

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2017-2022

Juillet 2017

Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Frédérique Denil, Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Hendrik Nevejan, Michel Saintrain, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Marie Vandresse, Filip Vanhorebeek, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis, Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

dirk.hoorelbeke@kb.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<http://www.ibsa.brussels>

Studiedienst van de Vlaamse Regering

Boudewijnlaan 30 bus 23, 1000 Brussel

<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2017/7433/20

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Environnement international et contexte national	3
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	9
2.2.3. Inflation	11
2.2.4. Coût salarial	11
2.2.5. Emploi et chômage	11
2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	12
2.2.7. Finances publiques	13
3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales.....	15
3.1. Résultats macroéconomiques	15
3.2. Marché du travail	27
3.2.1. Démographie et offre de travail	27
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	36
3.2.3. Chômage et taux de chômage	40
4. Comptes de revenus des ménages	46
4.1. Introduction	46
4.2. Évolution au niveau national	47
4.3. Évolution par région	49
4.3.1. Région de Bruxelles-Capitale	49
4.3.2. Région flamande	51
4.3.3. Région wallonne	54
4.4. Revenus par tête	56
5. Finances publiques.....	58
5.1. Introduction	58
5.2. Communautés et régions	60
5.3. La Région de Bruxelles-Capitale	64
5.4. La Commission communautaire commune	66
5.5. La Région flamande	67
5.6. La Région wallonne	71
5.7. La Communauté française	74

6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	76
6.1. Méthodologie	76
6.2. Contexte	76
6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre	76
6.3.1. Royaume	77
6.3.2. Région de Bruxelles-Capitale	78
6.3.3. Région flamande	78
6.3.4. Région wallonne	79
7. Conclusions	82
8. Bibliographie.....	86
9. Annexes.....	87
9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	87
9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	90
9.3. Glossaire	92

Liste des tableaux

Tableau 1	Principales hypothèses internationales.....	4
Tableau 2	Principaux résultats des Perspectives économiques 2017-2022	7
Tableau 3	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	10
Tableau 4	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale	17
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale	20
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	21
Tableau 7	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne...	21
Tableau 8	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale	25
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande	26
Tableau 10	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne	26
Tableau 11	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	28
Tableau 12	Perspectives régionales du marché du travail.....	44
Tableau 13	Comptes de revenus des ménages - Belgique	49
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	51
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	53
Tableau 16	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	55
Tableau 17	Évolutions des revenus primaire et disponible par tête	56
Tableau 18	Compte des communautés et régions	61
Tableau 19	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale	64
Tableau 20	Compte de la Commission communautaire commune	66
Tableau 21	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)	68
Tableau 22	Compte de la Région wallonne	73
Tableau 23	Compte de la Communauté française	75
Tableau 24	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	80
Tableau 25	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale	87
Tableau 26	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande	88
Tableau 27	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	89
Tableau 28	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	90
Tableau 29	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	90
Tableau 30	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	91

Liste des graphiques

Graphique 1	PIB de la zone euro et des États-Unis	4
Graphique 2	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) ..	12
Graphique 3	PIB régionaux	16
Graphique 4	Écart de croissance économique entre la Flandre et les deux autres régions, moyenne mobile centrée sur 3 ans	19
Graphique 5	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Royaume	30
Graphique 6	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Royaume	30
Graphique 7	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale	32
Graphique 8	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale	32
Graphique 9	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande	34
Graphique 10	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région flamande	34
Graphique 11	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne	35
Graphique 12	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région wallonne	35
Graphique 13	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale	36
Graphique 14	Population active occupée - Région flamande	37
Graphique 15	Population active occupée - Région wallonne	37
Graphique 16	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG	38
Graphique 17	Taux de chômage régionaux	40
Graphique 18	Revenu primaire et revenu disponible par tête	57

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2017-2022. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR³). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multi-régional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type top-down. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées à l'aide de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide donc parfaitement avec la projection nationale de juin 2017 qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles fin mai 2017. La projection nationale est basée sur un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro. La croissance de l'économie belge devrait atteindre 1,5 à 1,6 % chaque année au cours de la période 2017-2020, avant de légèrement fléchir en fin de période de projection (1,4 % en moyenne pour 2021-2022).

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2022 pour les valeurs ajoutées, l'emploi, les salaires et les investissements. Ces agrégats sont modélisés au niveau de 12 branches d'activité du modèle national de moyen terme. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes domicile-travail entre régions, sont également disponibles. Ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB et de taux d'emploi. Il comprend en outre un module qui calcule les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (ce qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat et chaque année mais bien de brosser le tableau du paysage économique futur, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier tout déséquilibre éventuel qui pourrait surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national qui sous-tendent les résultats régionaux. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le

¹ Bureau fédéral du Plan (2017).

² Voir BFP – IBSA – IWEPS – SVR (2016) pour l'étude publiée en juillet 2016.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

PERSPECTIVES

marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats du bloc de finances publiques. Le chapitre 6 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 7 tire les conclusions.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES de juin 2017. Elles concernent l'environnement international⁵. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats de cette projection pour l'économie belge. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

2.1. Environnement international

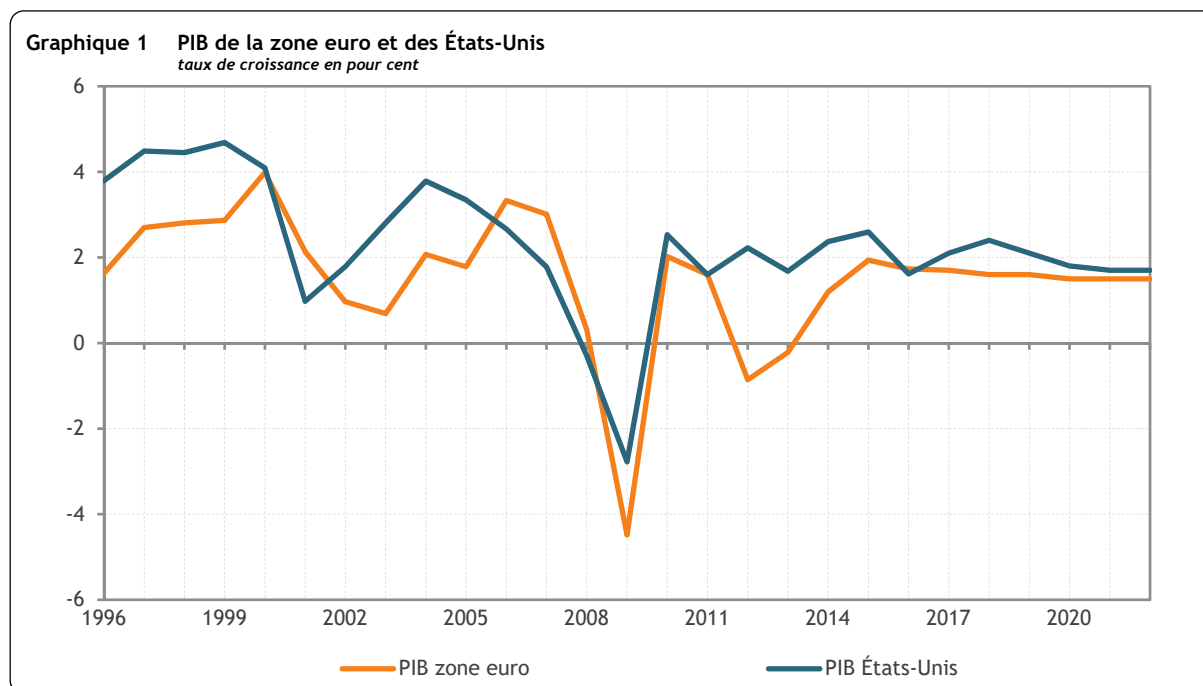
La croissance de l'économie mondiale devrait s'élever à 3,5 % en 2017 (après 3,1 % l'an dernier), soutenue à la fois par les économies avancées et les pays émergents. La dynamique des économies émergentes s'explique par la remontée des prix des matières premières, tandis que les économies avancées voient l'étai budgétaire se desserrer quelque peu. À partir de 2018, la croissance mondiale devrait se consolider et atteindre en moyenne 3,7 % jusqu'en 2022.

L'économie américaine devrait voir sa croissance passer de 1,6 % en 2016 à 2,1 % en 2017 et à 2,4 % en 2018 grâce à la reprise des investissements des entreprises, à une croissance solide dans la construction et à une politique budgétaire plus expansionniste. La progression du PIB américain devrait par la suite s'affaiblir et atteindre 1,7 % en 2022. La sortie de récession de la Russie et du Brésil, couplée à une activité économique dynamique en Inde, devrait permettre une reprise dans les pays émergents à partir de 2017-2018. À moyen terme, la croissance économique devrait s'accélérer dans la majorité de ces pays mais le ralentissement de l'économie chinoise limiterait la croissance de l'ensemble de ce groupe à 5 % à l'horizon 2022.

La croissance économique de la zone euro devrait s'établir à 1,7 % cette année, soit une stabilisation par rapport à 2016. La disparition de l'impact positif de la baisse des prix énergétiques sur le pouvoir d'achat serait compensée par l'importance des créations d'emplois et la reprise des investissements. Sur la période 2018-2022, la croissance économique, bridée par les faibles gains de productivité et une population vieillissante, devrait s'établir à 1,5 à 1,6 %, soit un rythme moins soutenu que celui enregistré durant les années qui ont précédé l'éclatement de la crise financière. L'inflation de la zone devrait s'élever à 1,6 % cette année sous l'influence de la remontée du prix du pétrole et des autres matières premières. Avec une progression des prix de l'énergie plus faible, l'inflation devrait retomber à 1,4 % en 2018 pour se redresser graduellement par la suite.

Ce scénario international est entouré d'un certain nombre d'incertitudes au niveau mondial mais aussi européen. La plus grande incertitude réside dans l'orientation de la future politique budgétaire et commerciale des États-Unis qui implique des risques à la hausse comme à la baisse. Ensuite, la possibilité d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise ne peut être exclue. Enfin, au niveau européen, le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la fragilité persistante du secteur bancaire constituent les principaux points d'inquiétude.

⁵ Bureau Fédéral du Plan (2017), chapitre 2.

**Tableau 1 Principales hypothèses internationales**

	2015	2016	2017	2018	2019-2022	Moyennes		2016-2022
						2002-2008	2009-2015	
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	5,0	2,9	3,7	3,8	3,8	5,5	2,5	3,7
PIB zone euro (1)	1,9	1,7	1,7	1,6	1,5	1,7	0,2	1,6
PIB États-Unis (1)	2,6	1,6	2,1	2,4	1,8	2,3	1,5	1,9
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	4,8	-1,2	1,0	0,2	2,0	-1,0	1,3	1,1
- Importations de biens et services hors énergie	7,3	-0,6	0,3	0,2	2,0	-2,4	1,5	1,1
- Importations d'énergie	-36,8	-16,3	20,5	-2,9	9,9	14,5	-1,7	5,8
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	52,5	43,8	52,7	53,0	77,3	54,4	89,2	60,3
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	111,0	110,6	110,4	114,4	114,4	123,8	130,9	113,3
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	-0,0	-0,3	-0,3	-0,2	2,1	3,1	0,6	0,6
États-Unis	0,3	0,7	1,2	1,6	2,1	3,1	0,4	1,6
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	1,0	0,7	1,1	1,3	3,3	4,1	2,8	1,9
États-Unis	2,1	1,8	2,4	2,5	3,7	4,3	2,6	2,8
Inflation (1)								
- Zone euro	0,0	0,2	1,6	1,4	1,8	2,4	1,3	1,5
- États-Unis	0,1	1,3	2,4	2,2	2,4	2,8	1,4	2,2

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2022, est présentée dans la colonne 2019-2022.

2.2. Contexte économique national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

En 2017, les composantes de la demande finale, à l'exception des investissements en logements et des exportations nettes, devraient afficher une croissance plus dynamique, permettant au PIB de croître de 1,6 % contre 1,2 % l'an dernier. Au cours de la période 2018-2020, le PIB belge maintiendrait ce rythme de progression de 1,5 à 1,6 %, semblable à celui de la zone euro. En 2021-2022, la croissance économique belge ralentirait quelque peu pour atteindre 1,4 % en moyenne, reflétant le moindre dynamisme de la consommation privée et des investissements.

La croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être un peu plus dynamique cette année (1,2 %) qu'en 2016 (0,9 %). Les dépenses de consommation des particuliers s'accéléraient également (1,6 % contre 1,2 % en 2016), donnant lieu à une nouvelle baisse du taux d'épargne. En 2018 et 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être particulièrement dynamique (respectivement 1,9 % et 2,0 %) suite entre autres aux réductions additionnelles d'impôts accordées dans le cadre du tax shift. Cette progression soutenue de leur pouvoir d'achat permettrait aux particuliers de, simultanément, maintenir une croissance élevée de leurs dépenses de consommation (respectivement 1,7 % et 1,4 %) et de relever leur taux d'épargne. Au cours de la période 2020-2022, la croissance du revenu disponible réel des particuliers retomberait, en l'absence de nouvelles mesures de baisse des prélèvements obligatoires, à 1,1 % en moyenne par an. Avec une progression annuelle des dépenses de consommation des particuliers de 1,3 % sur 2020-2022, le taux d'épargne serait à nouveau en recul.

Sur la période 2017-2019, la croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,1 % en moyenne par an. Ensuite, cette croissance ralentirait pour atteindre 2,2 % en 2022. Cette bonne dynamique s'explique par des perspectives de débouchés favorables, une rentabilité élevée et des taux d'intérêt réels qui demeurent, malgré leur remontée, historiquement bas. La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,3 % cette année, pénalisée par un premier trimestre décevant. Soutenus par des conditions de financement toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat, ces investissements progresseraient de 1,4 % en 2018. Cette modeste croissance devrait se confirmer par la suite, passant de 1,2 % en 2019 à 0,8 % en 2022, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt à long terme.

Les investissements des administrations publiques devraient afficher une croissance réelle soutenue en 2017 (3,5 %) et davantage encore en 2018 (8,3 %), année où les élections communales auront lieu et où les investissements réalisés dans le cadre de la liaison « Oosterweel » atteindront leur vitesse de croisière. Le recul du total des investissements publics en volume en 2019 serait relativement contenu (-3,6 %), en raison du maintien d'une croissance forte des investissements des régions et communautés. En 2020, les investissements publics seraient à nouveau en très nette progression (6,8 %), principalement en raison d'importants investissements du pouvoir fédéral dans la Défense. En outre, les investissements réalisés dans le cadre du RER seraient en augmentation. En 2021 et 2022, la croissance de l'ensemble des investissements publics ne s'élèverait plus qu'à, respectivement, 1,8 % et 1,2 %.

La consommation publique en volume devrait augmenter de 0,7 % en 2017 sous l'impulsion d'une progression des dépenses de soins de santé, alors que les rémunérations publiques enregistreraient une

croissance nulle et les achats nets de biens et services un nouveau repli. À partir de 2018, sans nouvelles mesures, la croissance de la consommation publique en volume s'accélérait progressivement, passant de 0,8 % en 2018 à 1,2 % en 2022. Au cours de cette période, la croissance de la consommation publique serait portée par celle des dépenses de soins de santé qui progresseraient en moyenne de 2,2 % par an.

En 2017, la croissance des débouchés extérieurs de la Belgique devrait atteindre 3,7 %. De plus, la croissance des exportations belges serait soutenue cette année par l'évolution favorable des coûts intérieurs et par les effets d'une opération de réorganisation d'une grande entreprise pharmaceutique en 2016. Dans ce contexte, les exportations devraient progresser de 4,8 %. Au cours de la période 2018-2022, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique progresseraient à un rythme annuel moyen de 3,8 %. Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à une croissance à nouveau positive des coûts salariaux unitaires, se solderait par une augmentation du volume des exportations belges de 3,6 % par an en moyenne. Les importations devraient atteindre un rythme moyen de progression très légèrement supérieur (3,8 %) ; dès lors, les exportations nettes exprimées en volume auraient une contribution à la croissance économique légèrement négative sur l'ensemble de la période.

Tableau 2 Principaux résultats des Perspectives économiques 2017-2022

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
					2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022	
Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)								
- Dépenses de consommation finale privée	1,1	1,2	1,6	1,7	1,4	1,2	0,9	1,4
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,5	-0,1	0,7	0,8	1,0	1,7	1,0	0,8
- Formation brute de capital fixe	2,4	1,8	2,6	3,2	2,2	3,0	0,4	2,4
. Entreprises	3,1	1,2	3,3	3,0	2,7	3,0	0,8	2,6
. Administrations publiques	1,9	0,3	3,5	8,3	1,5	1,5	3,0	2,6
. Logements	0,8	4,5	0,3	1,4	1,1	3,7	-1,4	1,5
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,3	-0,1	0,0
- Demande intérieure totale	1,5	1,1	1,8	1,8	1,5	2,0	0,8	1,5
- Exportations de biens et services	4,3	6,0	4,8	4,0	3,6	4,2	2,8	4,1
- Importations de biens et services	4,3	6,0	5,1	4,3	3,6	4,1	2,8	4,3
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	-0,0	0,1	-0,1	-0,2	-0,0	0,2	0,0	-0,0
- PIB	1,5	1,2	1,6	1,6	1,5	2,1	0,8	1,5
- PIB à prix courants	2,4	2,7	3,3	3,3	2,9	4,2	2,1	3,0
- Revenu national brut réel par tête	1,3	-0,0	0,5	1,7	1,0	1,1	-0,1	0,9
Prix et taux d'intérêt (*)								
- Indice national des prix à la consommation	0,6	2,0	2,1	1,5	1,6	2,3	1,5	1,7
- Indice santé	1,0	2,1	1,8	1,4	1,6	2,1	1,5	1,7
- Termes de l'échange	1,0	0,9	-0,6	0,6	-0,2	-0,6	0,2	0,0
- Déflateur du PIB	0,9	1,5	1,6	1,6	1,4	2,0	1,4	1,5
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	0,8	0,4	0,7	0,9	2,9	4,2	2,8	1,5
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,2	-0,6	-0,6	-0,5	1,8	2,9	0,3	0,3
Emploi, chômage et productivité								
- Population active, définition BFP								
. en milliers (**)	5306,3	5333,9	5357,8	5382,9	5444,4	5011,3	5251,7	5400,6
. différence, en milliers	13,2	27,6	23,9	25,0	15,4	42,2	25,0	19,7
. variation en %	0,2	0,5	0,4	0,5	0,3	0,9	0,5	0,4
- Emploi total								
. en milliers (**)	4601,1	4660,3	4718,0	4764,9	4922,4	4270,0	4530,0	4800,4
. différence, en milliers	42,1	59,1	57,7	46,9	39,4	41,1	21,2	45,9
. variation en %	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,5	1,0
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**)	67,2	67,7	68,3	68,9	71,2	66,4	67,3	69,4
- Chômage total, définition BFP								
. en milliers (**)	627,8	596,3	562,5	540,7	444,7	668,3	643,1	522,8
. différence, en milliers	-28,2	-31,5	-33,8	-21,9	-24,0	-0,6	3,9	-26,2
- Taux de chômage, définition BFP (**)	11,8	11,2	10,5	10,0	8,2	13,3	12,2	9,7
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	1,1	-0,4	0,2	0,4	0,7	1,5	0,5	0,4

PERSPECTIVES

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
						2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022
Revenus								
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	0,1	-0,7	-0,2	0,8	0,9	0,1	0,5	0,5
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	-0,9	-0,4	1,2	1,7	1,6	1,4	1,2	1,3
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	59,7	58,9	59,2	59,0	59,5	60,3	60,5	59,2
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	42,3	43,2	43,4	43,5	43,1	39,8	41,1	43,3
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	0,7	0,9	1,2	1,9	1,3	1,0	0,1	1,3
- Taux d'épargne des particuliers (**)	11,7	11,3	11,0	11,2	11,0	15,7	13,6	11,2
Finances publiques								
- Solde de financement								
. en milliards d'euros (**)	-10,3	-11,1	-8,2	-8,4	-11,6	-2,3	-14,2	-10,2
. en % du PIB (**)	-2,5	-2,6	-1,9	-1,9	-2,3	-0,8	-3,8	-2,2
dont (niveaux de pouvoir) :								
- Pouvoir fédéral (**)	-1,3	-2,7	-1,9	-1,6	-2,2	-1,0	-2,9	-2,1
- Sécurité sociale (**)	0,1	-0,0	0,1	0,1	-0,1	0,1	-0,1	0,0
- Communautés et régions (**)	-1,4	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	0,1	-0,6	-0,2
- Pouvoirs locaux (**)	0,1	0,2	0,0	-0,0	0,1	0,0	-0,2	0,1
- Solde structurel (**)	-2,1	-1,9	-1,3	-1,6	-2,4	-1,1	-3,1	-2,0
- Dette								
. en % du PIB (**)	106,0	106,0	105,1	104,5	104,1	95,4	103,5	104,7
Balance extérieure								
- Solde des opérations courantes								
. en milliards d'euros (**)	0,7	-0,9	-2,1	-1,3	-3,5	12,4	3,9	-2,1
. en % du PIB (**)	0,2	-0,2	-0,5	-0,3	-0,7	4,1	1,1	-0,4
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre								
Consommation finale d'énergie (*)	5,2	0,4	-0,4	0,5	0,0	-0,4	-0,2	0,1
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	117,4	114,9	113,5	112,5	108,9	144,2	121,4	111,4

(*) Taux de croissance en %

(**) La valeur en fin de période, soit 2022, est présentée dans la colonne 2019-2022.

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans)

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO₂

2.2.2. Évolutions par branche d'activité

En 2016, le ralentissement, par rapport à 2015, de la croissance de la valeur ajoutée totale belge en volume (de 1,6 % à 1,1 %) provient principalement des branches d'activité « biens intermédiaires », « énergie », « transports et communication » et « agriculture ». A contrario, les branches « autres services marchands », « biens d'équipement » et « commerce et horeca » ont enregistré une croissance plus vive en 2016 qu'en 2015. Les autres branches, enfin, ont eu une croissance semblable en 2015 et 2016 : la branche « construction » (avec plus de 3 % en termes réels chaque année, en raison de la nette reprise des investissements en logements des ménages), les « services non marchands » (enseignement, administration publique et services domestiques) et les « biens de consommation » toutes deux à un niveau légèrement négatif et, enfin, la « santé et action sociale » en recul de 0,6 à 0,7 % chacune des années.

Cette année, l'accélération de la croissance de la valeur ajoutée totale (1,6 %) interviendrait tant dans l'industrie manufacturière (1,4 % en 2017 contre 0,6 % en 2016) que dans les services marchands (1,7 % contre 1,1 %). La valeur ajoutée brute en volume des services non marchands redeviendrait positive (0,7 %).

Au cours de la période 2018-2022, dans un contexte d'évolution assez semblable, en moyenne, à celle de la période 2000-2015 des composantes du PIB (à l'exception des composantes publiques et des investissements en logements), la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne, soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'au cours de la période 2000-2015.

Les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient en général à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne, à l'exception cependant de la « construction » (1,9 %), tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 2000-2015.

En ce qui concerne les services marchands, leur progression devrait être semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception toutefois des branches « transports et communication » (1,1 %) et « commerce et horeca » (1,2 %) qui, tout comme au cours de la période 2000-2015, croîtraient moins rapidement, en moyenne, que l'ensemble de l'économie.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Au cours des vingt dernières années, le poids économique des services marchands dans la valeur ajoutée nominale a nettement progressé, passant de 55,6 % en 1995 à 62,1 % en 2015. La tertiarisation se poursuivrait à moyen terme : le poids des services marchands atteindrait 62,5 % en 2022. La part nominale de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée s'est contractée de façon importante entre 1995 et 2015, passant de 20,2 % en 1995 à 13,7 % en 2015. En projection, elle serait quasiment stabilisée, atteignant 13,5 % en 2022. Enfin, le poids des services non marchands a augmenté entre 1995 (14,0 %) et 2015 (14,9 %) mais diminuerait quelque peu à moyen terme (14,6 % en 2022).

Sur l'ensemble de la période 2017-2022, l'emploi intérieur augmente de 262 000 personnes, soit à un rythme sensiblement plus rapide que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière. Toutefois, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands (+248 000 personnes) serait un peu plus faible que durant la période post-crise financière, parce que le nombre d'emplois titres-services

augmente de manière nettement moins soutenue. La progression de l'emploi dans les services marchands s'explique de nouveau principalement par les nombreuses créations d'emplois dans les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (+205 000 personnes pour ces deux branches ensemble). Les plus grandes différences avec le passé récent se situent dans le secteur de l'industrie manufacturière et de la construction. Alors que sur la période 2009-2016 plus de 90 000 emplois ont été perdus dans l'industrie manufacturière, une perte limitée à 15 000 emplois devrait être enregistrée d'ici à 2022. Dans le secteur de la construction, les créations d'emploi s'élèvent à 27 000 sur la période 2017-2022 (par rapport à une stabilité sur la période 2009-2016), soutenues par les réductions de cotisations sociales supplémentaires accordées au secteur à partir de 2020. Dans les services non marchands, l'emploi se stabilise en raison des mesures d'économie affectant la branche « administration publique et enseignement », alors qu'il avait augmenté depuis 2009.

Tableau 3 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
						2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
- Agriculture	13,5	0,5	1,5	1,4	1,3	3,0	-0,5	1,2
- Énergie	15,3	5,3	0,8	1,0	0,7	3,4	3,5	1,4
- Industries manufacturières	1,8	0,6	1,4	1,5	1,4	1,3	0,5	1,3
. Biens intermédiaires	4,6	0,7	1,4	1,4	1,3	0,9	2,3	1,3
. Biens d'équipement	-2,3	1,6	1,5	1,5	1,4	0,9	-3,8	1,5
. Biens de consommation	-0,1	-0,3	1,4	1,4	1,4	2,5	0,7	1,2
- Construction	3,2	3,5	2,6	2,2	1,8	3,6	1,4	2,2
- Services marchands	1,0	1,1	1,7	1,7	1,7	2,3	0,7	1,6
. Transports et communication	0,5	-1,4	1,7	1,5	1,0	1,5	-0,5	0,9
. Commerce et horeca	0,8	1,4	1,5	1,4	1,2	2,9	-0,4	1,3
. Crédit et assurances	-0,2	-0,7	2,0	1,8	1,7	1,4	1,6	1,4
. Santé et action sociale	-0,7	-0,6	1,5	1,6	1,8	0,7	0,9	1,4
. Autres services marchands	2,0	2,6	1,9	2,0	2,0	3,0	1,5	2,1
- Services non marchands	-0,0	-0,3	0,7	0,8	0,9	1,5	0,7	0,7
Total	1,6	1,1	1,6	1,6	1,5	2,1	0,8	1,5
2. Emploi (taux de croissance)								
- Agriculture	0,3	-1,2	0,0	-0,0	0,2	-1,8	-2,1	-0,1
- Énergie	-0,7	0,6	-0,1	-0,3	0,1	0,7	2,7	0,1
- Industries manufacturières	-1,5	-0,0	-0,0	-0,3	-0,7	-1,6	-2,3	-0,4
. Biens intermédiaires	-0,6	0,5	-0,3	-0,7	-1,3	-0,4	-2,5	-0,8
. Biens d'équipement	-5,3	-1,6	0,1	-0,8	-1,4	-2,9	-3,9	-1,1
. Biens de consommation	-0,5	0,2	0,2	0,3	0,2	-1,9	-1,3	0,2
- Construction	-0,8	0,8	1,4	0,9	1,9	1,1	-0,1	1,5
- Services marchands	1,7	1,9	1,8	1,6	1,2	1,7	1,2	1,4
. Transports et communication	-0,1	0,6	0,4	0,2	0,1	-0,3	-0,9	0,2
. Commerce et horeca	0,4	0,5	1,0	0,9	0,4	0,5	-0,3	0,6
. Crédit et assurances	-0,5	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3	-1,1	-0,9	-0,4
. Santé et action sociale	2,3	2,4	2,6	2,7	2,3	2,6	2,6	2,4
. Autres services marchands	3,1	3,1	2,5	2,1	1,4	3,3	2,2	1,9
- Services non marchands	0,3	0,3	0,1	-0,3	0,1	1,1	0,3	0,1
Total	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,5	1,0

2.2.3. Inflation

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, s'établirait à 2,1 % cette année (contre 2,0 % en 2016). En 2016, les prix belges à la consommation ont été poussés à la hausse suite à l'introduction d'un certain nombre de mesures comme l'augmentation de la contribution au Fonds Énergie qui est reprise dans la facture d'électricité en Flandre. En 2017, l'impact plus limité des mesures est toutefois annulé par la remontée des prix du pétrole. Suite à la politique de modération salariale des dernières années, le coût salarial par unité produite a enregistré une croissance négative au cours de la période 2014-2016. À partir de 2017, le coût salarial devrait de nouveau connaître une progression plus rapide, avec pour effet une hausse progressive de l'inflation sous-jacente. Au final, l'inflation resterait limitée à 1,6 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2022.

2.2.4. Coût salarial

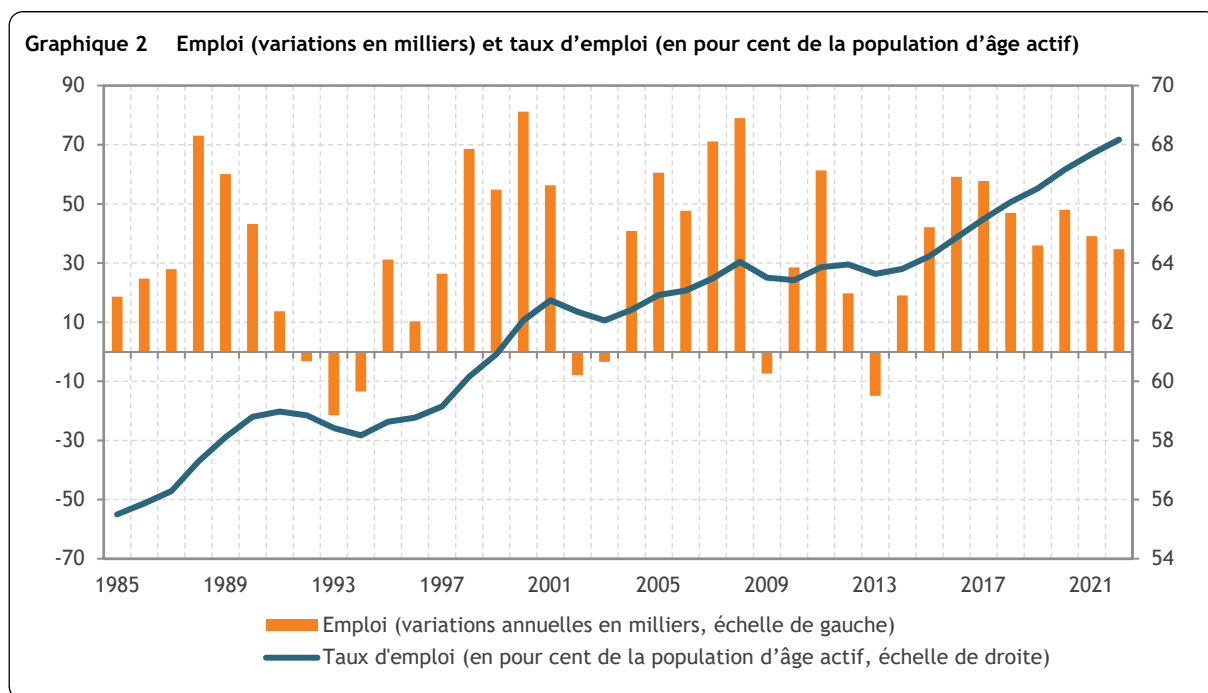
Le salaire horaire brut avant indexation dans le secteur des entreprises devrait augmenter de 0,4 % en 2017 et 0,7 % en 2018 conformément à la hausse maximale convenue dans le cadre du dernier accord interprofessionnel. Notons que le résultat des négociations reflétait déjà les restrictions imposées par la nouvelle loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Étant donné les réductions de cotisations supplémentaires accordées dans le cadre du tax shift et l'indexation, la hausse du coût salarial horaire devrait s'élever à 1,7 % en moyenne par an sur la période 2017-2018. Par la suite, la croissance annuelle moyenne du salaire coût devrait s'établir à 2,2 %. Cette progression serait tirée par la hausse de la productivité et la baisse du chômage mais tempérée par les restrictions imposées par la nouvelle loi et par les réductions additionnelles de cotisations sociales en 2020 accordées au secteur de la construction. Compte tenu de hausses annuelles moyennes de productivité de 0,5 %, le coût salarial unitaire devrait croître de 1,5 % par an au cours de la période 2017-2022. La part du coût du travail dans la valeur ajoutée des entreprises, qui représentait en moyenne encore plus de 64 % dans les années quatre-vingt, est tombée à 58,9 % en 2016 et ne devrait se redresser que très légèrement à l'horizon 2022 (59,5 %).

2.2.5. Emploi et chômage

La progression de l'emploi intérieur s'est accélérée l'an dernier (+59 000 personnes) en raison d'une croissance particulièrement faible de la productivité dans le secteur marchand à laquelle la baisse du coût horaire réel du travail a contribué. Comme la croissance de l'activité dans le secteur marchand est relativement stable durant la période 2017-2020, le rythme d'augmentation de l'emploi est principalement déterminé par l'évolution de la productivité, qui est elle-même fortement influencée par l'évolution du coût salarial. Les mesures de réduction du coût du travail soutiennent la croissance de l'emploi en 2017 et en 2020 (respectivement +58 000 et +48 000 personnes), mais celle-ci ralentit au cours de la période 2018-2019 (+41 000 personnes en moyenne par an), à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que les gains de productivité s'accroissent. La croissance de l'activité dans le secteur marchand fléchit quelque peu en fin de période de projection, mais elle reste

particulièrement intensive en main-d'œuvre d'un point de vue historique, de sorte que l'emploi continue à s'accroître sensiblement (+37 000 personnes par an en moyenne). Le taux d'emploi⁶ grimpe de 67,7 % en 2016 à 70,0 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, pour finalement atteindre 71,2 % en 2022.

Le chômage a nettement diminué l'an dernier (-31 000 personnes) et continuerait à reculer de manière importante cette année (-34 000 personnes). L'intensité en main-d'œuvre de la croissance dans le secteur marchand en est la cause directe. La baisse du chômage est moins prononcée durant les années 2018-2019 (en moyenne -15 000 personnes par an), parce que la croissance de l'emploi s'essouffle quelque peu alors que celle de l'offre de travail reste stable. Durant la deuxième moitié de la période de projection, la baisse du chômage s'accélère de nouveau (-29 000 personnes par an en moyenne), dans un premier temps (en 2020) parce que la croissance de l'emploi est soutenue par les mesures supplémentaires de réduction du coût du travail et ensuite (2021-2022) parce que la croissance de l'offre de travail s'amoindrit considérablement. Ainsi, le taux de chômage baisserait de 11,2 % en 2016 à 9,8 % en 2019 pour finalement atteindre 8,2 % en 2022, soit le niveau le plus bas depuis le début des années 1980.



2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

La mise en application de technologies peu énergivores, stimulées par des mesures spécifiques prises par les autorités compétentes, permettrait à la consommation finale d'énergie de se stabiliser au cours de la période 2017-2022. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB serait ainsi confirmée. Les émissions de gaz à effet de serre passeraient de 114,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2016 à 108,9 millions de tonnes en 2022, soit une réduction de 25 % par rapport à leur niveau de 2005. Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse des émissions de CO₂ d'origine énergétique suite aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur

⁶ Selon le concept « UE2020 » (source : enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans).

de produits moins polluants et d'énergies renouvelables. Les émissions de CH₄, N₂O et de gaz fluorés seraient également en repli. Les émissions de CO₂ d'origine non énergétique seraient par contre en légère augmentation.

La Belgique devra satisfaire à l'horizon 2020 à une série d'objectifs fixés par l'Union européenne dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Pour les secteurs ne participant pas au système européen d'échange de quotas d'émissions, l'objectif de réduction de 15 % par rapport à 2005 serait atteint. Toutefois, afin de rencontrer l'objectif de 13 % de carburants renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, des efforts additionnels devront être consentis.

2.2.7. Finances publiques

Les administrations publiques ont clôturé l'année 2016 sur un besoin de financement de 2,6 % du PIB, proche de celui enregistré en 2015. La prise de distance par rapport à la limite de 3 % du PIB du traité sur l'UE se confirme en 2017 et 2018, le déficit s'établissant ces deux années à 1,9 % du PIB. Toutefois, à moyen terme, une poursuite de la résorption du déficit nécessiterait des mesures de consolidation budgétaire additionnelles non encore décidées. En effet, à politique inchangée, le déficit augmente à nouveau en 2019 ; à l'horizon de la projection, il se monte à 2,3 % du PIB. Le déficit structurel se réduit de 0,6 % du PIB en 2017 mais s'accroît lors des années suivantes ; en 2019 (année fixée par le programme de stabilité pour un retour à l'équilibre structurel), il s'élève à 2,0 % du PIB.

Le ratio d'endettement public par rapport au PIB diminue sensiblement en 2017 et 2018, puis ensuite de façon pratiquement insignifiante. Ainsi, il s'élève encore à 104 % du PIB en 2022. Le recul aurait été plus important en l'absence de certains facteurs financiers prévus pour les prochaines années (différence entre les intérêts échus et courus, prises de participation et octrois de crédit des régions) qui, bien qu'ils n'affectent pas le déficit, alourdissent la dette. Vu la remontée progressive des taux d'intérêt du marché à partir de 2017, la baisse des charges d'intérêt prend fin en 2020 après trois décennies de baisse ininterrompue.

La répartition des déficits par sous-secteur des administrations publiques est influencée, en 2018, par le passage au régime définitif prévu dans la loi spéciale de financement qui implique, d'une part, une réduction structurelle du taux des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP) et, d'autre part, une correction du trop-perçu par les régions en 2015-2017. Cette correction a pour effet que le déficit du pouvoir fédéral est temporairement réduit en 2018, tandis que celui des régions subit l'effet inverse.

Le déficit du pouvoir fédéral (2,7 % du PIB en 2016) recule nettement en 2017 (à 1,9 % du PIB) grâce notamment à la baisse de ses frais de fonctionnement, des dépenses liées à la crise de l'asile et à la sécurité, de certains transferts non sociaux et des charges d'intérêt. À moyen terme, par contre, et malgré des frais de fonctionnement toujours très contraints, un déficit important subsiste (2,2 % du PIB en fin de période). Il découle des mesures de réduction de l'IPP en 2018 et 2019, d'un tassement de l'impôt sur le revenu des sociétés et de certains impôts indirects, des plans d'investissement connus et de l'augmentation des transferts à la sécurité sociale destinés notamment à compenser les mesures de réduction des cotisations sociales programmées jusqu'en 2020.

Le compte de la sécurité sociale présente un déficit à moyen terme (0,1 % du PIB en fin de période), vu la hausse des dépenses de pensions, d'indemnités de maladie-invalidité et de soins santé (dont la croissance excède la norme). Ce déficit est modéré par la baisse régulière des allocations de chômage, par la croissance des recettes de cotisations sociales favorisée par la dynamique de l'emploi et des salaires compte tenu de la compensation des mesures de réduction de ces cotisations, et par la progression du financement alternatif basé sur le précompte mobilier.

Les finances des communautés et régions (considérées dans leur ensemble), proches de l'équilibre en 2016, enregistrent un léger déficit en 2017 qui se stabilise à 0,2 % du PIB à partir de 2019. Il résulte notamment de la réduction du taux des additionnels régionaux à l'IPP, de l'érosion des recettes de ces additionnels induite par les mesures fédérales de réduction de l'IPP et des conséquences budgétaires d'initiatives telles que la liaison « Oosterweel » en Flandre ou le Pacte pour un enseignement d'excellence en Communauté française. Dans ce contexte, l'hypothèse de la poursuite des tendances restrictives imprimées à l'évolution générale des dépenses par les différentes entités fédérées ces dernières années explique la relative stabilité du déficit à moyen terme.

Le léger surplus budgétaire enregistré en 2016 par les pouvoirs locaux disparaît dès 2017 suite notamment à la progression des dépenses d'investissement attendue en fin de cycle électoral. À moyen terme, les pouvoirs locaux restent proches de l'équilibre : dans les hypothèses de la projection, la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière d'évolution des dépenses compense l'érosion des additionnels communaux induite par les mesures fédérales d'allègement de l'IPP.

3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés : valeur ajoutée, produit intérieur brut, investissements, emploi intérieur, productivité et coût salarial. Les résultats concernant le marché du travail font l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques

Croissance économique

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN en février 2017⁷, la croissance économique aurait été, en 2015, plus forte en Flandre (2,0 %) que dans les Régions wallonne (0,9 %) et bruxelloise (0,6 %) (voir tableau 4) prolongeant de la sorte un schéma de reprise économique des régions entamée en 2014. Ce raffermissement conjoncturel (2014-2015), encore modéré en Wallonie et à Bruxelles, intervient après deux années (2012 et 2013) de croissance économique nationale atone et au cours desquelles le ralentissement de l'activité économique s'est révélé bien plus sévère à Bruxelles et en Wallonie (respectivement -0,6 % et -0,7 % en moyenne ces deux années) qu'en Flandre (+0,5 %).

D'après nos estimations, les écarts de croissance interrégionaux se seraient toutefois légèrement atténués l'an passé. Ce resserrement reflèterait le fléchissement du rythme progression du produit intérieur brut en volume en Flandre, qui s'établirait à 1,4 % en 2016, la croissance des deux autres régions étant restée stable (0,7 % en Région de Bruxelles-Capitale et 1,0 % en Région wallonne).

L'évolution de la croissance de la Région flamande peut s'expliquer, au moins partiellement, par sa plus grande sensibilité à la conjoncture en raison de la nature de son économie (avec un poids des industries manufacturières et du transport plus important que dans les deux autres régions) et de sa plus grande ouverture au commerce international⁸. Or, en 2016, le contexte international pertinent pour la Belgique s'est révélé moins favorable, limitant la progression des débouchés extérieurs. Ceci s'est traduit pas un fort ralentissement de la croissance des marchés potentiels d'exportation de la Belgique, de 5 % en 2015 à 2,9 % en 2016 (tableau 1). La Région flamande, qui représente près de 70 % des exportations de biens et services belges, aurait vraisemblablement été, plus directement que les deux autres régions, affectée par le manque d'allant de la demande extérieure adressée à la Belgique.

Alors qu'elle s'était élevée à 0,6 pp en 2014 et à 0,5 pp en 2015, la contribution des industries manufacturières – activités clairement orientées vers les exportations – à la croissance économique flamande se

⁷ Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux (soit 2015, dans cette édition des perspectives régionales) sont établis chaque année par l'ICN selon une méthode provisoire et sont donc susceptibles d'être révisés dans le futur (révisions « courantes »). La croissance du PIB en 2016 est donc une estimation HERMREG. Toute révision de la valeur ajoutée sur le passé récent peut avoir des effets non négligeables sur les projections de PIB régional à court-moyen terme, compte tenu de la modélisation macroéconomique dynamique adoptée. Une certaine prudence s'impose donc lors des commentaires des chiffres récents de valeurs ajoutées régionales.

⁸ Ainsi, selon les derniers chiffres de commerce extérieur régionalisé relatifs à 2013 (BNB-IBSA-IWEPS-SVR, 2016), les exportations de biens et services de la Flandre représentent l'équivalent de près de 100 % de son PIB, contre 56 % en Wallonie et 66 % à Bruxelles.

serait nettement affaiblie en 2016 pour atteindre 0,1 pp (voir tableaux 25 à 27 en annexe). A contrario, la contribution à la croissance économique des « autres services marchands » – qui comprennent notamment une grande variété de services aux entreprises ainsi que le secteur spécifique de l'intérim, tous deux sensibles à la conjoncture – se serait accrue, l'an passé, sans toutefois compenser l'évolution des autres branches d'activité.

En Wallonie, à l'inverse, la contribution des industries manufacturières, qui a freiné la hausse du PIB régional en 2015, serait redevenue positive au cours de l'année 2016, pour atteindre 0,2 pp (tableau 27). Les « autres services marchands » wallons auraient préservé leur rythme de progression, participant dès lors à la stabilité de la croissance économique en Wallonie. À Bruxelles, le taux de croissance de la valeur ajoutée des « autres services marchands » se serait légèrement érodé. Dans les trois régions, la branche « transports et communication » aurait contribué négativement à la croissance économique de 2016.

Les écarts régionaux de croissance de la valeur ajoutée dans les « autres services marchands » rendraient compte de la moitié du surplus de croissance économique de la Flandre par rapport à la Wallonie en 2016, estimé à (en tenant compte de la 2^{ème} décimale) 0,4 pp. En Région bruxelloise, la plus faible contribution estimée des « autres services marchands » et celle, légèrement négative, des industries manufacturières (comme c'est le cas depuis 2000, en moyenne annuelle) rendent compte de presque tout le différentiel de croissance régionale négatif, par rapport à la Flandre, estimé pour 2016 à -0,7 pp.

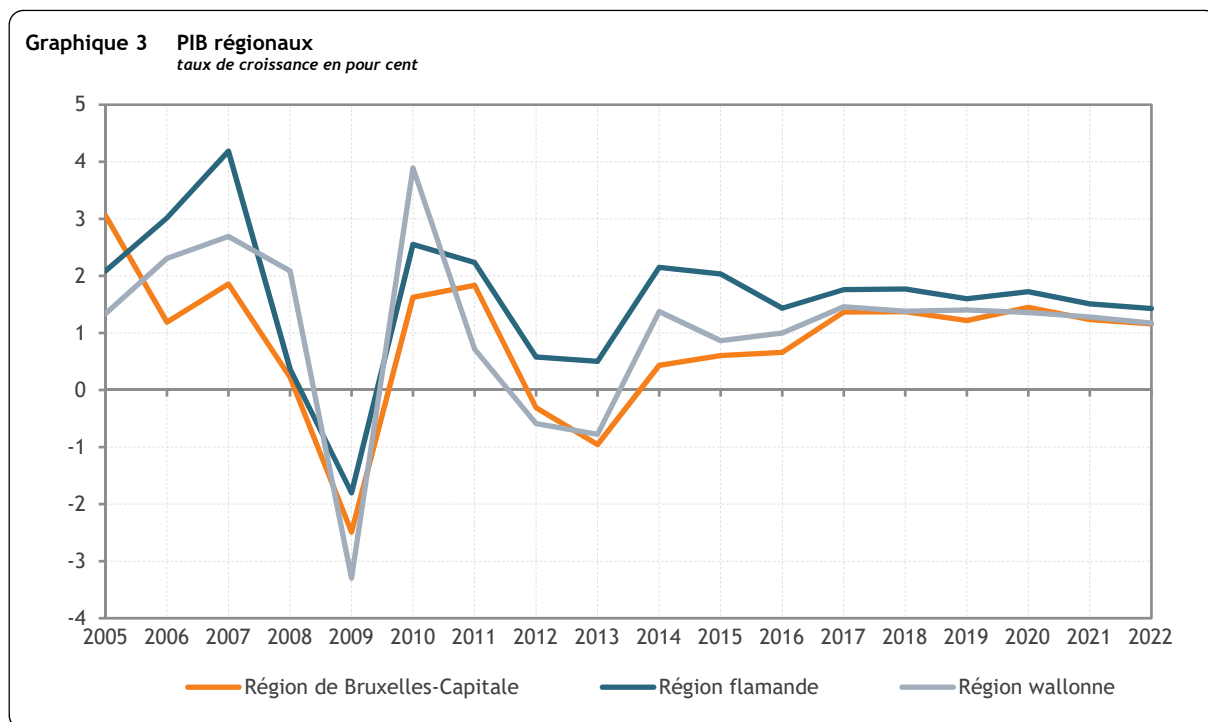


Tableau 4 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale
taux de croissance en pour cent

	2015	2016	2017	2018	Moyennes			
					2019-2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Produit intérieur brut en volume								
Royaume	1,5	1,2	1,6	1,6	1,5	2,1	0,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	0,7	1,4	1,4	1,3	1,6	0,1	1,2
Région flamande	2,0	1,4	1,8	1,8	1,6	2,3	1,2	1,6
Région wallonne	0,9	1,0	1,5	1,4	1,3	2,1	0,3	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume								
Royaume	1,6	1,1	1,6	1,6	1,5	2,1	0,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	0,6	1,3	1,3	1,3	1,6	0,1	1,2
Région flamande	2,1	1,4	1,7	1,7	1,6	2,3	1,2	1,6
Région wallonne	0,9	0,9	1,4	1,3	1,3	2,1	0,3	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1)								
Royaume	2,9	1,0	3,3	3,7	2,5	2,8	1,0	2,6
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	3,3	4,3	2,2	2,4	1,2	-0,1	2,7
Région flamande	2,8	1,5	2,9	4,0	2,5	3,1	0,9	2,7
Région wallonne	5,4	-1,5	3,7	3,7	2,7	3,8	2,2	2,4
4. Emploi intérieur								
Royaume	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,5	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	1,0	0,9	0,9	0,5	0,4	0,5	0,7
Région flamande	1,1	1,5	1,4	1,1	0,9	1,0	0,5	1,1
Région wallonne	0,9	1,1	1,1	0,9	0,7	1,1	0,4	0,8
5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)								
Royaume	0,8	-0,2	0,2	0,4	0,6	1,3	0,3	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	-0,5	0,2	0,1	0,7	1,4	-0,6	0,4
Région flamande	1,2	-0,1	0,2	0,5	0,6	1,4	0,8	0,5
Région wallonne	0,1	-0,1	0,2	0,3	0,5	1,1	-0,2	0,4
6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)								
Royaume	-0,5	-2,0	-0,4	0,5	0,6	-0,1	0,1	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-0,5	-1,9	-0,6	0,4	0,6	-0,1	-0,2	0,1
Région flamande	-0,4	-2,1	-0,3	0,6	0,6	0,1	0,2	0,1
Région wallonne	-0,7	-2,0	-0,5	0,4	0,5	-0,2	0,2	0,0

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

En 2017, l'économie mondiale serait un peu plus dynamique. La demande intérieure devrait cependant être le principal moteur de la croissance économique en Belgique (cf. section 2.2.1) ; une dynamique qui se poursuivrait, inchangée, en 2018. La Région bruxelloise enregistrerait cette année une croissance économique nettement plus rapide qu'en 2016 (1,4 %). La croissance s'accélérait également en Wallonie (1,5 %) et en Flandre (1,8 %). Les taux d'accroissement des PIB des trois régions demeureraient quasiment identiques en 2018. Les écarts de croissance interrégionaux seraient ainsi resserrés au cours de ces deux années.

L'accélération de la croissance de la valeur ajoutée en 2017 et 2018 se produirait tant dans l'industrie manufacturière que dans l'ensemble des services marchands. En Flandre et en Wallonie, le léger tassement, par rapport à 2016, de la contribution des « autres services marchands » serait notamment compensé par une hausse de l'apport à la valeur ajoutée des branches « santé et action sociale » et dans une moindre mesure « commerce et horeca ». Dès lors, la contribution de l'ensemble des services marchands s'inscrirait en hausse cette année et l'an prochain, tant en Flandre (1,2 pp par an en moyenne) qu'en Wallonie (0,9 pp). À Bruxelles, la spécialisation relative de l'économie régionale dans les services financiers redeviendrait une source importante de croissance, la branche « crédit et assurances » apportant une contribution de 0,3 pp par an en 2017 et 2018.

À moyen terme (2019-2022), la progression du PIB flamand, soit 1,6 % par an, demeurerait supérieure à la croissance économique moyenne projetée pour les deux autres régions (1,3 %).

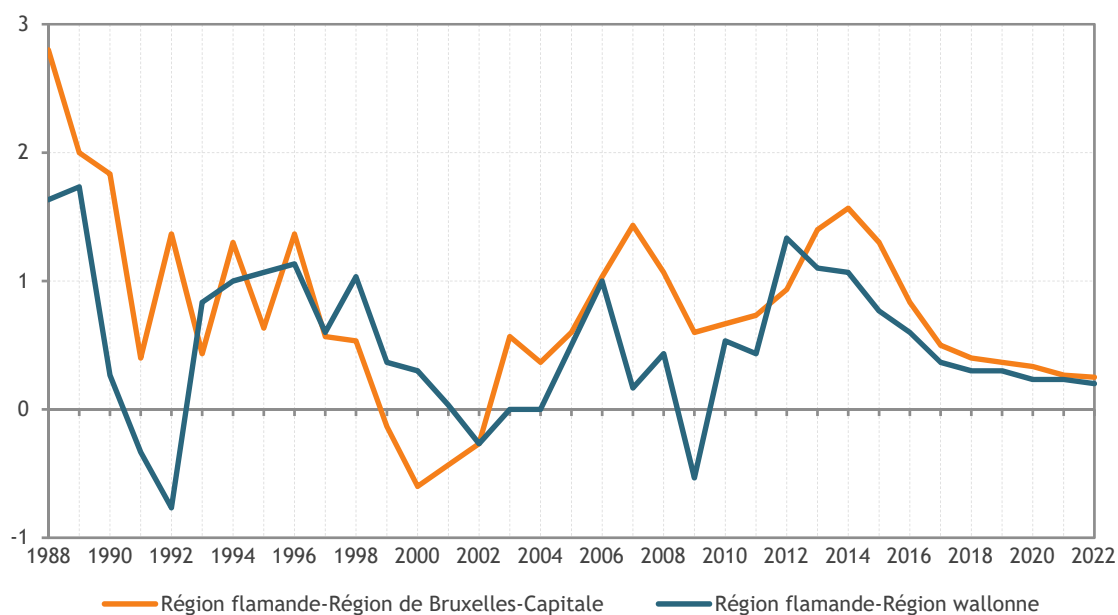
En Région bruxelloise, la dynamique de croissance à moyen terme reposerait sur une contribution à nouveau significative des branches « crédit et assurances » (18 % de la valeur ajoutée régionale, voir tableau 5) et des « autres services marchands » (29 % de la valeur ajoutée régionale) ; leur contribution annuelle moyenne devrait ainsi s'élever à 0,3 pp et 0,5 pp, respectivement, sur la période 2019-2022. À l'inverse, la contribution à la croissance de la branche « administration publique et enseignement » (un cinquième de la valeur ajoutée bruxelloise) y serait inférieure à ce qu'elle avait été avant 2015, soit 0,2 pp par an à moyen terme (contre 0,3 pp par an sur la période 2002-2015). Ce repli serait la conséquence des mesures de restriction budgétaire planifiées dans les administrations régionales, communautaires et fédérale qui sont, effectivement, fortement représentées sur le territoire bruxellois.

Tant en Wallonie qu'en Flandre, la progression de l'activité économique à moyen terme (2019-2022) serait surtout soutenue, étant donné leur poids dans le PIB, par les « autres services marchands » (0,5 pp et 0,6 pp par an, respectivement) et, dans une moindre mesure, par l'industrie manufacturière (contribution à la croissance de 0,2 pp par an dans chacune de ces régions). En Wallonie, la croissance économique reposerait également sur une contribution significative de la branche « santé et action sociale » (0,2 pp), tandis qu'en Flandre, l'accroissement de valeur ajoutée régionale continuerait de bénéficier du dynamisme de la branche « commerce et horeca » (qui apporterait 0,2 pp de croissance).

Le surplus de croissance économique en Flandre, par rapport à la Wallonie, avait eu tendance à se réduire depuis la fin des années 80 jusqu'à l'aube de la crise financière (2008) (voir graphique 4). En revanche, l'évolution relativement terne de l'activité économique wallonne depuis la récession de 2009⁹ a creusé ces dernières années un nouvel écart de croissance défavorable pour cette région par rapport à la Flandre. Bien qu'en baisse à partir de 2016, un surplus de croissance de la Flandre positif, d'environ 0,3 point par an par rapport à la Wallonie, subsisterait encore en moyenne à l'horizon 2019-2022.

⁹ Ainsi, sur la période 2009-2015, la croissance annuelle moyenne du PIB en Wallonie aurait été quasi nulle (0,3 %), soit 0,9 pp de moins qu'en Flandre. Pour Bruxelles, le différentiel de croissance par rapport à la Flandre est de -1,1 pp sur la même période.

Graphique 4 Écart de croissance économique entre la Flandre et les deux autres régions, moyenne mobile centrée sur 3 ans en point de pourcentage



Par ailleurs, la Région bruxelloise accuse depuis 2003 un écart de croissance négatif par rapport à la Flandre¹⁰. L'une des principales sources de cette évolution résiderait dans sa « surspécialisation », à la fois dans le secteur financier (qui semblerait bien avoir été touché dès 2007 par la crise financière) et, en tant que « région-capitale », dans la branche « administration publique et enseignement ». Néanmoins, nos projections tablent sur une réduction progressive de ce différentiel à partir de 2016 (voir graphique 4), notamment grâce à une croissance plus vigoureuse dans la branche « crédit et assurances ».

Couplées à la progression des prix, les évolutions de valeur ajoutée par branche d'activité en volume ont un corollaire en termes de structure de l'activité économique. Par le passé (1995-2015), cette dernière s'est caractérisée par une tertiarisation croissante (voir tableaux 5 à 7). La part des activités industrielles dans la valeur ajoutée à prix courants continuerait de décroître en projection mais à un rythme nettement moins soutenu que par le passé. On s'attend également à ce que le poids de la branche « administration et enseignement », après avoir atteint un maximum en 2014, baisse en projection tout en restant encore, en 2022, supérieur à son niveau moyen au cours de la période précédant la crise (2002-2008).

En raison du caractère essentiellement urbain de l'économie de la Région bruxelloise, les activités tertiaires y dominent fortement le processus de production régionale. La part des services marchands dans le total de la valeur ajoutée devrait atteindre 71,3 % en 2022, semblable à son poids moyen au cours des périodes précédentes. Parmi les services marchands bruxellois, les branches « autres services marchands » et « crédit et assurances » enregistreraient la croissance de la valeur ajoutée en volume la plus élevée en projection (2016-2022) (respectivement 1,7 % et 1,4 % par an). La Région bruxelloise conserverait donc une forte spécialisation relative dans la branche du « crédit et assurances » ; le poids de celle-ci dans la valeur ajoutée régionale s'élèverait à 17,1 % à l'horizon 2022, à comparer à un poids relatif de cette même branche d'environ 3,6 % dans le reste de la Belgique. Une remarque similaire vaut pour les

¹⁰ Plus précisément, sur l'ensemble de la période 2003-2015, la moyenne annuelle du différentiel de croissance bruxelloise (par rapport à la Flandre) serait de -1,0 pp.

services non marchands (essentiellement l'enseignement et l'administration publique): leur part dans la valeur ajoutée régionale bruxelloise s'élèverait à 19,9 % en fin de période de projection, soit plus qu'en Wallonie (18,7 %) et bien plus qu'en Flandre (11,5 %).

En Flandre et en Wallonie, le secteur secondaire (« énergie », « industries manufacturières » et « construction ») représente encore une part relativement importante de l'activité, soit respectivement 26,1 % et 22,9 % de la valeur ajoutée régionale en 2015. En projection (2016-2022), ces parts seraient quasiment stabilisées, pour s'établir en moyenne respectivement à 26,0 % et 23,0 %.

Tableau 5 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	34,6	1,0
2. Énergie	3,2	4,0	3,1	3,6	5,6	-4,7	1,4
3. Industries manufacturières	7,2	5,4	2,9	2,6	-0,8	-3,9	-0,3
a. Biens intermédiaires	2,6	1,8	0,9	0,7	-0,7	-5,4	-2,0
b. Biens d'équipement	2,3	1,8	0,8	0,7	-4,4	-4,5	-0,1
c. Biens de consommation	2,3	1,8	1,2	1,2	1,6	-2,1	0,6
4. Construction	2,7	2,3	2,7	2,6	2,8	1,0	1,9
5. Services marchands	71,3	71,3	71,4	71,3	1,4	0,1	1,4
a. Transports et communication	9,2	11,4	8,6	8,2	0,8	-0,3	0,9
b. Commerce et horeca	14,2	13,3	11,0	10,5	0,9	-2,3	0,8
c. Crédit et assurances	16,9	16,6	17,5	17,1	1,3	0,4	1,4
d. Santé et action sociale	4,5	4,8	5,5	5,9	0,2	0,1	1,0
e. Autres services marchands	26,5	25,2	28,9	29,5	2,0	1,0	1,7
6. Services non marchands	15,5	17,0	19,9	19,9	2,1	1,6	0,7
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,6	0,0	1,2

Tableau 6 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	1,8	1,2	0,9	0,9	2,5	-0,9	1,3
2. Énergie	3,7	2,9	3,0	3,4	3,3	7,0	1,5
3. Industries manufacturières	24,8	20,8	16,9	16,4	0,8	1,1	1,3
a. Biens intermédiaires	10,8	9,9	8,4	8,2	-0,3	4,1	1,3
b. Biens d'équipement	6,3	4,7	3,3	3,1	0,9	-5,2	1,3
c. Biens de consommation	7,7	6,2	5,2	5,1	2,4	0,7	1,1
4. Construction	6,0	5,7	6,2	6,0	3,6	1,7	2,4
5. Services marchands	52,0	58,0	61,3	61,8	2,9	1,1	1,8
a. Transports et communication	7,8	7,3	6,6	6,1	1,9	-0,3	0,9
b. Commerce et horeca	14,3	16,6	15,7	15,3	3,4	0,1	1,5
c. Crédit et assurances	3,7	3,0	3,8	3,6	1,2	2,5	1,5
d. Santé et action sociale	5,9	6,4	7,5	8,2	0,7	1,1	1,5
e. Autres services marchands	20,4	24,7	27,7	28,6	3,6	1,9	2,2
6. Services non marchands	11,7	11,4	11,7	11,5	1,4	0,6	0,8
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	2,3	1,2	1,6

Tableau 7 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	1,8	1,1	0,9	0,9	3,6	-1,3	1,0
2. Énergie	3,2	2,9	2,9	3,2	1,0	1,9	1,1
3. Industries manufacturières	19,5	17,5	14,3	14,4	3,0	-0,6	1,6
a. Biens intermédiaires	11,3	11,0	7,9	7,9	3,2	-1,2	1,3
b. Biens d'équipement	3,3	2,6	2,7	2,8	2,4	-1,2	2,3
c. Biens de consommation	4,9	4,0	3,7	3,8	2,9	1,5	1,5
4. Construction	5,5	5,1	5,6	5,4	3,6	0,9	1,9
5. Services marchands	51,9	55,2	57,1	57,4	2,0	0,5	1,4
a. Transports et communication	7,2	7,0	5,9	5,4	1,0	-1,5	0,6
b. Commerce et horeca	11,5	13,4	12,8	12,4	2,9	-0,4	1,1
c. Crédit et assurances	3,4	2,9	3,9	3,7	1,0	3,7	1,3
d. Santé et action sociale	7,7	8,2	9,7	10,6	0,8	0,9	1,3
e. Autres services marchands	22,1	23,7	24,8	25,2	2,3	0,9	1,9
6. Services non marchands	18,1	18,2	19,2	18,7	1,3	0,3	0,5
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	0,3	1,3

Investissements

Étant donné la forte variabilité du total des investissements¹¹, il convient d'analyser cet agrégat macroéconomique en moyenne de période, et non pas année par année. Ainsi, au cours de la période 2016-2022, les investissements devraient enregistrer un rythme d'expansion similaire dans les trois régions, de 2,4 % à 2,7 % en moyenne par an.

À Bruxelles, le regain de croissance des investissements en projection (2016-2022) constituerait un net rattrapage après sept années (2009-2015) d'atonie des dépenses d'investissements (voir tableau 4). Un fléchissement de la dynamique d'investissement a également été observé dans le passé récent en Flandre, mais dans une moindre mesure (croissance de 0,9 % par an sur la période 2009-2015). En revanche, les dépenses d'investissement en Wallonie montrent globalement depuis la crise (2009-2015) une relative résilience, une évolution favorable qui pourrait se renforcer quelque peu sur l'ensemble de la période 2016-2022 (2,4 % par an en moyenne), tout en restant moins forte que celle observée lors de la période précédant la crise (3,8 % par an).

Les taux d'investissement¹², en hausse dans les trois régions, atteindraient des niveaux très élevés : en moyenne, entre 2019 et 2022, ils seraient de 19,9 % à Bruxelles (contre 18,5 % en 2014), de 21,5 % en Flandre (contre 20,3 % en 2014) et de 21,5 % en Wallonie (contre 19,7 % en 2014).

Productivité et salaires

Au cours de la période 2016-2022, la Flandre enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,5 % par an dans l'ensemble des branches d'activité marchande. À Bruxelles et en Wallonie, cette hausse serait un peu moins prononcée (0,4 %) mais constituerait une certaine reprise par rapport à l'évolution nettement moins favorable observée dans le passé récent (voir tableau 4). Toutefois, ces taux contrasteraient avec les gains de productivité annuels qui étaient, dans toutes les régions, environ trois fois plus élevés avant 2008.

En Région bruxelloise, la productivité dans les « transports et communication » (qui représentent 9 % de la valeur ajoutée totale locale) y croîtrait encore plus faiblement qu'avant crise. Elle se redresserait toutefois en fin de projection pour atteindre 1,0 % par an sur la période 2019-2022, malgré tout en deçà du rythme moyen observé avant 2009 (3,2 % par an entre 2002 et 2008). La branche « crédit et assurances » bruxelloise, quant à elle, afficherait à court-moyen terme une croissance de la productivité du travail légèrement inférieure à ce qui avait été observé avant crise, soit 1,9 % par an sur l'ensemble de la période de projection, en raison d'un léger tassement à partir de 2020.

Tout comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient, en projection, une source importante de croissance de la productivité totale en Flandre comme en Wallonie (qui emploient ensemble 96 % de l'emploi manufacturier belge). Les gains de productivité projetés pour la période 2019-2022

¹¹ Dans cette section, on entend par « investissements » la formation brute de capital fixe du secteur privé et du secteur public, déduction faite des investissements en logement.

¹² Le taux d'investissement est défini comme les investissements en pour cent de la valeur ajoutée brute, exprimés en termes nominaux.

pour ces industries, soit 2,1 % par an, devraient être supérieurs aux hausses de salaires réels (respectivement 0,6 % et 0,9 % par an, en Wallonie et en Flandre). Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale, ce qui les pousse à comprimer continuellement leurs coûts salariaux par unité produite. En outre, dans l'ensemble des branches tertiaires marchandes, la croissance de la productivité du travail serait légèrement plus rapide en Flandre qu'en Wallonie. De ces évolutions régionales comparées, il résulte des projections de gains de productivité réelle pour l'ensemble des activités marchandes un peu supérieures en Flandre (0,5 % par an contre 0,4 % par an en Wallonie sur la période 2016-2022, tableau 4).

L'évolution relativement contenue des gains de productivité est à mettre en parallèle avec la faible progression des coûts réels du travail, induite par la politique fédérale et régionale de baisse des charges salariales. Dans ce cadre, compte tenu de l'ensemble des dispositifs de modération du coût du travail, et notamment le « saut d'index » en vigueur pour la période 2015-2016 ou les dispositions relativement restrictives de la nouvelle loi sur la compétitivité de mars 2017, le coût salarial réel par tête dans les branches marchandes devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2016-2022, enregistrer une croissance nulle en Wallonie et à peine positive à Bruxelles et en Flandre (0,1 % par an).

L'évolution des salaires projetée à moyen terme (2019-2022) devrait être presque homogène dans les trois régions : de +0,5 % par an, en termes réels, dans les branches d'activité marchande, en Wallonie, à +0,6 % par an dans les deux autres régions. Cette progression s'explique, d'une part, par le système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, et, d'autre part, par l'évolution presque identique dans les trois régions de la productivité par tête dans les branches marchandes – qui est effectivement un déterminant économique important de la croissance des salaires. En revanche, la modélisation top-down des perspectives économiques régionales ne permet pas de rendre compte, à l'échelle des régions, des effets (retour) des taux de chômage sur les salaires bruts. Or les tensions qui pourraient graduellement se faire jour sur le marché du travail, en particulier en Flandre, où le taux de chômage projeté en fin de période est très faible (cf. section 3.2.3), pourraient être de nature à exercer une certaine pression, à la hausse, sur les salaires en fin de période.

Sur l'ensemble de la période (2016-2022), les gains de productivité devraient dépasser les hausses des coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite¹³ dans les branches d'activité marchande, reflet de la compétitivité-coût des économies régionales, serait en baisse dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2016-2022 (-0,4 % à -0,3 % en moyenne annuelle).

Emploi intérieur

La progression de l'emploi s'ajuste traditionnellement avec retard aux fluctuations de la demande, de sorte qu'en 2014, le regain d'activité économique s'est accompagné d'un redressement encore très modéré de l'emploi intérieur des régions. En Wallonie, et dans une moindre mesure en Flandre, la reprise conjoncturelle s'est en effet d'abord traduite par un mouvement de restauration partielle de la productivité du travail.

¹³ Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête, tous deux exprimés en termes réels.

En 2015, la création d'emplois s'est nettement accélérée en Flandre et en Wallonie, soutenue notamment par le gel des adaptations salariales conventionnelles et la suspension temporaire du mécanisme d'indexation. À Bruxelles, la hausse relativement mitigée de l'emploi faisait suite à une année 2014 plus favorable ; la hausse cumulée de l'emploi bruxellois sur 2014-2015 (0,8 %) aura ainsi finalement été similaire à celle observée en Wallonie.

Au cours de la période 2016-2022, la dynamique d'emploi dans chaque région devrait bénéficier de la poursuite du redressement de l'activité économique. La progression de l'emploi continuera également d'être influencée par la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'allégement fiscal et parafiscal décidées par le gouvernement fédéral. Sur l'ensemble de la période 2016-2022, le rythme moyen de création nette d'emplois atteindrait 0,8 % par an en Wallonie, 0,7 % à Bruxelles et 1,1 % en Flandre. Le profil d'évolution de l'emploi serait le même dans les trois régions, principalement déterminé par la dynamique de croissance des coûts salariaux réels. Le tax-shift, qui réorganise en plusieurs phases¹⁴ les réductions structurelles de cotisations patronales et de précompte professionnel, contribue à cette évolution. La hausse de l'emploi serait ainsi plus soutenue en 2016-2017 et en 2020, alors que les années intermédiaires devraient se caractériser par une croissance plus faible en cette matière, et ce dans toutes les régions.

Ainsi, sur la période 2016-2022, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, près de 30 100 personnes par an en Flandre (soit près de 211 000 cumulées sur la période), environ 10 700 par an en Wallonie (ou près de 75 000 emplois cumulés) et près de 5 100 en Région bruxelloise (soit près de 36 000 emplois cumulés). Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé par le passé. À l'inverse, l'érosion de l'emploi industriel devrait se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des gains de productivité que l'industrie manufacturière doit structurellement engranger pour faire face à la concurrence internationale. Le phénomène de repli de l'emploi manufacturier devrait toutefois se ralentir par rapport au passé récent, à la suite du raffermissement attendu de l'activité économique. Dans le secteur de la construction, et contrairement à ce qui a été observé au cours des dernières années en raison du phénomène des détachements, l'emploi salarié devrait engranger une hausse importante à moyen terme, alimentée en 2020 par la phase complémentaire de réductions patronales focalisée sur le secteur. Par ailleurs, les mesures d'économies budgétaires devraient affecter l'évolution de l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement ».

Enfin, sur la période de projection 2016-2022, et comme par le passé, le nombre d'indépendants s'accroîtrait plus vivement à Bruxelles (1,6 % par an en moyenne) que dans les deux autres Régions (1,2 % par an en Flandre, 0,8 % par an en Wallonie). L'emploi indépendant devrait progresser de façon relativement soutenue sur la période 2015-2016 : 1,2 % par an en Wallonie, 1,7 % par an en Flandre et 2,8 % par an en Région bruxelloise. En revanche, à partir de 2017, la progression du nombre d'indépendants subirait un ralentissement dans les trois régions. Cette évolution globale cache cependant un changement de la composition sectorielle de l'emploi indépendant en faveur des « autres services marchands »

¹⁴ Les mesures publiques relatives au coût du travail prises en compte sont explicitées dans l'encadré 2, pp. 37-38, des « Perspectives économiques 2017-2022 » du Bureau du Plan (2017).

et au détriment du « commerce et horeca » dans les trois régions (au détriment aussi de l'agriculture en Flandre et en Wallonie).

À Bruxelles, l'accroissement de l'effectif des indépendants dans la construction, au caractère explosif entre 2004 et 2015 (9,8 % par an à Bruxelles contre 2,2 % par an au niveau national), ne se poursuivrait plus au même rythme au cours de la période de projection. En effet, d'une part, la période transitoire qui limitait la liberté de circulation des travailleurs salariés ressortissants de Roumanie et Bulgarie est arrivée à échéance¹⁵ ; d'autre part, les missions de détachement de travailleurs étrangers, qui ont pris une ampleur non négligeable ces dernières années, devraient continuer de jouer un rôle de substitution partielle à la création d'emplois intérieurs, salariés ou indépendants.

Tableau 8 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure				Taux de croissance annuel moyen		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,8	4,4	2,1
2. Énergie	1,0	1,0	1,4	1,4	1,0	3,9	1,1
3. Industries manufacturières	7,2	5,2	3,0	2,6	-5,4	-4,0	-1,3
a. Biens intermédiaires	1,9	1,4	0,7	0,5	-4,7	-6,3	-3,5
b. Biens d'équipement	2,2	1,7	0,7	0,6	-8,7	-5,6	-2,2
c. Biens de consommation	3,0	2,1	1,6	1,5	-3,4	-2,0	-0,1
4. Construction	3,3	2,7	2,9	3,0	0,5	-0,1	1,0
5. Services marchands	64,2	65,2	66,7	68,1	0,6	0,5	1,0
a. Transports et communication	8,0	7,7	6,7	6,5	-2,2	-0,3	0,3
b. Commerce et horeca	17,4	15,5	13,4	12,9	-0,1	-1,4	0,1
c. Crédit et assurances	10,2	9,9	8,0	7,3	-0,7	-1,6	-0,5
d. Santé et action sociale	7,7	8,8	9,8	10,6	1,7	1,6	1,9
e. Autres services marchands	21,0	23,2	28,8	30,8	2,1	2,1	1,7
6. Services non marchands	24,3	25,9	26,0	24,8	1,2	0,8	0,1
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	0,4	0,5	0,7

¹⁵ L'évolution du travail indépendant dans la construction à Bruxelles a présenté une rupture de tendance sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux États membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant, à partir de 2004, la circulation des travailleurs salariés en provenance de ces États. Les dernières restrictions ont pris fin en Belgique, en 2014 pour ce qui est des citoyens roumains et bulgares, et en 2015 pour les croates.

Tableau 9 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande
en pour cent

	Structure				Taux de croissance annuel moyen		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	2,7	2,1	1,5	1,4	-1,8	-2,1	0,2
2. Énergie	1,1	1,0	1,1	1,0	1,3	1,7	0,0
3. Industries manufacturières	21,3	17,1	13,1	11,7	-1,7	-2,3	-0,4
a. Biens intermédiaires	7,2	6,4	5,1	4,5	-0,5	-2,1	-0,6
b. Biens d'équipement	5,1	3,9	2,6	2,2	-3,0	-4,2	-1,2
c. Biens de consommation	9,0	6,8	5,4	5,0	-2,1	-1,6	0,1
4. Construction	6,8	6,1	6,2	6,4	0,9	0,1	1,6
5. Services marchands	52,0	57,6	62,7	64,9	2,0	1,3	1,6
a. Transports et communication	6,8	6,4	5,9	5,6	0,4	-0,9	0,4
b. Commerce et horeca	18,7	17,8	16,4	15,8	0,6	-0,3	0,6
c. Crédit et assurances	2,5	2,0	1,9	1,7	-1,5	-0,5	-0,2
d. Santé et action sociale	8,6	10,7	13,0	14,4	2,7	3,0	2,5
e. Autres services marchands	15,3	20,6	25,6	27,4	3,6	2,3	2,1
6. Services non marchands	16,1	16,0	15,4	14,5	1,2	0,4	0,2
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,0	0,5	1,1

Tableau 10 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne
en pour cent

	Structure				Taux de croissance annuel moyen		
	1995	2005	2015	2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Agriculture	2,7	2,0	1,5	1,3	-1,7	-2,0	-0,6
2. Énergie	1,2	1,0	1,2	1,1	-0,8	3,6	-0,4
3. Industries manufacturières	15,5	12,8	10,5	9,7	-0,4	-2,1	-0,3
a. Biens intermédiaires	7,6	6,4	5,0	4,3	0,2	-3,1	-1,0
b. Biens d'équipement	2,7	2,2	1,8	1,6	-0,7	-2,7	-0,4
c. Biens de consommation	5,2	4,2	3,8	3,7	-1,0	-0,2	0,6
4. Construction	6,8	6,5	6,6	6,8	1,4	-0,4	1,4
5. Services marchands	51,1	55,1	59,3	61,5	1,7	1,2	1,4
a. Transports et communication	6,6	6,2	5,4	5,1	-0,5	-1,2	-0,1
b. Commerce et horeca	18,2	17,1	16,1	16,0	0,5	0,1	0,8
c. Crédit et assurances	2,2	1,8	1,7	1,5	-1,0	-0,1	-0,4
d. Santé et action sociale	10,1	12,5	14,4	16,1	2,6	2,2	2,4
e. Autres services marchands	14,0	17,5	21,7	22,9	3,4	2,2	1,6
6. Services non marchands	22,7	22,7	20,9	19,5	0,7	-0,1	-0,1
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,1	0,4	0,8

3.2. Marché du travail

L'emploi « intérieur régional » correspond à l'emploi dans les unités de production installées sur le territoire d'une région, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs. Les travailleurs qui ne résident pas dans la région où ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays où ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient l'emploi des résidents de cette région ou la « population active occupée régionale ». Le taux d'emploi indique quel pourcentage de la population résidente d'âge actif travaille.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon ascendante ou « bottom-up », à l'aide d'un module sociodémographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection sociodémographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Les résultats pour l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans l'optique de production régionale. Les autres aspects – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée régionale et taux d'emploi régional, chômage et taux de chômage – sont traités dans cet ordre dans la présente section.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Population d'âge actif en Belgique et dans les régions

La croissance de la population belge d'âge actif s'est fortement ralentie au cours de la première moitié de cette décennie, passant de 0,78 % (+55 300 personnes) en 2010 à 0,13 % (+9 200 personnes) en 2014. D'une part, son évolution naturelle¹⁶ est devenue négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe d'âge actif¹⁷ a fléchi, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE. Le vieillissement de la population a davantage joué en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif est tombée de 0,51 % à 0,07 % entre 2010 et 2014) et en Wallonie (de 0,70 % à 0,00 %). Le recul du solde migratoire externe¹⁸ s'est principalement fait sentir à Bruxelles. En outre, sur la même période, le solde migratoire interne d'âge actif est devenu encore plus négatif à Bruxelles. Par conséquent, la croissance de la population bruxelloise d'âge actif s'est fortement ralentie, de 2,50 % à 0,81 %, tout en restant toutefois toujours supérieure à celle enregistrée dans les deux autres régions.

¹⁶ Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, c'est-à-dire sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès dans cette classe d'âge.

¹⁷ Une grande partie de la migration externe concerne des personnes d'âge actif, plus précisément la classe d'âge 18-40 ans.

¹⁸ Le terme « externe » renvoie aux flux migratoires avec l'extérieur de la Belgique. Les migrations entre les régions belges constituent en revanche le solde migratoire « interne ».

Tableau 11 Scénario pour la démographie et l'offre de travail
moyennes annuelles

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		2016- 2022
						2002- 2008	2009- 2015	
1. Population totale								
<i>1a. Différence en milliers</i>								
Royaume	58,7	61,8	63,4	58,1	53,3	60,5	75,5	56,6
Région de Bruxelles-Capitale	12,2	13,0	12,8	11,3	9,1	12,4	17,6	10,5
Région flamande	33,5	34,3	34,3	31,9	29,7	31,8	39,4	31,4
Région wallonne	12,9	14,5	16,3	14,9	14,4	16,2	18,5	14,8
<i>1b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,1	1,1	0,9	0,7	1,2	1,6	0,9
Région flamande	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
Région wallonne	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Différence en milliers</i>								
Royaume	15,6	20,8	17,2	8,1	1,1	47,2	30,0	7,2
Région de Bruxelles-Capitale	8,3	8,9	8,2	6,5	5,0	10,3	12,0	6,2
Région flamande	5,8	7,7	4,9	0,4	-3,2	20,3	11,2	0,0
Région wallonne	1,5	4,2	4,1	1,2	-0,7	16,7	6,8	1,0
<i>2b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,7	0,4	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	1,1	1,0	0,8	0,6	1,5	1,6	0,8
Région flamande	0,1	0,2	0,1	0,0	-0,1	0,5	0,3	0,0
Région wallonne	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,8	0,3	0,0
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	72,9	73,0	73,2	73,4	74,2	72,6	72,7	73,7
Région de Bruxelles-Capitale	70,3	70,0	69,8	69,7	69,3	74,2	71,9	69,6
Région flamande	74,9	75,3	75,7	76,1	77,3	73,3	74,2	76,4
Région wallonne	70,1	70,0	69,9	70,0	70,5	70,8	70,3	70,2
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
<i>4a. Différence en milliers</i>								
Royaume	13,2	27,6	23,9	25,0	15,4	42,2	25,0	19,7
Région de Bruxelles-Capitale	-2,0	3,8	3,8	3,5	2,6	7,7	5,0	3,1
Région flamande	17,7	24,5	18,2	18,1	10,3	19,5	16,7	14,6
Région wallonne	-2,4	-0,8	1,9	3,4	2,5	15,0	3,3	2,1
<i>4b. Variation en pour cent</i>								
Royaume	0,2	0,5	0,4	0,5	0,3	0,9	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	0,7	0,7	0,6	0,5	1,6	0,9	0,5
Région flamande	0,6	0,8	0,6	0,6	0,3	0,7	0,5	0,5
Région wallonne	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	1,0	0,2	0,1

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2019-2022 donne la valeur en fin de période (2022).

Le solde migratoire externe d'âge actif a de nouveau progressé en 2015 dans les trois régions, si bien que la croissance de la population d'âge actif s'est légèrement accélérée cette année-là. Au cours des années 2016 et 2017, le solde migratoire externe se renforce encore légèrement dans les trois régions pour ensuite fléchir progressivement durant le reste de la période de projection. À cet égard, précisons

que dans la dernière édition des Perspectives démographiques¹⁹, l'impact de l'afflux des demandeurs d'asile (qui date de 2015) sur les chiffres de la population a été fortement revu à la baisse par comparaison avec l'hypothèse retenue précédemment. Dans l'intervalle, il est apparu que cet afflux s'est sensiblement réduit dès le début de 2016²⁰ et le taux de reconnaissance pour les demandes récentes d'obtention du statut de réfugié politique (ou de protection subsidiaire) est inférieur à l'estimation initiale²¹. En outre, étant donné que le délai de traitement des demandes se révèle plus long que prévu initialement, l'afflux de réfugiés du second semestre 2015 se répercute plus lentement dans les chiffres de la population.

Tant en Flandre qu'en Wallonie, à moyen terme, l'évolution naturelle de la population d'âge actif reste négative et le solde migratoire interne (positif) est pratiquement inchangé. L'impulsion temporaire au solde migratoire externe se traduit, au cours de la période 2016-2017, par une croissance modérée de la population d'âge actif dans les deux régions (croissance de 0,15 % par an en moyenne en Flandre et de 0,18 % en Wallonie). À partir de 2019, la population d'âge actif diminue dans les deux régions et un peu plus sensiblement en Flandre (-0,08 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2022, contre -0,03 % en Wallonie). Sur l'ensemble de la période 2017-2022, la croissance moyenne de la population flamande d'âge actif s'établit à -0,03 % par an et celle de la population wallonne d'âge actif à 0,02 % par an. La contribution des mouvements migratoires (internes et externes) à cette croissance est plus positive en Flandre mais elle est plus que compensée par une contribution plus négative de l'évolution naturelle.

À Bruxelles, le solde migratoire interne (négatif) évolue à peine à moyen terme. En revanche, l'évolution naturelle de la population d'âge actif devient légèrement plus positive. La croissance de la population bruxelloise d'âge actif demeure quasiment constante sur la période 2016-2017 (1,07 % par an en moyenne) mais fléchit ensuite progressivement (à 0,53 % en 2022) en raison du solde migratoire externe en baisse. À Bruxelles, la contribution globale des mouvements migratoires (tant internes qu'externes) à la croissance de la population d'âge actif diminue plus rapidement que dans les deux autres régions et, en fin de période, devient même inférieure à celle des deux autres régions. Durant la période 2019-2022, le fait que la population d'âge actif continue d'augmenter à Bruxelles (à hauteur de 0,60 % par an) alors qu'elle se contracte dans les deux autres régions est donc entièrement attribuable à l'évolution naturelle plus dynamique, et non plus aux flux migratoires. Ainsi, la population bruxelloise d'âge actif s'accroît de 0,70 % par an en moyenne au cours de la période 2017-2022. Il subsiste donc un net écart de croissance par rapport aux deux autres régions, même s'il est moins important que celui observé au cours de la dernière décennie.

Offre de travail en Belgique

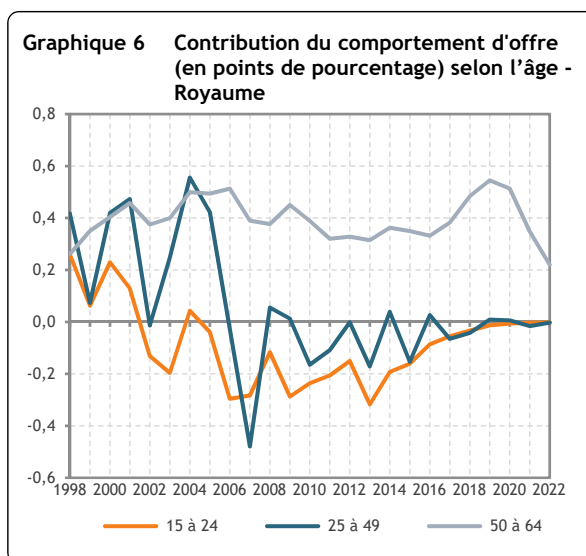
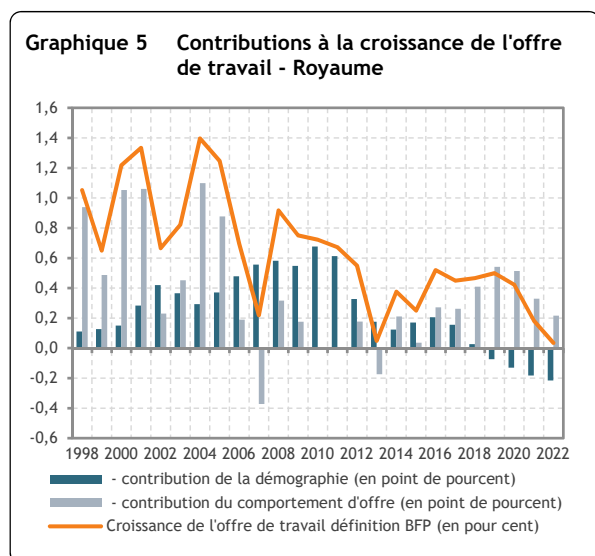
Au niveau national, la croissance de la population d'âge actif s'accélère au cours de la période 2016-2017 (0,26 % par an en moyenne), retombe ensuite pour devenir légèrement négative en fin de période

¹⁹ Perspectives démographiques 2016-2060. Population et ménages. BFP - DGS, mars 2017.

²⁰ La projection de l'an dernier partait encore de l'hypothèse que l'afflux de demandeurs d'asile sur l'ensemble de l'année 2016 se maintiendrait au niveau de fin 2015 et ne diminuerait que vers le milieu de l'année 2017 pour revenir au niveau atteint avant 2015.

²¹ Les demandeurs d'asile ne sont enregistrés dans les chiffres officiels de la population que lorsqu'ils ont obtenu le statut de réfugié politique (ou la protection subsidiaire).

(-0,01 % en 2022). En outre, tant la part des classes d'âge plus âgées (55-64 ans) que celle des plus jeunes (15-24 ans) augmente considérablement en projection ; il s'agit précisément des groupes où les taux d'activité se situent sensiblement en deçà du taux moyen pour l'ensemble de la population d'âge actif. Par conséquent, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail ne dépasse pas 0,15 point de pourcentage cette année, baisse fortement en 2018 (0,03 point) et devient négative à partir de 2019 pour finalement tomber à -0,22 point à la fin de la période (graphique 5). Sur l'ensemble de la période de projection, la contribution de la démographie est clairement négative en moyenne (-0,07 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,27 point par an au cours des six dernières années.



Il ressort du graphique 5 que les changements de comportement²² contribuent à peine, depuis le milieu des années 2000, à la croissance de la population active au niveau national. Au cours de cette période, les contributions positives dans la classe d'âge 50-64 ans (perte d'importance relative de la prépension ; participation croissante des cohortes successives de femmes ; effets des mesures de fin de carrière prises par les deux derniers gouvernements) ont été totalement compensées par des contributions négatives, ou en repli, dans les autres classes d'âge (voir graphique 6).

La forte baisse des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes s'explique, pour une large part, par l'augmentation de la durée effective des études dans l'enseignement supérieur et les difficultés d'insertion des jeunes – surtout les peu qualifiés – sur le marché du travail (en témoigne la forte baisse du taux d'activité des jeunes âgés entre 20 et 24 ans faiblement qualifiés mesurée sur la base de l'enquête sur les forces de travail ou « EFT »). De même, les réformes du régime des allocations d'insertion (contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi par les personnes en période d'insertion professionnelle et les bénéficiaires d'une allocation d'insertion) ont contribué au recul de la participation des jeunes au marché du travail (mesuré sur la base de données administratives). Les contrôles plus stricts de la recherche active d'un emploi par les chômeurs complets indemnisés et l'accès moins aisé aux allocations de chômage semblent également avoir fortement pesé sur l'évolution des taux d'activité dans la classe des 25-49 ans (concept administratif). Ce fut clairement le cas en 2015 lorsqu'un grand groupe

²² Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

d'allocataires ont perdu leur droit à l'allocation d'insertion après avoir dépassé la durée maximale de trois ans dans le régime.

Nous partons de l'hypothèse que la baisse des taux d'activité, enregistrée depuis plus de dix ans dans ces classes d'âge, prendra fin au cours des prochaines années. Cette hypothèse est étayée par deux arguments. Premièrement, le taux de chômage baisse fortement en projection si bien que les perspectives d'emploi s'améliorent sensiblement. Cette embellie devrait inciter les jeunes (principalement) à ne plus différer davantage leur entrée sur le marché du travail. Deuxièmement, la politique régionale en matière d'emploi semble vouloir donner la priorité à un accompagnement intense des nouveaux demandeurs d'emploi, de sorte que l'on devrait probablement être mieux à même désormais de mettre fin à la baisse de la participation pour les nouvelles cohortes qui entrent sur le marché du travail.

Depuis plusieurs années, la progression des taux d'activité dans les classes plus âgées est soutenue par les mesures de fin de carrière qui ont été prises par les gouvernements précédent et actuel (réforme du système de mise en disponibilité dans l'enseignement ; durcissement du régime de chômage avec complément d'entreprise et introduction d'une disponibilité adaptée dans le secteur privé ; durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée). Leur contribution à la croissance de l'offre de travail s'établit à 0,38 point de pourcentage cette année, mais progresserait jusqu'à 0,51 point par an en moyenne sur la période 2018-2020. Ensuite, elle se réduirait de plus de la moitié en deux ans (jusqu'à 0,22 point), lorsque les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière (et en attendant le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025).

La contribution de l'ensemble des modifications de taux d'activité à la croissance de l'offre de travail progresse de 0,26 point en 2017 à un peu plus de 0,50 point sur la période 2019-2020, sous l'effet conjugué des contributions moins négatives des moins de 50 ans et des contributions fortement positives dans les classes plus âgées. Cette contribution retombe ensuite à 0,22 point à la fin de la période de projection.

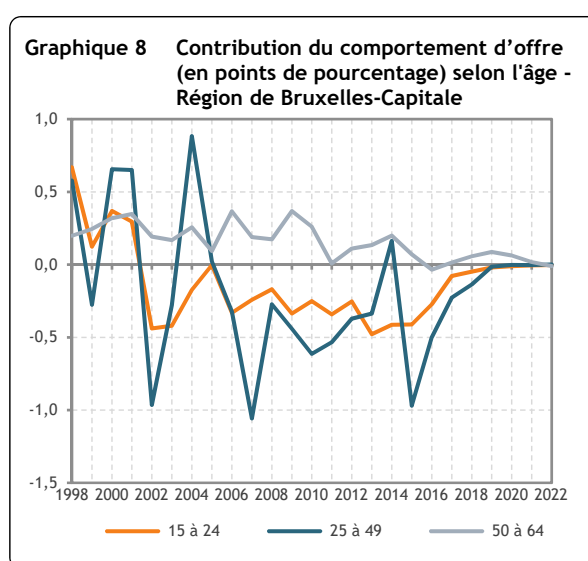
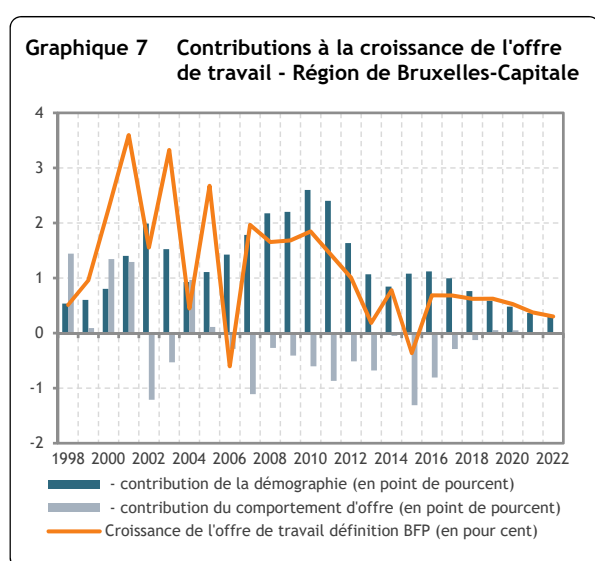
Cette année, la progression de la population active belge est presque aussi soutenue que l'année dernière (+23 900 personnes²³), elle se maintient à un niveau comparable (+24 900 personnes par an) sur la période 2018-2020, sous l'effet de l'augmentation des taux d'activité et en dépit de la perte d'impulsions démographiques. Ensuite, la croissance de la population active s'affaiblit nettement (à peine +1 900 personnes en 2022) étant donné que l'impact négatif de la démographie s'accroît et que les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Le taux d'activité macroéconomique belge²⁴, qui s'est stabilisé entre 2007 et 2013, a progressé de 72,6 % à 73,0 % au cours des trois dernières années. Il subit en projection les pressions à la baisse de l'évolution de la structure d'âge de la population d'âge actif, mais devrait néanmoins fortement augmenter sur la période 2017-2020 (jusqu'à 74,1 %) pour ensuite perdre nettement de son élan et s'établir à 74,2 % en 2022.

²³ La décomposition entre contribution de la démographie et des comportements d'offre dans les graphiques s'applique à la classe d'âge 15-64 ans. C'est pourquoi la somme des deux contributions ne correspond pas exactement à la croissance de la population active (qui comprend également les personnes âgées de plus de 64 ans).

²⁴ Définition administrative : rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

Offre de travail à Bruxelles

Les évolutions décrites ci-dessus de l'offre de travail belge sont le résultat d'une projection qui est établie de manière bottom-up, au départ des régions. À Bruxelles (graphique 7), la forte impulsion démographique, qui a soutenu la croissance de l'offre de travail depuis le début des années 2000, s'est considérablement affaiblie au cours de la période 2012-2014. La contribution de la démographie à la croissance de la population active bruxelloise rebondit légèrement en 2015 (jusqu'à 1,08 point), se maintient à ce niveau sur la période 2016-2017, mais s'amointrit les années suivantes (jusqu'à seulement 0,32 point en 2022), à mesure que le solde migratoire externe fléchit. Les évolutions démographiques continuent de soutenir l'offre de travail de manière plus importante à Bruxelles (contribution de 0,58 point en moyenne par an) que dans les deux autres régions, mais l'écart se réduit et n'est plus attribuable à des mouvements migratoires (voir ci-avant) durant la deuxième moitié de la période de projection.



La contribution substantielle de la démographie à la croissance de l'offre de travail à Bruxelles a fortement contrasté avec la contribution nettement négative des changements de taux d'activité durant la période 2006-2015 (graphique 7²⁵ et graphique 8 pour la décomposition de la contribution du comportement selon l'âge). La différence de dynamique avec les autres régions était plus marquée chez les femmes des classes d'âge moyennes et supérieures parce que les effets de cohorte (plus grande participation au marché du travail des générations successives de femmes) ont moins joué à Bruxelles. Le taux d'activité macroéconomique bruxellois s'est contracté, passant de 75,5 % en 2005 à 71,3 % en 2014 et à 70,3 % en 2015. Cette forte contraction en 2015 est allée de pair avec une diminution de la population active bruxelloise cette année-là (-0,36 %) ; elle est principalement imputable aux évolutions dans la

²⁵ Au niveau régional, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données sociodémographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données sociodémographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce à partir des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a en effet été possible d'estimer l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également à partir des données administratives.

classe d'âge 25-49 ans où l'impact des mesures en matière d'allocations d'insertion (et surtout la limitation des allocations à une période maximale de trois ans) s'est fait le plus sentir. Il n'empêche que la croissance moyenne de la population active bruxelloise au cours de la période 2006-2015 (0,95 % par an) est restée sensiblement plus élevée que dans les deux autres régions, du seul fait d'une évolution démographique particulièrement expansive.

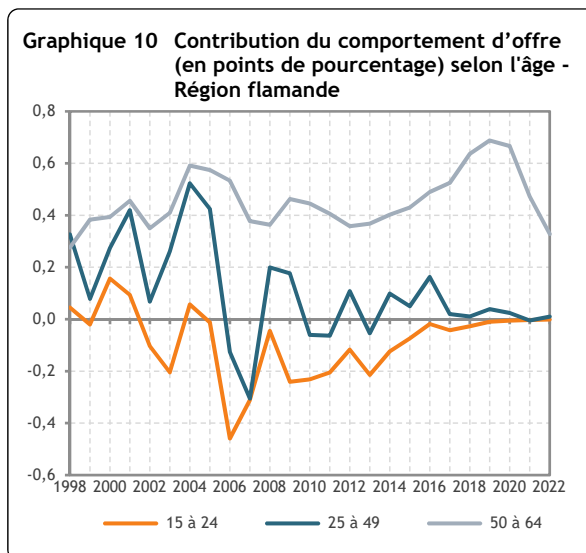
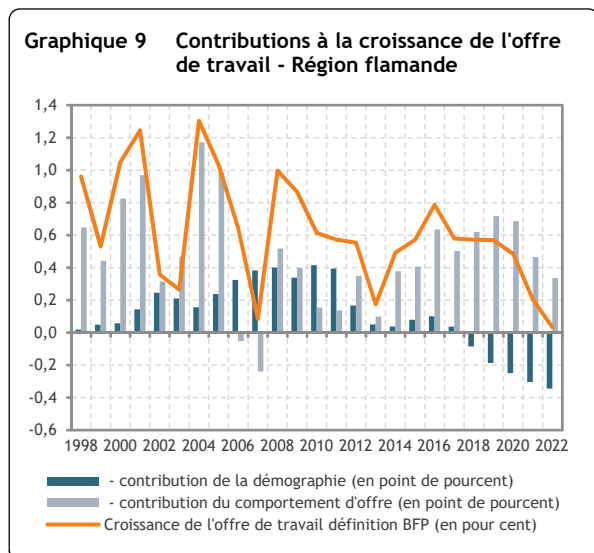
Sur la période 2016-2017 aussi, l'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge des 15-49 ans contribue négativement à la croissance de la population active bruxelloise, mais dans une moindre mesure qu'en 2015. Le taux d'activité diminue désormais moins rapidement (jusqu'à 69,8 % en 2017) et la population active bruxelloise croît de 0,69 % par an au cours de cette période, pour une contribution démographique quasiment inchangée. L'évolution négative des taux d'activité dans la classe d'âge 15-49 ans prendrait quasiment fin dès 2018. La progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures est toutefois moins importante à Bruxelles que dans les deux autres régions puisque, d'une part, l'impact des mesures de fin de carrière y est moins marqué et que, d'autre part, les effets de cohorte chez les femmes y jouent moins. La contribution globale des évolutions de taux d'activité devient légèrement positive à partir de 2019. Cela ne suffit pas pour stabiliser le taux d'activité macroéconomique qui subit, au cours de la seconde moitié de la période de projection, la montée en puissance des classes d'âge les plus jeunes dans la population bruxelloise d'âge actif et, de ce fait, fléchit à 69,3 % en 2022. Compte tenu d'une contribution de la démographie toujours positive mais en recul, la croissance de la population active bruxelloise fléchit progressivement (pour atteindre 0,30 % en fin de période).

Offre de travail en Flandre

En Flandre, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail s'est élevée à environ 0,40 point de pourcentage par an au cours de la période 2006-2011 (graphique 9), avant de chuter au cours de la période 2012-2013 (pour ne plus dépasser 0,05 point en 2013) en raison d'un solde migratoire sensiblement moins positif et du vieillissement des cohortes du baby-boom. Ce recul s'est interrompu au cours des années 2014-2017, compte tenu essentiellement d'un arrêt temporaire de l'érosion du solde migratoire externe ; il reprend à partir de 2018 à un rythme encore plus élevé. En effet, d'une part, la croissance de la population flamande d'âge actif ralentit et, d'autre part, à l'intérieur de celle-ci, les plus jeunes et les plus âgés gagnent en importance dans la structure d'âge. Par conséquent, la contribution de la démographie devient négative à partir de 2018 et diminue ensuite systématiquement pour finalement tomber à -0,34 pp en 2022.

En Flandre aussi, la dynamique des taux d'activité des classes d'âge inférieures à 50 ans s'est essoufflée dans la seconde moitié des années 2000, mais dans une moindre mesure que dans les deux autres régions. Cet essoufflement a en outre été plus que compensé par une forte augmentation des taux d'activité dans les classes plus âgées (graphique 10). Ainsi, hormis durant la période 2006-2007, la contribution totale des changements de comportement est restée positive. En Flandre, le taux d'activité macroéconomique a fléchi de 73,9 % en 2005 à 73,2 % en 2007, il s'est ensuite accru sur l'ensemble de la période 2008-2015 pour atteindre 74,9 % en 2015. La population active flamande a augmenté, en moyenne, de 0,56 % par an sur la période 2006-2015, une croissance qui depuis 2012 est de plus en plus soutenue par les changements de comportement.

L'an dernier, la contribution globale des évolutions de taux d'activité se serait encore accrue en Flandre (0,63 point), en raison de contributions en hausse dans toutes les classes d'âge. Le taux d'activité global a grimpé jusqu'à 75,3 % et la croissance de l'offre de travail a atteint 0,79 %, compte tenu d'une contribution pratiquement stable de la démographie.



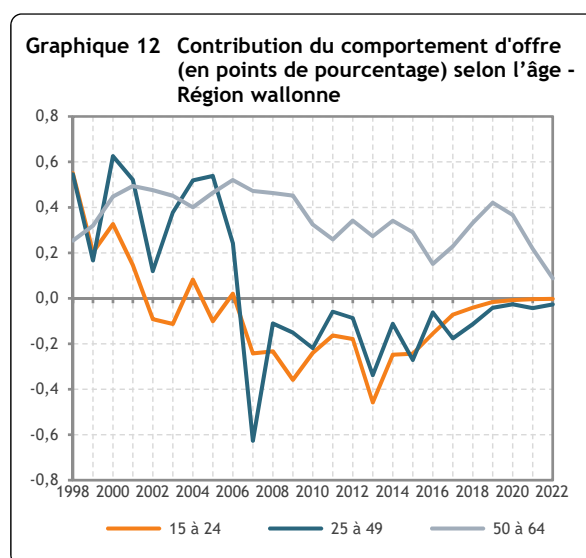
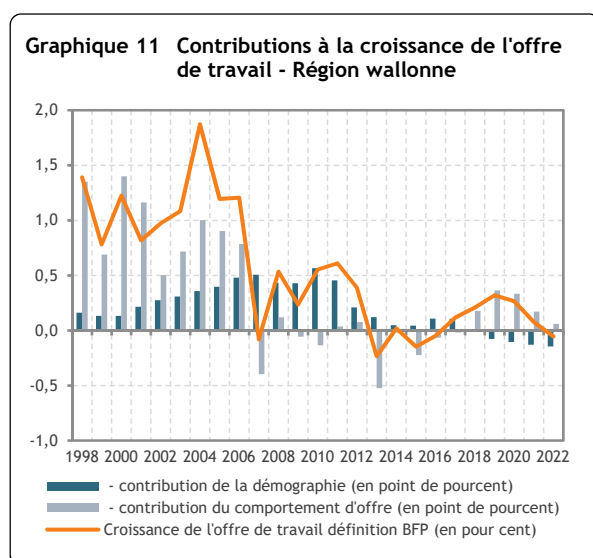
Au cours de la période 2017-2020, la population active flamande connaîtrait également un taux de croissance élevé (0,55 % par an en moyenne), le nouveau recul de la contribution de la démographie étant largement compensé par de fortes hausses des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures sous l'effet des mesures de fin de carrière. Celles-ci ont une incidence relativement plus importante en Flandre. Le taux d'activité macroéconomique continue d'augmenter sensiblement pour atteindre 77,0 % en 2020. À partir de 2021, les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Cette évolution, couplée à une contribution de la démographie de plus en plus négative, conduit à un net ralentissement de la croissance de l'offre de travail qui, en l'espace de deux ans, devient presque nulle. Le taux d'activité macroéconomique continue d'augmenter au cours de cette période (jusqu'à 77,3 % en 2022), mais à un rythme beaucoup moins soutenu qu'auparavant. Nous supposons ainsi que l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge de moins de 50 ans ne contribue que modérément à la croissance de l'offre de travail flamande. Il s'agit d'une hypothèse plutôt prudente au regard de l'amélioration du marché du travail.

Offre de travail en Wallonie

Entre 2006 et 2011, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a été légèrement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (graphique 11 : un peu moins de 0,50 point de pourcentage par an). Ensuite, le recul de cette contribution y a été légèrement plus marqué si bien qu'en 2014 et 2015, les évolutions démographiques au sud du pays ont encore à peine contribué à la croissance de l'offre de travail (0,04 point). Cette tendance négative connaît un coup d'arrêt en 2016 et 2017 (légère remontée de la contribution de la démographie à 0,11 point) mais elle devrait reprendre à partir de 2018. Étant donné que la population y vieillit moins rapidement qu'en Flandre, la contribution de la démographie à la

croissance de la population active wallonne ne devient négative qu'à partir de 2019 et son recul est moins prononcé durant le reste de la période de projection (jusqu'à -0,15 point en 2022).

Le renversement de tendance dans l'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge de 25 à 49 ans depuis le milieu des années 2000 a été plus frappant encore en Wallonie qu'en Flandre (graphique 12). En outre, comme dans les deux autres régions, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) ont baissé au cours de cette période. L'augmentation des taux d'activité des groupes plus âgés a été à peine suffisante pour stabiliser la contribution globale des changements de comportement durant cette période. Le taux d'activité macroéconomique wallon a baissé de 71,4 % en 2005 à 70,1 % en 2015. La population active wallonne a augmenté en moyenne de 0,31 % par an au cours de la période 2006-2015, une croissance exclusivement soutenue par les impulsions démographiques.



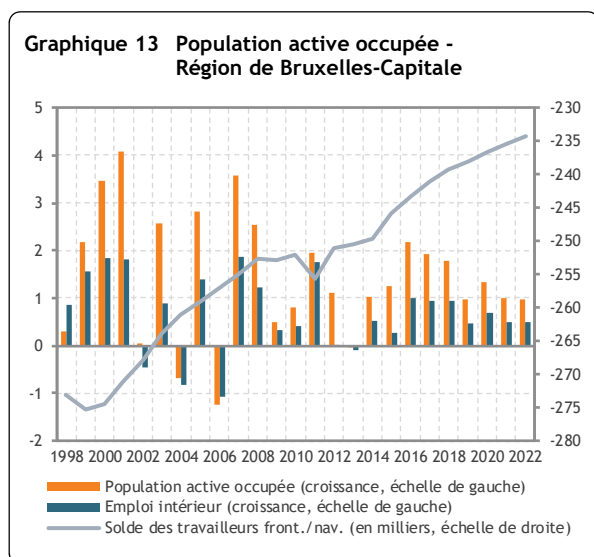
L'année dernière aussi, l'évolution des taux d'activité aurait encore contribué légèrement négativement (-0,07 point) à la croissance de la population active wallonne, laquelle se serait à nouveau contractée (de 0,05 %). Néanmoins, la contribution négative dans la classe d'âge 25-49 ans a sensiblement baissé en comparaison de 2015, année où, tout comme à Bruxelles, les mesures visant un durcissement du régime d'allocations d'insertion pèsent lourdement. Dans le même temps, il apparaît, à la lecture des chiffres provisoires, que la contribution positive des travailleurs plus âgés a légèrement fléchi. Le taux d'activité macroéconomique aurait de ce fait diminué de 70,1 % à 70,0 % l'an dernier.

Au cours de la période 2017-2019, la contribution des changements de comportement augmente systématiquement, tant sous l'influence des mesures de fin de carrière que de la disparition progressive de la dynamique négative dans les classes d'âge de 15-49 ans. Cela suffit amplement à compenser le léger recul de la contribution de la démographie, si bien que la croissance de la population active wallonne redevient positive à partir de 2017 (0,12 %), atteint un pic de 0,32 % en 2019 et se maintient à un niveau proche en 2020 (0,26 %). Ensuite, elle ralentit nettement (jusqu'à -0,05 % en 2022), au fur et à mesure que les mesures sur les fins de carrière atteignent leur vitesse de croisière et que les pressions démographiques négatives continuent de croître. Le taux d'activité macroéconomique progresse jusqu'à 70,5 % en 2020 mais se stabilise au cours des deux années suivantes.

En moyenne, la population active wallonne progresserait de 0,16 % par an au cours de la période 2017-2022, soit à un rythme sensiblement moins rapide qu'en Flandre (croissance de 0,41 % par an) où les réformes de la fin de carrière ont un impact plus marqué qu'en Wallonie. C'est à Bruxelles que la croissance de l'offre de travail serait la plus élevée (0,52 % par an), du seul fait du soutien plus important de la démographie.

3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé dans la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers entrants. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, un solde des travailleurs frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.



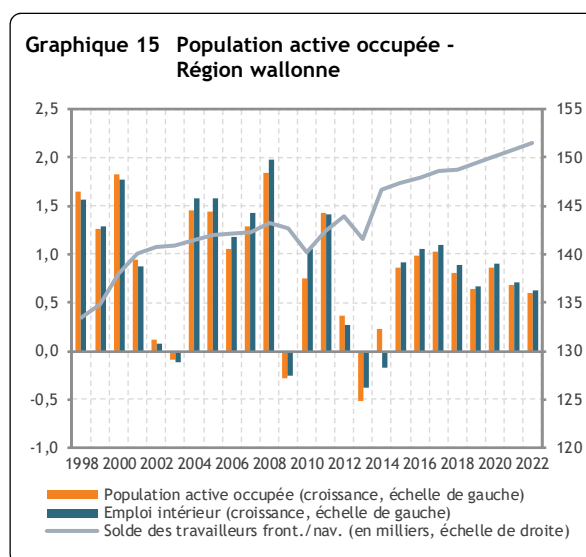
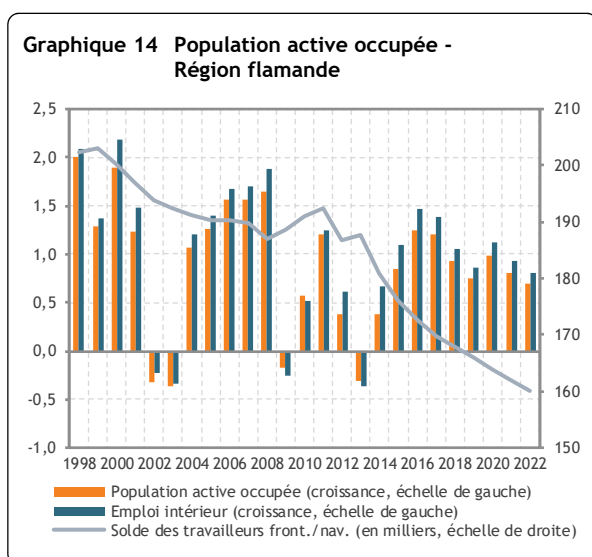
En 2015, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré un solde négatif des travailleurs frontaliers et des navetteurs de -246 000 personnes (graphique 13), principalement en raison des importants flux entrants de navettes en provenance des deux autres régions. Au cours des quinze dernières années, ce solde est devenu sensiblement moins négatif, de sorte que la population active occupée bruxelloise a crû nettement plus fortement (de 1,51 % par an au cours de la période 1999-2015) que l'emploi intérieur bruxellois (0,66 % par an). En 2015, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs est même devenu encore moins négatif à hauteur de -3 600 personnes, aussi bien parce que les

navettes bruxelloises vers la Flandre ont nettement augmenté que parce que les navettes provenant de la Flandre ont diminué. La population active occupée bruxelloise s'est accrue de 1,24 %, et l'emploi intérieur de 0,27 % seulement.

Sur l'ensemble de la période 2016-2022, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs deviendrait encore moins négatif, de manière sensible au cours des années 2016-2018 (jusqu'à atteindre -239 300 personnes en 2018), puis à un rythme plus lent (jusqu'à atteindre -234 300 personnes en 2022). En effet, les navettes en provenance de Flandre ne diminueraient plus et les navettes provenant de Wallonie seraient en légère augmentation. Les navettes de Bruxellois vers les deux autres régions continuent à augmenter régulièrement durant toute la période étudiée. En ce qui concerne les navettes vers la Wallonie, cette tendance confirme l'évolution de long terme, qui n'a été que brièvement interrompue durant les années 2013-2014. Quant aux navettes vers la Flandre, leur progression a été sérieusement enrayerée après l'éclatement de la crise financière, mais elles sont nettement reparties à la hausse ces dernières années, sans doute en raison de la contraction de la réserve de main-d'œuvre en Flandre

et peut-être également d'une meilleure coordination entre les services régionaux de l'emploi. De ce fait, les Bruxellois continuent d'accroître sensiblement leur part dans l'emploi intérieur des deux autres régions durant la période de projection. Leur part dans l'emploi local continue également de s'accroître, surtout en début de période de projection. À moyen terme (période 2016-2022), la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,45 % par an en moyenne) resterait deux fois plus élevée que celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,72 % par an).

Tant en Flandre (graphique 14) qu'en Wallonie (graphique 15), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (respectivement +176 100 et +147 300 personnes en 2015), les flux de navetteurs sortants à destination de Bruxelles étant prépondérants dans les deux cas. Dans ces deux régions, le solde des navetteurs et des frontaliers joue un rôle nettement moins important par rapport à l'emploi intérieur régional. Par conséquent, les écarts de taux de croissance – flamands et wallons – entre l'emploi intérieur et la population active occupée sont potentiellement beaucoup plus limités qu'à Bruxelles.



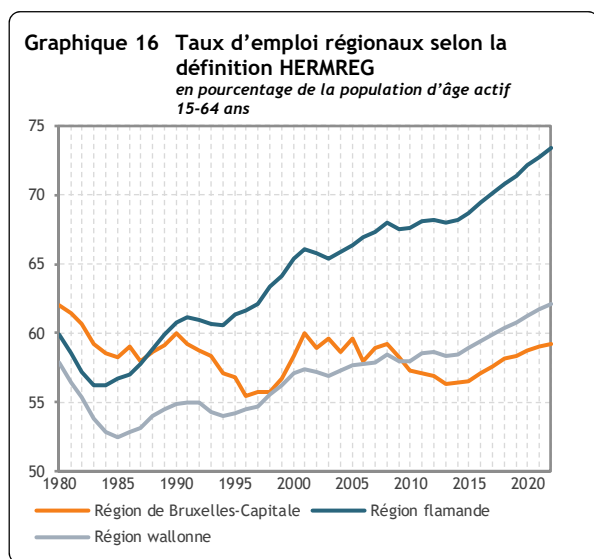
Le solde flamand a diminué de manière structurelle ces quinze dernières années, si bien que la croissance de la population active occupée flamande a été inférieure à celle de l'emploi intérieur au cours de la période 1999-2015 (0,80 % par an contre 0,93 % par an). À moyen terme aussi, le solde flamand devrait fléchir (jusqu'à +160 100 personnes en 2022), de sorte que la croissance de la population active occupée serait inférieure d'un peu plus d'un dixième de point de pourcentage à celle de l'emploi intérieur au cours de la période 2016-2022 (0,95 % par an contre 1,09 % par an). La baisse du solde flamand est surtout imputable à une nouvelle baisse du solde de navetteurs vers Bruxelles. Toutefois, la diminution du solde de travailleurs frontaliers avec les Pays-Bas et du solde de navetteurs avec la Wallonie joue également un rôle. Les flux entrants et sortants de navettes entre Flandre et Wallonie présentent une tendance positive, mais cette dernière est plus prononcée pour le flux sortant de Wallonie vers la Flandre.

La population active occupée wallonne a également crû moins rapidement que l'emploi intérieur wallon au cours de la période 1999-2015 (0,82 % par an contre 0,85 % par an), étant donné l'augmentation limitée du solde wallon des navetteurs et frontaliers pendant cette période. À moyen terme, le solde wallon devrait continuer à augmenter (jusqu'à atteindre +151 600 personnes en 2022). Cette tendance résulte d'une nouvelle hausse du flux de frontaliers wallons vers le Luxembourg et de la croissance continue

du solde de navettes avec la Flandre, tandis que les navettes vers Bruxelles continuent de diminuer légèrement durant la période de projection. Toutefois, la hausse du solde wallon reste insuffisante pour maintenir la croissance de la population active occupée (0,80 % par an en moyenne) au même niveau que celle de l'emploi intérieur (0,85 % par an).

Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui est effectivement occupée. Le graphique 16 présente le taux d'emploi selon la définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG²⁶ et la population âgée de 15 à 64 ans.



Depuis l'éclatement de la crise financière, le taux d'emploi bruxellois s'est sensiblement replié : de 59,2 % en 2008 à 56,4 % en 2014. Au cours de cette période, la population active occupée a pourtant augmenté plus fortement en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. Néanmoins, cette évolution a été largement insuffisante pour absorber la croissance, alors encore particulièrement soutenue, de la population bruxelloise d'âge actif. Dans les deux autres régions, et malgré deux périodes successives de ralentissement conjoncturel, la croissance de la population active occupée au cours de cette période a été en moyenne pratiquement aussi rapide que celle de la population d'âge

d'actif, de sorte que le taux d'emploi en 2014 était quasiment égal à celui enregistré en 2008 : respectivement 68,2 % en Flandre et 58,5 % en Wallonie.

En 2015, la croissance de la population active occupée s'est accélérée dans les trois régions, jusqu'à atteindre 0,9 % en Flandre et en Wallonie et 1,2 % à Bruxelles. En Flandre et en Wallonie, cette évolution s'explique par la croissance plus rapide de l'emploi intérieur et, à Bruxelles, par l'évolution favorable du solde de navetteurs. Toutefois, la population d'âge actif n'a cessé de progresser à un rythme plus rapide à Bruxelles, de sorte que le taux d'emploi y a augmenté de manière beaucoup moins marquée (jusqu'à 56,5 %) qu'en Flandre (jusqu'à 68,7 %) et en Wallonie (jusqu'à 58,9 %). L'an dernier, la croissance de la population active occupée a continué à s'accélérer, à un rythme plus modeste en Wallonie (jusqu'à 1,0 %) qu'en Flandre (jusqu'à 1,3 %) et surtout qu'à Bruxelles (jusqu'à 2,2 %) où l'évolution encore plus favorable du solde des navetteurs s'est accompagnée d'une croissance nettement plus rapide de l'emploi intérieur. Par conséquent, le taux d'emploi a progressé de manière pratiquement aussi prononcée à Bruxelles (jusqu'à 57,1 %) qu'en Flandre (jusqu'à 69,4 %) et en Wallonie (jusqu'à 59,4 %). Dans les deux dernières régions, le taux d'emploi en vient à atteindre un niveau nettement plus élevé qu'avant l'éclatement de la crise financière (respectivement 1,4 et 0,9 point de pourcentage de plus),

²⁶ Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux majoré de l'estimation HERMREG du solde des navettes régionales et du travail frontalier.

tandis que le taux d'emploi bruxellois est encore resté 2,1 points de pourcentage en dessous de son niveau de 2008.

Tant en Flandre qu'en Wallonie, la population active occupée continue de s'accroître sensiblement durant la période de projection, tandis que la population d'âge actif commence à se réduire légèrement à partir de 2019. Cette année, l'accroissement du taux d'emploi est pratiquement identique à celui de 2016 dans les deux régions, puis il s'essouffle quelque peu durant la période 2018-2019, repart à la hausse en 2020 avant de connaître un nouveau ralentissement par la suite. Cette évolution s'explique dans une large mesure par la dynamique de la croissance de l'emploi intérieur régional. Au final, le taux d'emploi wallon devrait augmenter de 2,7 points par rapport à 2016, pour atteindre 62,1 % en 2022. Le taux d'emploi flamand devrait grimper davantage encore pour atteindre 73,4 % en 2022 (+4,0 points). En effet, non seulement la croissance moyenne de la population active occupée y serait plus élevée qu'en Wallonie malgré une évolution moins favorable du solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers, mais, en outre, la population d'âge actif y décroît un peu plus fortement.

À Bruxelles également, le taux d'emploi continue d'augmenter sur l'ensemble de la période, mais on note une différence plus nette entre les années 2017-2018 et la suite de la période de projection. Cette année et l'année prochaine, la croissance de la population active occupée bruxelloise serait encore fortement soutenue par l'évolution du solde des navetteurs, qui devient nettement moins négatif. La croissance de la population active occupée bruxelloise serait alors environ 1 point de pourcentage plus élevée que dans les deux autres régions, ce qui compense la croissance également plus soutenue de la population bruxelloise d'âge actif, de sorte que le taux d'emploi bruxellois augmente de manière aussi rapide qu'en Wallonie et atteint 58,2 % en 2018.

Le ralentissement de la croissance de l'emploi intérieur en 2019 est toutefois plus marqué à Bruxelles que dans les deux autres régions, et l'évolution du solde des navetteurs y devient également un peu moins favorable. À partir de cette année 2019, la croissance de la population active occupée bruxelloise n'est plus que légèrement supérieure à celle de la population active occupée flamande, tandis que la population d'âge actif bruxelloise continue à augmenter (fût-ce à un rythme moins rapide). Par conséquent, le taux d'emploi grimpe moins fortement à Bruxelles qu'en Wallonie et – a fortiori – qu'en Flandre durant la période 2019-2022, mais finit par retrouver en 2022 le niveau qui était le sien juste avant l'éclatement de la crise financière (59,3 % en 2022 contre 59,2 % en 2008). Sur l'ensemble de la période de projection, l'augmentation du taux d'emploi est nettement moins importante à Bruxelles qu'en Flandre, et ce malgré la progression plus sensible de la population active occupée bruxelloise.

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, le taux d'emploi est défini par le rapport entre la population active occupée et la population âgée entre 20 et 64 ans. Il est en outre mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail. Sur une période pluriannuelle, les évolutions des deux taux (taux HERMREG versus taux UE 2020) se recourent largement. En revanche, les évolutions annuelles peuvent diverger sensiblement, la série UE 2020 étant nettement plus volatile. Par exemple, l'accroissement du taux d'emploi national selon la définition HERMREG (+0,6 point) observé l'an dernier était comparable à celui du taux répondant à la définition UE 2020 (+0,5 point). Au niveau régional, les évolutions ont toutefois sensiblement divergé selon le concept choisi. Selon la définition UE 2020, le taux d'emploi flamand

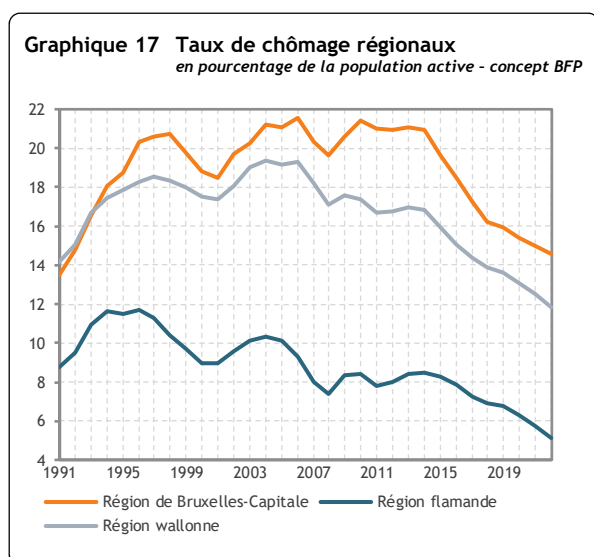
n'aurait guère progressé (+0,1 point ; voir tableau 12), tandis que l'accroissement aurait été particulièrement important en Wallonie et à Bruxelles (chacune +1,0 point). En revanche, l'évolution des taux régionaux HERMREG ne fait guère apparaître de différences régionales en 2016 (Flandre : +0,7 point ; Bruxelles : +0,6 point ; Wallonie : +0,5 point).

En projection (à partir de 2017), le taux UE 2020 suit l'évolution du taux HERMREG, corrigé pour tenir compte d'une estimation de l'évolution régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. En 2022, le taux UE 2020 s'établirait à 62,5 % à Bruxelles (+2,8 points par rapport à 2016), à 76,2 % en Flandre (+4,2 points) et à 65,3 % en Wallonie (+2,7 points).

3.2.3. Chômage et taux de chômage

Évolutions en 2015 et 2016

Au niveau national, le chômage²⁷ a enregistré un net recul au cours des deux dernières années, avec une baisse de respectivement 28 200 unités en 2015 et 31 500 unités en 2016. Le taux de chômage est quant à lui passé de 12,4 % à 11,8 % en 2015 et à 11,2 % en 2016. La baisse constatée en 2015 s'explique partiellement par la reprise de la conjoncture, mais les réformes opérées dans le régime des allocations d'insertion (surtout la limitation de la durée maximale d'octroi des allocations à trois ans en 2015) ne sont pas étrangères à cette évolution. Ces réformes ont toutefois eu un impact nettement négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées (voir section 3.2.1). En 2016, la baisse du taux de chômage a été largement imputable à l'intensité en main-d'œuvre caractérisant la croissance du secteur marchand à la faveur des mesures prises pour réduire le coût du travail.



Au cours de la période 2015-2016, la baisse du taux de chômage (voir graphique 17) a été plus forte à Bruxelles (de 20,9 % à 18,4 %) et en Wallonie (de 16,8 % à 15,1 %) qu'en Flandre (de 8,5 % à 7,8 %). Une partie des différences régionales observées dans l'évolution des taux de chômage (taux basés sur les chiffres administratifs) s'explique toutefois par le durcissement de la réglementation du chômage, qui a eu un plus grand impact à Bruxelles et en Wallonie. Ainsi, le nombre de personnes ayant droit à une allocation d'insertion en 2016 (50 300 allocataires) ne représentait plus que la moitié du chiffre de 2013 (100 300 allocataires). On constate toutefois de grandes différences entre les régions.

En 2013, le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'insertion était proportionnellement bien plus élevé à Bruxelles et en Wallonie, avec 19,3 % (Bruxelles) et 28,0 % (Wallonie) du nombre total de chômeurs indemnisés (chômeurs complets indemnisés, « chômeurs âgés » et bénéficiaires du RCC demandeurs d'emploi), contre 11,0 % en Flandre. En 2016, ces parts sont tombées à respectivement 8,7 %,

²⁷ Selon la définition BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

18,1 % et 8,2 %. Par conséquent, l'impact négatif des réformes sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées a été plus marqué à Bruxelles et en Wallonie (voir section 3.2.1), surtout en 2015. La population active flamande s'est donc accrue plus rapidement que dans les deux autres régions au cours de cette période. La plus grande expansion de l'offre de travail dans les classes d'âge supérieures en Flandre y a également contribué. En outre, la croissance plus rapide de l'emploi intérieur flamand a été partiellement absorbée par la baisse considérable des navettes de la Flandre vers Bruxelles.

Perspectives de 2017 à 2022

En Wallonie, le recul du taux de chômage est un peu moins marqué cette année que l'année dernière (il atteint 14,3 %), parce que la croissance de la population active occupée connaît un léger fléchissement et la croissance de la population active augmente légèrement. Durant les années 2018-2019, ces deux tendances s'accroissent : la croissance de la population active continue de s'accroître à la faveur des mesures relatives aux fins de carrière et de l'évolution moins négative des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes, tandis que la croissance de la population active occupée continue de s'affaiblir en raison de la croissance moins intensive en main-d'œuvre dans le secteur marchand. Par conséquent, la baisse du taux de chômage (jusqu'à 13,5 % en 2019) est moins rapide. En 2020, la croissance de l'emploi intérieur repart à la hausse et la croissance de l'offre de travail wallonne n'augmente plus, tant et si bien que la baisse du taux de chômage s'accroît de nouveau (il atteint 13,0 %). Après 2020, la croissance de l'emploi intérieur ralentit de nouveau, mais l'évolution du solde des navetteurs est, elle, plus favorable. De plus, la croissance de la population active diminue de manière encore plus marquée, parce qu'elle est moins soutenue par les modifications des taux d'activité et subit une pression démographique de plus en plus négative. Dès lors, la baisse du taux de chômage (jusqu'à 11,9 % en 2022) s'accroît encore légèrement.

En Flandre, le taux de chômage diminue plus fortement cette année qu'en 2016 (jusqu'à 7,3 %) compte tenu d'une croissance inchangée de la population active occupée et d'un léger ralentissement de la croissance de la population active. Durant la période 2018-2020, la croissance de la population active en Flandre reste pratiquement au même niveau que cette année, de sorte que le profil de l'évolution du taux de chômage est, plus encore qu'en Wallonie, déterminé par celui de la croissance de l'emploi intérieur. La baisse du taux de chômage flamand s'atténue donc durant la période 2018-2019 (jusqu'à 6,8 % en 2019) avant de s'accroître de nouveau en 2020 (jusqu'à 6,3 %). Tout comme en Wallonie, le taux de chômage continue de baisser sensiblement au cours des années 2021-2022 (jusqu'à 5,1 %), parce que le fléchissement de la croissance de l'offre de travail est plus important que le ralentissement de la croissance de la population active occupée. Sur l'ensemble de la période de projection, l'évolution du taux de chômage flamand est donc comparable à celle du taux de chômage wallon, étant entendu qu'aussi bien la croissance moyenne de la population active occupée que celle de la population active en Flandre restent plus élevées.

À Bruxelles plus que dans les deux autres régions, le taux de chômage diminue surtout en début de période de projection. Cette année, le taux de chômage bruxellois continue à diminuer de manière presque aussi importante que l'année dernière (il tombe à 17,4 %). Il recule pratiquement au même rythme en 2018 (baisse jusqu'à 16,5 %), parce qu'aussi bien la croissance de l'emploi intérieur bruxellois que celle de la population active occupée bruxelloise ralentissent à peine, contrairement à ce qui se passe

dans les deux autres régions. En 2019, le ralentissement de la croissance de l'emploi intérieur est toutefois beaucoup plus marqué à Bruxelles, tandis que l'évolution du solde des navetteurs apporte une contribution légèrement moins importante à la croissance de la population active occupée. Dans le contexte d'une croissance pratiquement inchangée de la population active bruxelloise, la baisse du taux de chômage enregistre un net ralentissement (jusqu'à 16,2 %). En 2020, la baisse du taux de chômage s'accélère également à Bruxelles (jusqu'à 15,5 %) à la faveur d'une reprise de la croissance de l'emploi. Toutefois, cette tendance est moins marquée que dans les deux autres régions durant la période 2021-2022 (baisse jusqu'à 14,5 %), parce que la croissance de l'offre de travail ralentit moins fortement à Bruxelles.

Dans chacune des trois régions, le taux de chômage serait sensiblement moins élevé qu'en 2008. En ce qui concerne Bruxelles et la Wallonie, il faut remonter au début des années 1980 pour retrouver des niveaux aussi faibles pour le taux de chômage administratif, et même jusqu'au milieu des années 1970 pour la Flandre. Cela donne à penser que, dans le présent scénario, il faut tenir dûment compte du fait que des restrictions de l'offre risquent de freiner la croissance économique par suite de tensions croissantes sur le marché du travail. Toutefois, quelques observations peuvent être formulées quant aux niveaux historiquement très bas des taux de chômage en fin de période de projection.

En premier lieu, cette baisse marquante du taux de chômage se produit dans un contexte où la croissance de l'emploi est soutenue par une politique budgétaire qui, en l'absence de mesures nouvelles, ne permettra pas de rencontrer les objectifs fixés. Deuxièmement, les résultats du modèle national HERMES sont ventilés top-down entre les régions dans notre modélisation régionale actuelle. Le modèle national tient compte d'un lien positif entre les salaires bruts et les pénuries croissantes sur le marché du travail, ce qui entraîne un ralentissement de la croissance de l'emploi. Toutefois, ces pénuries sur le marché du travail sont mesurées sur la base de l'évolution du taux de chômage national et macroéconomique et ne tiennent donc pas compte de déséquilibres régionaux spécifiques. Troisièmement, la section 3.2.1 a déjà mis en évidence les hypothèses plutôt prudentes retenues pour l'évolution future des taux d'activité dans les classes d'âge jeune, qui pourraient réagir de manière plus positive à la nette amélioration des perspectives du marché du travail.

Enfin, il convient également de souligner que le taux de chômage administratif tel qu'il est défini ici ne contient plus nécessairement la même information sur les éventuels goulots d'étranglement qui apparaîtraient au moment de pourvoir des emplois supplémentaires. Dans la classe d'âge des 15-49 ans, ce sont surtout les règles plus strictes en matière de recherche active d'emploi et le durcissement des conditions pour l'obtention d'une allocation de chômage qui revêtent de l'importance. Si les règles actuelles avaient été appliquées à la situation de 2008 ou plus tôt, le taux de chômage administratif aurait été nettement moins élevé, surtout à Bruxelles et en Wallonie. Le net resserrement de l'écart depuis 2008 – surtout dans ces deux régions – entre le chômage administratif et le nombre de personnes ayant déclaré rechercher activement un emploi dans l'EFT illustre clairement cette situation.

Dans les classes d'âge supérieures, les modifications apportées à la réglementation ont également eu des conséquences. D'une part, le chômage administratif (et la population active selon le concept administratif) recouvre une réalité plus large parce qu'une partie des nouveaux bénéficiaires du RCC doivent désormais répondre à une « disponibilité adaptée » sur le marché du travail. D'autre part, un nouveau glissement s'opère au cours de la période de projection au sein du chômage BFP, des « chômeurs âgés »

(non demandeurs d'emploi) vers les demandeurs d'emploi administratifs à tout le moins soumis à l'obligation de « disponibilité adaptée ». D'ici 2022, seule une faible partie des personnes de plus de 50 ans touchant une allocation de chômage pourront encore bénéficier d'une dispense complète de l'obligation de rechercher un emploi en tant que « chômeur âgé ». Sur l'ensemble de la période 2017-2022, le nombre de chômeurs selon la définition du BFP diminue de 19 800 unités (-19,1 %) à Bruxelles, de 81 800 unités (-33,2 %) en Flandre et de 50 100 unités (-20,3 %) en Wallonie. Cette baisse est moins nette en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emploi administratifs : -15 700 personnes (-16,0 %) à Bruxelles, -66 200 personnes (-29,4 %) en Flandre et -38 300 personnes (-16,6 %) en Wallonie. En 2022, le taux de chômage administratif hors chômeurs âgés (voir tableau ci-dessous) s'élève à 14,2 % à Bruxelles, 5,0 % en Flandre et 11,7 % en Wallonie. En Flandre, il tombe ainsi en dessous de son niveau de 2008 (5,6 %).

La diminution du nombre total de personnes touchant une allocation de chômage (chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, chômeurs âgés et bénéficiaires du RCC) est, quant à elle, plus forte que celle du chômage BFP. Compte tenu du durcissement des conditions d'entrée dans les statuts de fin de carrière, le nombre de bénéficiaires d'allocations liées au chômage diminue fortement dans les trois régions : à hauteur de 17 300 personnes (-24,6 %) à Bruxelles, de 102 900 personnes (-43,3 %) en Flandre et de 55 700 personnes (-28,3 %) en Wallonie. Les conséquences qui en découlent pour le compte des revenus des ménages seront étudiées dans le chapitre 4, et les conséquences pour les finances publiques dans le chapitre 5.

Tableau 12 Perspectives régionales du marché du travail

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		2016- 2022
						2001- 2008	2009- 2015	
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4601,1	4660,3	4718,0	4764,9	4922,4	4270,0	4530,0	4800,4
Région de Bruxelles-Capitale	694,1	701,1	707,6	714,2	729,8	657,8	686,6	717,0
Région flamande	2679,8	2719,0	2756,6	2785,7	2890,7	2470,9	2629,7	2810,1
Région wallonne	1227,2	1240,2	1253,7	1264,9	1301,9	1141,3	1213,7	1273,2
1.2. Différence en milliers								
Royaume	42,1	59,1	57,7	46,9	39,4	41,1	21,2	45,9
Région de Bruxelles-Capitale	1,9	6,9	6,6	6,6	3,9	2,8	3,1	5,1
Région flamande	29,0	39,2	37,6	29,1	26,2	25,8	13,2	30,1
Région wallonne	11,2	13,0	13,5	11,2	9,3	12,5	4,9	10,7
1.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,5	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	1,0	0,9	0,9	0,5	0,4	0,5	0,7
Région flamande	1,1	1,5	1,4	1,1	0,9	1,0	0,5	1,1
Région wallonne	0,9	1,1	1,1	0,9	0,7	1,1	0,4	0,8
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	77,4	77,3	77,3	77,3	77,3	73,0	78,6	77,3
Région de Bruxelles-Capitale	26,3	26,0	26,1	26,2	26,2	25,3	27,2	26,2
Région flamande	23,1	22,1	21,4	20,9	19,5	25,6	26,8	20,6
Région wallonne	28,0	29,2	29,8	30,3	31,6	22,1	24,5	30,6
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-272,3	-269,2	-267,1	-265,4	-260,5	-284,8	-278,4	-264,4
Région flamande	152,9	150,5	148,3	147,0	140,5	165,0	159,3	145,4
Région wallonne	119,3	118,7	118,8	118,4	120,0	119,8	119,0	119,0
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
4.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	4678,5	4737,6	4795,3	4842,2	4999,7	4343,0	4608,6	4877,7
Région de Bruxelles-Capitale	448,1	457,9	466,7	475,0	495,5	398,3	435,4	478,8
Région flamande	2855,9	2891,6	2926,3	2953,6	3050,7	2661,5	2815,9	2976,1
Région wallonne	1374,5	1388,1	1402,3	1413,6	1453,5	1283,2	1357,2	1422,9
4.2. Différence en milliers								
Royaume	41,5	59,1	57,7	46,9	39,4	42,8	21,2	45,9
Région de Bruxelles-Capitale	5,5	9,7	8,8	8,3	5,1	5,4	4,0	6,8
Région flamande	24,2	35,7	34,8	27,2	24,3	24,4	11,6	27,8
Région wallonne	11,8	13,6	14,2	11,3	10,0	13,0	5,5	11,3
4.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,5	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	2,2	1,9	1,8	1,1	1,4	0,9	1,4
Région flamande	0,9	1,3	1,2	0,9	0,8	0,9	0,4	0,9
Région wallonne	0,9	1,0	1,0	0,8	0,7	1,0	0,4	0,8

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
						2001- 2008	2009- 2015	2016- 2022
5. Taux d'emploi (1)								
5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)								
Royaume	64,2	64,9	65,5	66,1	68,2	62,9	63,8	66,6
Région de Bruxelles-Capitale	56,5	57,1	57,6	58,2	59,3	59,0	57,0	58,3
Région flamande	68,7	69,4	70,2	70,8	73,4	66,5	68,0	71,4
Région wallonne	58,9	59,4	59,9	60,4	62,1	57,6	58,4	60,8
5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)								
Royaume	67,2	67,7	68,3	68,9	71,2	66,4	67,3	69,4
Région de Bruxelles-Capitale	58,7	59,8	60,3	61,0	62,5	58,9	58,5	61,3
Région flamande	71,9	72,0	72,8	73,4	76,2	70,3	71,8	74,1
Région wallonne	61,5	62,6	63,1	63,5	65,3	61,5	62,0	63,9
6. Chômage								
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	627,8	596,3	562,5	540,7	444,7	668,3	643,1	522,8
Région de Bruxelles-Capitale	109,5	103,6	98,6	93,9	83,8	103,0	114,3	92,7
Région flamande	257,3	246,1	229,5	220,3	164,3	271,9	253,3	209,0
Région wallonne	261,1	246,7	234,4	226,5	196,6	293,4	275,6	221,1
6.2. Différence en milliers								
Royaume	-28,2	-31,5	-33,8	-21,9	-24,0	-0,6	3,9	-26,2
Région de Bruxelles-Capitale	-7,5	-5,9	-4,9	-4,8	-2,5	2,3	1,0	-3,7
Région flamande	-6,5	-11,2	-16,6	-9,2	-14,0	-4,9	5,1	-13,3
Région wallonne	-14,2	-14,4	-12,3	-7,9	-7,5	2,0	-2,2	-9,2
6.3. Variation en pour cent								
Royaume	-4,3	-5,0	-5,7	-3,9	-4,7	0,1	0,7	-4,8
Région de Bruxelles-Capitale	-6,4	-5,4	-4,8	-4,9	-2,8	2,5	1,0	-3,7
Région flamande	-2,5	-4,4	-6,7	-4,0	-7,0	-1,7	2,3	-6,2
Région wallonne	-5,2	-5,5	-5,0	-3,4	-3,5	0,9	-0,8	-4,0
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	11,8	11,2	10,5	10,0	8,2	13,3	12,2	9,7
Région de Bruxelles-Capitale	19,6	18,4	17,4	16,5	14,5	20,5	20,8	16,2
Région flamande	8,3	7,8	7,3	6,9	5,1	9,3	8,3	6,6
Région wallonne	16,0	15,1	14,3	13,8	11,9	18,6	16,9	13,5
6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)								
Royaume	11,0	10,5	10,0	9,6	8,0	11,1	11,0	9,3
Région de Bruxelles-Capitale	18,7	17,6	16,8	16,0	14,2	18,4	19,6	15,8
Région flamande	7,6	7,2	6,8	6,6	5,0	7,0	7,0	6,3
Région wallonne	15,0	14,2	13,7	13,3	11,7	16,4	15,5	13,0

(1) La valeur en fin de période, soit 2022, est présentée dans la colonne 2019-2022.

(2) Population active occupée (y compris les 65 ans et plus) / population 15-64 ans, à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

4. Comptes de revenus des ménages

4.1. Introduction

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2014²⁸ établis selon le SEC 2010. Selon la comptabilité régionale, on distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », reprend les transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). Du côté des emplois, on trouve les impôts courants, les cotisations sociales et les autres transferts courants nets. En ressources, sont comptabilisées les prestations sociales dont bénéficient les ménages (notamment, allocations de chômage, chômage avec complément d'entreprise, pensions, allocations familiales²⁹, indemnités de maladie-invalidité, revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées...³⁰). L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au solde des revenus primaires des ménages permet de calculer le revenu disponible.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions. La dernière section analyse l'évolution des deux grands soldes de revenu (primaire et disponible) rapportés au nombre d'habitants de chaque région. Il est important de souligner que dans les analyses réalisées ci-dessous, nous nous éloignons de la présentation traditionnelle du compte de revenus des ménages de la comptabilité nationale. En effet, par souci de simplification et la volonté de se focaliser uniquement sur les ménages, nous avons neutralisé les cotisations sociales patronales qui sont enregistrées à la fois en ressources dans le compte d'affectation des revenus primaires (rubrique D.12) et en emplois dans le compte de distribution secondaire (rubriques D.611 et D.612). Cette neutralisation est donc sans impact sur le revenu disponible des ménages mais entraîne en revanche un niveau de revenu primaire plus faible que celui qui est repris dans la comptabilité nationale. Dans les tableaux reportés en annexe 9.2 (ainsi que dans l'annexe statistique publiée en ligne), les résultats sont disponibles selon la présentation utilisée dans la comptabilité nationale, c'est-à-dire sans opérer de neutralisation des cotisations patronales.

²⁸ Institut des Comptes Nationaux (2017).

²⁹ À partir de 2015, la comptabilité nationale enregistre les allocations familiales comme une prestation d'assistance sociale en espèces (D.623) et plus comme une prestation de sécurité sociale en espèces (D.621). Ce changement de rubrique reflète les nouvelles dispositions prises dans le cadre de la sixième réforme de l'État et relatives au financement du système des allocations familiales qui ressortent désormais des compétences des entités fédérées.

³⁰ Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature ». À l'heure actuelle, le modèle HERMREG ne propose pas de projection pour ce troisième compte.

Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels ; ce qui signifie que l'évolution des prix, mesurée sur base du déflateur de la consommation privée, est prise en compte. Entre 2013 et 2015, la croissance des prix a été particulièrement faible en Belgique, avec une progression de seulement 0,6 % par an en moyenne. La progression devrait être nettement plus rapide en projection sous l'effet de différents facteurs (voir section 2.2.3 pour davantage de détails). La croissance du déflateur de la consommation privée remonterait ainsi à 1,6 % par an en moyenne sur la période 2016-2022.

4.2. Évolution au niveau national

La croissance du revenu disponible³¹ réel des ménages belges devrait s'élever à 1,4 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2022. Après les mauvais résultats observés entre 2010 et 2014 (-0,6 % en moyenne), le revenu disponible réel avait commencé à se redresser en 2015. Le redressement devrait se renforcer en première partie de projection jusqu'à atteindre une croissance de 2,2 % en 2019. La progression du revenu disponible réel devrait ensuite ralentir pour retomber à 1,1 % en moyenne sur la période 2020-2022. Les facteurs qui permettent d'expliquer cette trajectoire sont passés en revue ci-dessous.

En 2016, le revenu disponible des ménages belges a augmenté de 0,9 % en termes réels. Ce rythme est pratiquement identique à celui de l'année précédente malgré une inflation en nette hausse et alors même que le solde des revenus primaires a stagné en termes réels. Cette stagnation des revenus primaires s'explique notamment par la croissance réelle toujours fortement négative des revenus nets de la propriété (-4,1 % en 2016 après déjà sept années consécutives de baisse). Les effets du saut d'index ont par ailleurs encore pesé sur l'évolution de la masse salariale³² qui n'a progressé que de 0,7 % en termes réels, malgré un marché du travail pourtant en net redressement. Enfin, pour la même raison, on note également une évolution moins favorable des prestations sociales dont bénéficient les ménages. À l'inverse, si la hausse du pouvoir d'achat des particuliers a pu se maintenir en 2016, c'est essentiellement en raison de deux éléments : d'un côté, la baisse importante de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (à travers le relèvement du plafond pour les frais professionnels forfaitaires déductibles) ; et de l'autre, la croissance particulièrement dynamique de l'emploi qui a permis de compenser la faible progression des salaires bruts réels.

En 2017, la croissance du revenu disponible réel devrait accélérer à 1,3 %, alors que l'inflation serait également plus rapide. Le pouvoir d'achat des particuliers profiterait d'un début de redressement des revenus nets de la propriété mais surtout d'une croissance plus rapide de la masse salariale (+1,1 % en termes réels). L'augmentation attendue des rémunérations s'explique par la disparition des effets liés à la politique de modération salariale des dernières années ainsi que par les créations d'emplois qui devraient se maintenir à un niveau très élevé cette année. En l'absence de nouvelles mesures diminuant l'impôt des personnes physiques, la croissance de ce dernier redeviendrait positive en 2017.

Au cours de la période 2018-2019, la croissance du revenu disponible continuerait de se renforcer, avec une progression de 2,1 % par an en moyenne en termes réels. L'évolution du solde des revenus primaires serait en effet plus dynamique que durant les années précédentes (+1,5 % par an en termes réels,

³¹ Le concept de revenu disponible des ménages utilisé dans ce chapitre correspond au revenu disponible *net* (B.6n dans la comptabilité nationale).

³² Hors cotisations sociales à la charge des employeurs.

contre une quasi-stagnation en moyenne entre 2009 et 2016). Cela s'explique par une progression plus rapide des revenus issus du travail, aussi bien du côté des indépendants (notamment +1,6 % pour le revenu mixte réel en 2018) que des salariés. Pour ces derniers, la progression du montant total des salaires et traitements bruts perçus grimperait à 1,5 % par an en termes réels en 2018 et 2019. La masse salariale serait poussée surtout par la hausse du salaire brut horaire réel³³ mais aussi par une augmentation de l'emploi qui reste relativement élevée (même si elle fléchit légèrement). Quant aux revenus nets de la propriété, ils devraient poursuivre leur redressement à la faveur du relèvement attendu des taux d'intérêt dans les années à venir. Du côté des prélèvements fiscaux, la pression devrait s'inscrire en baisse sur la période 2018-2019 (-1,4 % par an en moyenne en termes réels) suite à de nouvelles mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. En plus de cette diminution de la pression fiscale, les ménages belges devraient bénéficier d'une évolution plus favorable du montant de l'ensemble des prestations sociales, en particulier en 2019 (+2,0 % en termes réels).

En moyenne sur la période 2020-2022, le pouvoir d'achat des ménages n'augmenterait plus que de 1,1 % par an, dans un contexte d'évolution stable des prix (aux alentours de 1,6 % par an pour le déflateur de la consommation privée). Ce fort ralentissement du revenu disponible en fin de projection n'est pas en phase avec la trajectoire attendue pour le solde des revenus primaires dont la croissance devrait rester pratiquement stable sur l'ensemble de la période 2018-2022. En effet, la progression des salaires et traitements bruts devrait se maintenir à hauteur de 1,5 % par an en moyenne entre 2020 et 2022, et celle des revenus nets de la propriété à hauteur de 1,7 %. La croissance de la masse salariale découle de l'augmentation de l'emploi qui devrait rester élevée, bien que de façon moins marquée qu'en début de projection. Les créations d'emplois seraient particulièrement importantes en 2020 suite aux réductions supplémentaires massives de cotisations sociales accordées par le gouvernement fédéral, dont une grande partie concerne le secteur de la construction. La croissance des rémunérations s'explique également par la hausse du salaire brut horaire réel. En ce qui concerne les prestations sociales, leur montant total devrait en moyenne augmenter de 1,6 % par an en termes réels sur la période 2020-2022, soit plus rapidement que durant la première partie de la projection. En définitive, c'est donc essentiellement du côté des prélèvements fiscaux qu'il faut chercher l'explication de la croissance en baisse du revenu disponible réel des ménages. Après avoir diminué en termes réels les deux années précédentes, l'impôt des personnes physiques devrait augmenter nettement, avec une hausse de 3,2 % en moyenne par an projetée entre 2020 et 2022, ce qui reflète l'absence de nouvelles mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Par ailleurs, il faut noter que les réformes du bonus logement, propres à chacune des régions, poussent à la hausse le rythme de croissance de l'impôt des personnes physiques, de façon plus ou moins marquée en fonction des régions et, également, selon un timing différencié.

³³ Le dernier accord interprofessionnel (AIP) prévoit une marge d'augmentation des salaires bruts avant indexation de maximum 1,1 % au cours de la période 2017-2018. L'hypothèse retenue dans les présentes projections répartit cette augmentation à raison d'une hausse de 0,4 % en 2017 et de 0,7 % en 2018. Cela contribue donc à expliquer la progression plus rapide de la masse salariale en 2018 par rapport à l'année précédente. Pour 2019 (et au-delà), en l'absence d'AIP, deux éléments sont pris en considération pour projeter l'évolution des salaires bruts avant indexation : d'une part, les déterminants classiques de la théories économiques (productivité, taux de chômage, fiscalité) et d'autre part, les dispositions de la nouvelle loi du 19 mars 2017 qui modifie la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

Tableau 13 Comptes de revenus des ménages - Belgique
Taux de croissance réelle (%)

	2016	2017	2018	Moyennes			
				2019-2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,7	1,7	3,6	1,6	-2,4	-6,2	1,3
Revenu mixte (B.3n)	0,7	0,9	1,6	1,0	-0,4	0,4	1,0
Salaires et traitements bruts (D.11)	0,7	1,1	1,5	1,5	1,3	0,8	1,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	-4,1	0,7	1,6	1,7	-0,6	-4,6	0,7
2. Solde des revenus primaires (1)	0,0	1,1	1,6	1,5	0,5	-0,3	1,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	0,7	0,9	0,9	1,7	1,9	2,3	1,3
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,9	0,9	-2,1	2,2	0,8	1,4	0,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	0,2	1,4	1,8	1,3	1,0	1,3	1,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	-12,5	-18,7	22,1	4,6	3,8	4,3	1,3
4. Revenu disponible (B.6n)	0,9	1,3	2,0	1,4	0,8	-0,1	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,6</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,6</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

4.3. Évolution par région

4.3.1. Région de Bruxelles-Capitale

Selon les projections, la croissance du **revenu disponible réel** des ménages bruxellois devrait atteindre 1,6 % par an en moyenne sur la période 2016-2022, soit 0,2 pp de plus qu'au niveau belge. Par rapport à l'évolution observée de 2010 à 2014 (-0,5 % par an), cette croissance constitue un net redressement qui aurait déjà été amorcé en 2015. En début de période de projection, le profil d'évolution du pouvoir d'achat des particuliers résidant à Bruxelles se démarque de la trajectoire projetée pour l'ensemble du pays. Ainsi, la croissance du revenu disponible bruxellois atteindrait 1,7 % en 2016 et 2,0 % en 2017 en termes réels, creusant un différentiel important de respectivement 0,8 pp et 0,7 pp en faveur de la Région par rapport à la Belgique. En 2018, le taux de croissance du revenu disponible bruxellois culminerait à 2,2 %, avant de reculer progressivement à 0,8 % en 2022. Entre 2019 et 2022, le ralentissement attendu dans la progression du pouvoir d'achat des ménages serait similaire à Bruxelles et en Belgique, avec un différentiel de croissance nul en moyenne durant cette période.

L'évolution plus favorable du pouvoir d'achat des Bruxellois en début de projection s'explique en grande partie par une croissance nettement plus rapide du solde des **revenus primaires**. Celui-ci augmenterait en moyenne de 2,0 % par an en termes réels entre 2016 et 2018 à Bruxelles, contre seulement 0,9 % au niveau national. Cette croissance serait en particulier soutenue par la bonne tenue des rémunérations perçues par les salariés domiciliés à Bruxelles et ce, malgré l'impact des mesures de modération qui ont freiné l'évolution des salaires en 2016 (voir section 2.2.4). La Région bruxelloise profiterait en effet d'une croissance extrêmement dynamique de sa population active occupée, alimentée non seulement par une forte augmentation de l'emploi intérieur mais aussi par une évolution favorable du solde des navettes (progressions du nombre de travailleurs sortants et stabilité des navetteurs entrants, voir

section 3.2.2). Dans ces conditions, la croissance réelle de la masse salariale bruxelloise³⁴ s'élèverait à 2,4 % par an sur la période 2016-2018 (contre seulement 1,1 % pour la Belgique). Les autres composantes du revenu primaire devraient également évoluer plus rapidement au niveau régional. En ce qui concerne les revenus nets de la propriété, la croissance serait encore largement négative en 2016 (mais moins qu'au niveau national), avant de se redresser fortement en 2017 (et de façon plus nette que pour l'ensemble du pays). Quant au revenu mixte, il devrait bénéficier d'une augmentation bien plus rapide du nombre de travailleurs indépendants à Bruxelles. Après le pic attendu en 2018 (+2,5 %), la croissance du solde des revenus primaires devrait ralentir et se stabiliser autour de 1,8 % par an en moyenne entre 2019 et 2022. Comme au niveau national et pour les mêmes raisons, ce sont essentiellement les salaires et traitements bruts perçus par les salariés qui contribueraient à assurer cette stabilité, avec une progression proche de 1,9 % chaque année durant cette même période. À l'inverse, la croissance du revenu mixte marquerait progressivement le pas à moyen terme, en ligne avec l'évolution moins dynamique de l'emploi indépendant en fin de projection. De même, les revenus nets de la propriété enregistreraient une croissance de plus en plus faible.

Du côté du compte de distribution secondaire du revenu, les projections mettent également en évidence des évolutions assez contrastées au niveau des différents types de prestations sociales ainsi que des prélèvements fiscaux et parafiscaux entre la Région bruxelloise et la Belgique.

Le montant nominal de l'ensemble des **prestations sociales** (autres que transferts sociaux en nature) dont bénéficient les ménages bruxellois aurait atteint 7,4 milliards d'euros en 2016. Sous l'effet notamment du saut d'index, ce montant a pratiquement stagné en termes réels par rapport à l'année précédente. Par la suite, la croissance réelle des prestations sociales devrait suivre une tendance orientée à la hausse jusqu'en 2019, avant de fléchir quelque peu durant les trois années suivantes. Sur l'ensemble de la période 2016-2022, elle devrait s'élever en moyenne à 0,9 % par an, un rythme sensiblement inférieur à celui observé au cours des périodes précédentes (+1,7 % par exemple de 2009 à 2015). Cette évolution est également bien moins rapide qu'au niveau national (+1,3 % par an entre 2016 et 2022), comme c'était déjà le cas par le passé. On doit pointer en particulier, à Bruxelles, la très faible croissance des dépenses liées aux pensions attendue en première partie de projection. Sur la période 2016-2018, le montant total des pensions tous régimes confondus n'augmenterait en termes réels que de 0,5 % par an, contre 2,1 % en Belgique. Même si leur poids est sensiblement plus faible qu'à l'échelle nationale, les pensions pèsent néanmoins lourdement dans le revenu disponible bruxellois (12,2 % du total en 2016). Du côté des allocations de chômage, comme c'est le cas au niveau national, la baisse enregistrée à Bruxelles depuis 2014 devrait se prolonger sur l'ensemble de la période de projection. Le recul du montant versé aux chômeurs bruxellois serait particulièrement marqué entre 2016 et 2018 (-6,8 % par an en termes réels). Cette baisse est à mettre en rapport avec la croissance très dynamique de la population active occupée bruxelloise (voir plus haut) mais aussi avec le durcissement des conditions d'octroi des allocations de chômage. À l'inverse des pensions, le poids des allocations de chômage dans le revenu disponible est plus élevé à Bruxelles (4,4 % du total), comparé à l'ensemble du pays. L'évolution des dépenses liées aux indemnités maladie-invalidité ces dernières années (depuis 2008) ainsi que pour celles à venir est également remarquable. Après une croissance réelle de 6,6 % par an de 2008 à 2015 dans le régime salarié, ces dépenses devraient encore progresser de 4,6 % chaque année durant la période 2016-2022. Leur poids dans le

³⁴ Hors cotisations sociales à la charge des employeurs.

revenu disponible dépasserait celui des allocations de chômage à partir de 2020. Quant au montant des allocations familiales, il devrait gagner 1,2 % par an de 2016 à 2022 (+0,4 % pour la Belgique).

Concernant les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, on note surtout le léger recul des prélèvements fiscaux obligatoires en début de projection découlant pour l'essentiel du tax shift fédéral. De 2016 à 2019, le montant total des impôts à charge des ménages bruxellois baisserait ainsi de 0,3 % par an en termes réels (-0,9 % au niveau national). Au-delà, sans nouvelles mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et en ligne avec l'augmentation de la base imposable, les prélèvements fiscaux repartiraient nettement à la hausse, avec une croissance de 3,8 % chaque année au cours de la période 2020-2022 (+3,1 % pour la Belgique), soit un rythme deux fois plus élevé que celui projeté pour le solde des revenus primaires. En définitive, on peut retenir que la croissance particulièrement élevée du revenu disponible réel à Bruxelles en 2018 et 2019 serait essentiellement liée à la forte baisse de la pression fiscale pesant sur les ménages ces années-là.

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance réelle (%)

	2016	2017	2018	Moyennes			
				2019-2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,2	2,2	4,1	1,9	-0,3	-6,1	1,7
Revenu mixte (B.3n)	1,7	1,5	1,6	1,0	0,1	1,1	1,2
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,4	2,0	2,6	1,9	1,4	1,2	2,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	-3,3	1,6	2,0	1,6	-1,8	-5,2	1,0
2. Solde des revenus primaires (1)	1,5	1,9	2,5	1,8	0,5	-0,1	1,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-0,1	0,7	0,4	1,3	1,2	1,7	0,9
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,1	1,3	-1,3	2,9	0,1	0,7	1,5
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,8	2,1	2,7	1,6	0,9	1,5	1,8
Solde des autres transferts courants (D.7)	-12,0	-18,3	22,6	4,9	-2,4	3,8	1,7
4. Revenu disponible (B.6n)	1,7	2,0	2,2	1,3	0,8	0,1	1,6
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,6</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,6</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

4.3.2. Région flamande

Après un recul de 0,7 % par an en moyenne de 2010 à 2014, la croissance du **revenu disponible** réel en Flandre aurait commencé à se redresser en 2015 (+0,7 %). Entre 2016 et 2022, le pouvoir d'achat des ménages flamands devrait en moyenne augmenter de 1,4 % par an, une valeur identique à celle projetée au niveau de la Belgique. De façon globale, cette amélioration par rapport au passé récent s'explique en grande partie par la remontée des revenus nets de la propriété et la baisse de la pression fiscale. La croissance du revenu disponible réel de la Région flamande suivrait une trajectoire similaire à celle décrite plus haut pour l'ensemble du pays (voir section 4.2) : une nette accélération jusqu'en 2019 (pour culminer à 2,2 %), suivie d'un recul en 2020 (+1,4 %), avant de ralentir encore légèrement à l'horizon 2022 (+1,0 %). Les différents éléments qui expliquent ces évolutions sont analysés ci-dessous.

Du côté du **solde des revenus primaires**, le profil serait quelque peu différent. Partant d'une valeur négative en 2016 (-0,2 % en termes réels), la croissance des revenus primaires flamands se redresserait de plus en plus nettement au cours des deux années suivantes, pour atteindre 1,6 % en 2018. Ensuite, au lieu de fléchir comme c'est le cas pour le revenu disponible, elle se maintiendrait autour de 1,5 % par an en moyenne jusqu'en fin de projection. En 2016, la Région flamande serait surtout pénalisée par le recul encore important des revenus nets de la propriété (pour la huitième année consécutive) ainsi que par une croissance toujours modeste de la masse salariale³⁵. En effet, l'impact positif des nombreuses créations d'emplois attendues au Nord du pays en 2016 serait tempéré par l'effet négatif des mesures de modération salariale. Durant les deux années suivantes, les principales composantes du solde des revenus primaires devraient enregistrer une amélioration. La croissance réelle du revenu mixte des indépendants se renforcerait et celle des revenus nets de la propriété redeviendrait largement positive. Concernant l'important poste des rémunérations des salariés, les projections tablent également sur une nette accélération de la croissance en 2017 et 2018 (respectivement +1,1 % et +1,5 %). Les salaires bruts réels repartiraient en effet à la hausse et, dans le même temps, l'emploi continuerait d'augmenter de façon soutenue. À moyen terme, c'est la stabilité des taux de croissance qui prévaudrait globalement pour la masse salariale (fin des mesures de modération) et les revenus nets de la propriété (remontée des taux d'intérêt), avec une augmentation de respectivement 1,5 % et 1,9 % par an en termes réels entre 2019 et 2022.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages en Flandre permettent d'analyser l'impact des différents types de prestations sociales et de prélèvements.

L'ensemble des **prestations sociales** (autres que transferts sociaux en nature) dont bénéficient les ménages flamands atteindrait 49,2 milliards d'euros (courants) en 2016. Au cours de la période 2016-2022, ce montant devrait augmenter en moyenne de 1,4 % par an en termes réels (+0,1 pp par rapport à la Belgique). Historiquement, il s'agit d'un rythme de croissance nettement plus lent que par le passé puisqu'une progression de 2,3 % par an a été observée en Flandre en moyenne entre 2000 et 2015. La hausse des prestations sociales devrait être particulièrement faible en début de projection (+0,9 % en termes réels de 2016 à 2018). Pour expliquer cette évolution, on peut notamment pointer le recul très important des allocations de chômage dont le montant total chuterait de 7,2 % chaque année entre 2016 et 2018. Cette évolution reflète la forte réduction du nombre de chômeurs flamands dans un contexte de marché du travail dynamique caractérisé par des créations nettes d'emplois massives. Deux autres postes de moindre importance, à savoir les dépenses consacrées aux prépensions et aux interruptions de carrière, connaîtraient également une baisse sensible de l'ordre de 7 %. La croissance de l'ensemble des prestations sociales serait deux fois plus rapide en seconde partie de projection, évoluant en moyenne autour de 1,8 % par an entre 2019 et 2022. Cela reflète entre autres l'impact des dépenses de chômage qui, bien que toujours orientées nettement à la baisse, diminueraient toutefois moins rapidement durant cette période (-6,1 % par an). Du côté de l'important poste des dépenses liées aux pensions (17,2 % du revenu disponible total en Flandre, tous régimes confondus), la croissance en termes réels devrait atteindre 2,4 % par an sur l'ensemble de la période 2016-2022.

³⁵ Hors cotisations sociales à charge des employeurs.

Enfin, en ce qui concerne les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire, les résultats des projections indiquent une baisse sensible de l'impôt pesant sur le revenu des ménages flamands. En termes réels, le recul de l'impôt des personnes physiques serait de 1,1 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2019. Cette diminution est à l'opposé de la hausse attendue pour le solde des revenus primaires (+1,0 % par an sur le même intervalle). Sous l'effet, notamment, de la mesure d'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles ainsi que de la révision du barème de l'impôt des personnes physiques, la réduction de l'impôt sur le revenu des ménages serait particulièrement importante en 2016 et 2018, dépassant les 2 % en termes réels. À partir de 2020, la croissance de l'impôt des personnes physiques devrait à nouveau se renforcer, dans un contexte de croissance réelle de la base imposable et en l'absence de nouvelle mesure d'allègement de la fiscalité sur les revenus. La croissance réelle de l'impôt sur le revenu remonterait à 3,1 % par an entre 2020 et 2022, un rythme deux fois plus rapide que pour le solde des revenus primaires.

Pour conclure, on peut souligner que la baisse de la pression fiscale en 2018 et 2019 expliquerait en grande partie la nette accélération de la progression du revenu disponible réel en Flandre ces mêmes années. En fin de projection, la relative stabilité de la croissance des revenus primaires et des prestations sociales attendue ne serait pas suffisante pour soutenir la croissance du pouvoir d'achat des ménages flamands.

Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région flamande
Taux de croissance réelle (%)

	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
					2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,7	1,6	3,6	1,6	-2,6	-6,0	1,3
Revenu mixte (B.3n)	0,7	1,0	1,8	1,2	-0,3	0,7	1,2
Salaires et traitements bruts (D.11)	0,5	1,1	1,5	1,5	1,2	0,8	1,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	-4,3	0,6	1,6	1,9	-0,2	-4,4	0,8
2. Solde des revenus primaires (1)	-0,2	1,0	1,6	1,5	0,6	-0,3	1,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	0,8	0,9	1,0	1,8	2,1	2,5	1,4
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,0	0,9	-2,2	2,1	0,7	1,6	0,7
Cotisations sociales à la charge des ménages	0,1	1,3	1,8	1,3	1,0	1,4	1,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	-12,6	-18,7	22,1	4,6	2,4	4,8	1,3
4. Revenu disponible (B.6n)	0,8	1,3	2,1	1,5	0,9	-0,1	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,6</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,6</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

4.3.3. Région wallonne

La croissance du **revenu disponible** réel des ménages en Wallonie devrait s'élever en moyenne à 1,2 % par an sur la période 2016-2022, soit un différentiel de -0,2 pp comparé à la Belgique. Après le redressement attendu déjà en 2015, cette progression marque une nette amélioration par rapport aux performances observées de 2010 à 2014 (-0,5 % par an). Ce résultat en moyenne de période est toutefois influencé par deux années d'augmentation plus soutenue en 2018 et surtout 2019 (+2,0 %). Par après, la croissance du revenu disponible réel wallon fléchirait, pour repasser en 2022 sous la valeur de 2016.

Le différentiel de croissance du pouvoir d'achat en défaveur de la Wallonie par rapport au niveau national s'explique en grande partie par une évolution globalement moins dynamique des **revenus primaires** wallons. C'est le cas en particulier en début de projection, où le redressement du solde des revenus primaires devrait en effet être moins marqué pour la Région (+0,9 % en 2017 et +1,2 % en 2018 en termes réels). Au-delà de 2018, comme attendu à l'échelle belge, la progression du solde des revenus primaires resterait relativement stable (+1,3 % par an entre 2019 et 2022). Parmi les principales composantes des revenus primaires, on peut souligner la croissance particulièrement faible du revenu mixte en Wallonie, avec une augmentation de seulement 0,6 % par an sur l'ensemble de la période 2016-2022 (-0,4 pp par rapport à la Belgique). Cela reflète une tendance lourde d'une évolution moins rapide de l'emploi indépendant wallon ainsi que du revenu moyen qui se prolongerait en projection. Après huit années consécutives de forte baisse jusqu'en 2016, les revenus nets de la propriété devraient enregistrer un net redressement à partir de 2017 en Wallonie, toutefois moins important qu'au niveau national. En outre, leur croissance devrait ralentir de façon plus forte que pour l'ensemble du pays en fin de projection, creusant un écart de -0,4 pp en moyenne entre 2019 et 2022. Enfin, l'évolution de la masse salariale³⁶, qui constitue de loin la composante la plus importante des revenus primaires, devrait également jouer en défaveur de la Région wallonne. Après une année 2016 encore caractérisée par l'impact des mesures de modération salariale, la croissance des rémunérations perçues par les travailleurs salariés wallons se renforcerait pourtant les deux années suivantes (mais moins qu'au niveau national), dans un contexte d'évolution plus rapide des salaires et surtout de marché de l'emploi très dynamique. À partir de 2019, l'augmentation de la population active occupée en Wallonie devrait légèrement fléchir, tout en restant soutenue. On soulignera en particulier la forte hausse de l'emploi intérieur régional projetée en 2020 suite aux importantes réductions de cotisations sociales supplémentaires décidées par le gouvernement fédéral. Parallèlement, la croissance du salaire brut réel devrait encore légèrement se renforcer en seconde partie de projection. Dans l'ensemble, la masse salariale wallonne maintiendrait une progression relativement stable, à hauteur de 1,4 % par an en termes réels entre 2019 et 2022.

En ce qui concerne les postes enregistrés en ressources au compte de distribution secondaire des revenus, le montant total des **prestations sociales** (autres que transferts sociaux en nature) dont bénéficient les ménages wallons devrait augmenter moins vite que durant les périodes précédentes, à l'instar de ce que l'on projette pour la Belgique. Entre 2016 et 2022, l'ensemble de ces prestations gagnerait en moyenne 1,3 % chaque année en termes réels. Ce sont les dépenses de chômage qui expliquent l'essentiel de ce ralentissement puisqu'elles devraient diminuer fortement durant cette même période (-4,3 % par an). Leur baisse serait particulièrement forte de 2016 à 2018, avec un recul de 5,8 % par an. Selon les projections (et les données administratives pour les années les plus récentes), le nombre de chômeurs

³⁶ Hors cotisations sociales à la charge des employeurs.

wallons devrait en effet chuter, à la fois suite aux modifications de la réglementation en matière d'allocations de chômage et à la faveur de la reprise sur le marché du travail. Quant au poste le plus important parmi les prestations sociales, à savoir les pensions, il devrait globalement connaître un léger ralentissement de sa progression par rapport à la période 2009-2015. Tous régimes confondus, la croissance des pensions serait de 2,3 % par an entre 2016 et 2022. On notera enfin que l'augmentation du poids des indemnités de maladie-invalidité dans le revenu disponible, à l'œuvre depuis le milieu des années 2000, devrait se prolonger en Wallonie, comme dans le reste du pays. Le montant de ces indemnités pour le régime salarié, passé au-dessus de celui des allocations de chômage en 2015, devrait croître de 4,3 % par an en termes réels au cours de la période 2016-2022, après avoir déjà augmenté de 6,6 % par an durant les dix années précédentes.

Pour finir, c'est l'évolution des **prélèvements fiscaux** sur le revenu des ménages wallons qui explique en grande partie celle de leur pouvoir d'achat. Ainsi, en début de projection, la croissance réelle de l'impôt des personnes physiques serait largement négative (-1,0 % par an entre 2016 et 2019). Le recul de la pression fiscale serait particulièrement marqué en 2016, 2018 et 2019. Sur la période 2020-2022, la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers repartirait nettement à la hausse pour atteindre 3,2 % par an. En l'absence de nouvelles mesures de réduction de l'IPP, cette accélération est le reflet de l'augmentation de la base imposable. La croissance de l'impôt sur le revenu en Wallonie à moyen terme serait toutefois bien plus importante que celle des revenus primaires. Cet effet, combiné à une évolution un peu plus lente de l'ensemble des prestations sociales en fin de projection, ramènerait à partir de 2020 le taux de croissance du revenu disponible réel wallon nettement en dessous des valeurs particulièrement élevées attendues en 2018 et 2019.

Tableau 16 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne
Taux de croissance réelle (%)

	2016	2017	2018	Moyennes			
				2019-2022	2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,9	1,5	3,5	1,6	-2,7	-6,7	1,2
Revenu mixte (B.3n)	0,2	0,5	1,0	0,6	-0,8	-0,3	0,6
Salaires et traitements bruts (D.11)	0,5	0,9	1,1	1,4	1,5	0,8	1,2
Revenus nets de la propriété (D.4)	-4,0	0,8	1,4	1,3	-1,3	-5,0	0,5
2. Solde des revenus primaires (1)	-0,1	0,9	1,2	1,3	0,6	-0,4	1,0
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	0,8	0,9	0,9	1,7	1,7	2,1	1,3
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,9	0,8	-2,3	2,2	1,2	1,1	0,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	-0,1	1,2	1,5	1,2	1,0	1,2	1,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-12,7	-18,8	22,0	4,6	14,4	3,5	1,2
4. Revenu disponible (B.6n)	0,9	1,1	1,7	1,2	0,7	0,0	1,2
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,6</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,6</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

4.4. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages rapportés à la population de chaque région.

On a vu plus haut que la croissance réelle attendue du solde des revenus primaires³⁷ de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale devrait être, en moyenne, plus rapide que dans les régions voisines. Compte tenu de la progression plus dynamique de la population bruxelloise sur la période de projection (cf. section 3.2.1), ce différentiel par rapport aux deux autres régions s'amenuise considérablement si l'on compare les montants par tête. Ainsi, la croissance réelle du solde des revenus primaires par habitant sur la période 2016-2022 serait, en moyenne, de 0,9 % à Bruxelles, 0,7 % en Flandre et 0,6 % en Wallonie. Au cours de la période 2009-2015, ce différentiel était largement négatif pour la Région bruxelloise, tant par rapport à la Région flamande que par rapport à la Région wallonne, le revenu primaire réel par tête ayant progressé à un rythme quasiment identique dans ces deux régions au cours de cette période. Le basculement du différentiel de croissance bruxellois en projection s'explique très largement à la fois par la croissance plus dynamique du revenu primaire bruxellois (cf. section 4.3) et par une croissance de la population bruxelloise attendue nettement plus proche de celle projetée pour le reste du pays (au cours de la période 2016-2022, croissance de 0,9 % par an en moyenne en Région bruxelloise, 0,5 % en Région flamande et 0,4 % en Région wallonne) que ce qui a été observé au cours de la période 2009-2015 (respectivement 1,6 %, 0,6 % et 0,5 % par an en moyenne).

En ce qui concerne le revenu disponible réel par habitant, la Région bruxelloise enregistrerait même un différentiel de croissance (légèrement) négatif par rapport aux deux autres régions. Le revenu disponible réel par habitant augmenterait de 0,7 % en moyenne chaque année de 2016 à 2022, contre 0,9 % en Flandre et 0,8 % en Wallonie.

Tableau 17 Évolutions des revenus primaire et disponible par tête

	Montants en euros courants			Taux de croissance réelle (%) Moyennes			
	2006	2014	2022	2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022	2019- 2022
1. Solde des revenus primaires (1) par tête							
Région de Bruxelles-Capitale	16063	16837	20203	-0,8	-1,7	0,9	1,0
Région flamande	18596	20542	24178	-0,0	-1,0	0,7	1,0
Région wallonne	14808	16289	19129	0,1	-0,9	0,6	0,9
2. Revenu disponible par tête (B.6n)							
Région de Bruxelles-Capitale	16019	16906	20018	-0,4	-1,5	0,7	0,6
Région flamande	17730	19868	23856	0,4	-0,7	0,9	1,0
Région wallonne	15161	17073	20398	0,2	-0,5	0,8	0,8

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs.

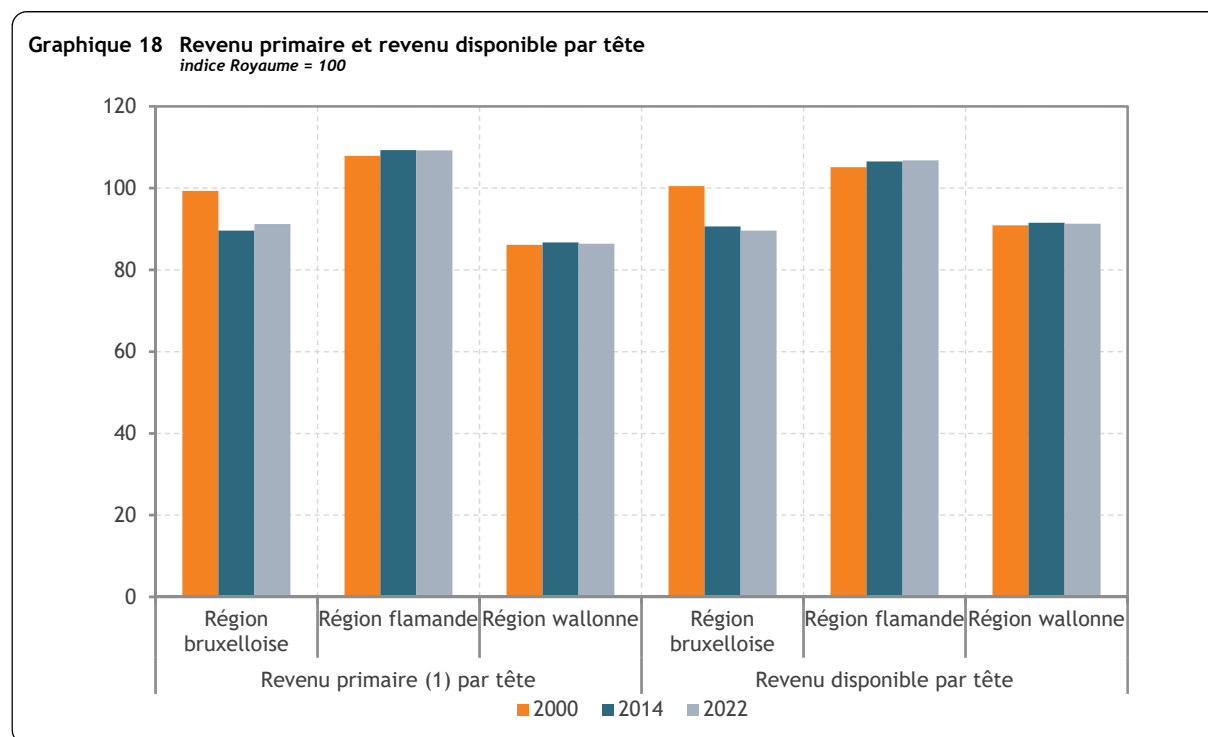
Le graphique 18 présente l'évolution des deux variables de revenu par tête pour chaque région sous forme d'indice en prenant comme référence la valeur nationale. En ce qui concerne Bruxelles, on constate que la position relative de la région en termes de revenu (primaire et disponible) par habitant n'a cessé de se détériorer au cours des quinze dernières années. Ainsi, notamment, en 2012, le revenu disponible par habitant en Région bruxelloise est, pour la première fois, devenu inférieur à celui de la

³⁷ Hors cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12).

Wallonie, et ce alors qu'il lui était encore supérieur de 11 % en 2000. La quasi-stagnation du taux d'emploi bruxellois au début des années 2000 suivie de sa baisse continue entre 2008 et 2013 explique probablement en grande partie cette évolution.

Durant la période de projection, le taux d'emploi bruxellois serait en hausse et permettrait de stopper la tendance baissière du revenu primaire bruxellois par habitant rapporté à celui de la Belgique. Ce ratio serait en très légère augmentation en projection. Par contre, la hausse du taux d'emploi ne serait pas suffisante pour interrompre, en projection, la tendance baissière de l'indice du revenu disponible bruxellois par habitant. Ceci s'explique notamment par la croissance relativement plus faible des prestations sociales attendue en projection à Bruxelles, le solde des transferts ne contribuant pas aussi positivement que dans les deux autres régions à la croissance du revenu disponible.

En Flandre, la valeur de l'indice relatif au revenu primaire serait pratiquement identique en début et en fin de projection, signifiant que la position flamande resterait stable par rapport à la valeur nationale. L'indice flamand relatif au revenu disponible serait par contre en très légère hausse. Les indices wallons seraient, pour leur part, en très légère baisse.



(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Compte tenu de la progression plus faible des prestations sociales au bénéfice des ménages bruxellois, principalement en matière de pensions (privées et publiques), qui réduit l'effet redistributif des transferts, la position relative de Bruxelles par rapport à la moyenne belge devrait, en projection, être pratiquement identique qu'elle soit mesurée en termes de revenu disponible par tête ou en termes de revenu primaire par tête. Ainsi, en 2022, l'écart par rapport à la moyenne belge s'établirait à -10 %, avant ou après transferts. En revanche, pour la Wallonie, l'écart négatif par rapport à la moyenne belge avant redistribution (-13 % en termes de revenu primaire par tête) se réduirait, après redistribution, à 9 %. Quant aux revenus relatifs des ménages flamands, ils passeraient, après prélèvements, prestations sociales et autres transferts, d'un surplus de 9 % par rapport à la moyenne nationale à un surplus de 7 %.

5. Finances publiques

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions.

Contrairement aux autres modules, l'angle institutionnel est ici considéré. Ainsi, les différentes entités institutionnelles sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et une entité interrégionale³⁸. Ces perspectives régionales sont établies selon une approche 'bottom-up' : ce sont les comptes individuels des différentes entités qui sont projetés et le compte des communautés et régions – présenté dans les Perspectives Économiques nationales 2017-2022 de juin 2017 – est l'agrégation de ces différents comptes.

Ce chapitre présente, dans un premier temps, les projections³⁹ pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2015-2022. Les résultats pour la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française sont ensuite présentés. Contrairement aux précédentes éditions des Perspectives, le compte de la Commission communautaire commune (Cocom) est brièvement discuté. La Cocom est compétente pour les dépenses relatives aux matières personnalisables à Bruxelles. Ses dépenses sociales (soins de santé, allocations familiales, ...) atteignent plus de 1 milliard d'euros suite à la 6^e réforme de l'État.

La projection est réalisée à politique constante. Cela signifie qu'elle intègre les dispositions légales existantes, les décisions connues fin mai 2017, les budgets 2017 et les mesures de moyen terme qui ont été annoncées avec suffisamment de détails.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2017) se base sur une analyse comparative des budgets successifs les plus récents des différentes entités. La projection intègre également l'estimation provisoire des comptes publics 2016 d'avril 2017. Les dépenses de rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale.

L'IPP régional est comptabilisé en SEC au moment de l'enrôlement. La recette 2015 représente une petite moitié d'une recette d'année pleine tandis que, suite à l'accélération du rythme des enrôlements en 2016, la recette 2016 représente environ 105 % d'une recette d'année pleine pour l'ensemble des régions. La projection de l'IPP régional repose sur l'hypothèse que le rythme des enrôlements à partir de l'exercice d'imposition 2017 est identique à son niveau de l'exercice d'imposition 2016.

³⁸ L'entité interrégionale comprend, entre autres, les recettes et dépenses non ventilées entre les différentes entités fédérées (e.g. recherche et développement, investissements de Viapass, assurance dommage).

³⁹ Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2015 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2015 publiés en octobre 2016 et ne correspondent pas parfaitement avec les dernières observations de l'estimation provisoire des comptes publics 2016.

Encadré 1 Des finances publiques présentées en concepts SEC

Tout comme le cadre macroéconomique, la projection de finances publiques est présentée en concepts SEC. Ceci implique notamment que :

- Réforme de l'État : toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme de l'État, y compris celles qui sont gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales, etc.), sont comptabilisées dans le compte du sous-secteur des communautés et régions. Les dotations versées aux régions et aux communautés sont dès lors comptabilisées en termes bruts (i.e. non réduites pour les compétences gérées par l'entité I). Les frais de fonctionnement de Famifed sont toutefois comptabilisés en sécurité sociale et sont financés par des transferts des entités fédérées (note : dans les comptes des administrations publiques 2015 d'octobre 2016, les frais de fonctionnement de Famifed étaient financés par des ventes de biens et services de la sécurité sociale aux communautés et régions. La présente projection est conforme avec ces comptes. Ce n'est donc qu'à partir de 2016 que, dans la projection, le financement s'effectue par des transferts).
- Le Service des pensions du secteur public (SdPSP) et l'Office national des pensions ont fusionné en avril 2016 pour former le Service fédéral des pensions. Suite à cette fusion, l'ICN a décidé de consolider le Service fédéral des pensions avec le secteur des administrations de sécurité sociale à partir de 2016. Les pensions concernées des agents des entités fédérées, pouvoirs locaux et pouvoir fédéral sont donc, à partir de 2016 et en SEC, financées par des transferts de la sécurité sociale à ces différents niveaux de pouvoir, elle-même financée par un transfert du pouvoir fédéral.
- Consolidation du Vlaams Zorgfonds avec la Communauté flamande : dans les comptes publics, le Vlaams Zorgfonds fait partie de la sécurité sociale jusqu'en 2015. En effet, il s'agissait d'une entité publique qui octroyait principalement des allocations sociales et qui était financée dans une large mesure par des cotisations sociales. Toutefois, le Vlaams Zorgfonds devrait progressivement se voir attribuer de nouvelles compétences, comme l'allocation d'aide aux personnes âgées en 2016. Certaines dépenses de soins à domicile et de soins aux personnes âgées devraient également être attribuées à ce fonds au cours des prochaines années. Suite à l'intégration de l'allocation d'aide aux personnes âgées, la part des cotisations sociales dans le financement chute de 60 % à 30 % et l'ICN a décidé de classer le Zorgfonds dans la Communauté flamande.

En outre, la loi spéciale de financement (LSF) prévoit que le facteur d'autonomie régionale soit recalculé pour l'exercice d'imposition 2018 sur base des observations de l'« impôt État » et des dépenses fiscales régionalisées pour l'exercice d'imposition 2015. La différence entre les montants provisoires et les montants définitifs donnera lieu à une correction qui sera étalée dans le temps d'un point de vue budgétaire. Toutefois, en SEC, cette correction devrait être entièrement comptabilisée lorsque son montant sera dû (en 2018 par hypothèse dans la projection). Dans les hypothèses de la projection, cette correction s'élève à environ 1,6 milliard d'euros en faveur du pouvoir fédéral.

Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique.

La projection à moyen terme des dépenses primaires repose sur une hypothèse de politique constante. Pour la plupart des catégories de dépenses, cette dernière se traduit par la prolongation jusque 2022 des tendances observées sur les dernières années, corrigées des mesures ponctuelles.

5.2. Communautés et régions

L'amélioration des finances des communautés et régions en 2016 est quasi exclusivement due à l'évolution de l'impôt des personnes physiques qui est comptabilisé en SEC au moment de l'enrôlement. Alors que la recette de 2015 représentait une petite moitié d'une recette d'année pleine, l'accélération du rythme des enrôlements en 2016 implique que la recette 2016 représente environ 105 % d'une recette d'année pleine. Diverses mesures régionales en matière de dépenses fiscales (épargne logement et sécurisation des logements) soutiennent également cette hausse. Les autres recettes fiscales sont stables : elles pâttissent du recul des droits de succession et de la suppression de la taxe régionale forfaitaire en Région de Bruxelles-Capitale mais sont soutenues par l'augmentation de la redevance énergie en Région flamande. Elles bénéficient également de la consolidation du Zorgfonds⁴⁰ avec la Communauté flamande à partir de 2016 ce qui, du côté des recettes, conduit essentiellement à une hausse des cotisations sociales effectives.

Nonobstant la fin des dividendes versés par KBC à la Communauté flamande jusqu'en 2015, les recettes non fiscales sont stables suite à l'introduction le 1^{er} avril 2016 d'une redevance kilométrique pour les poids lourds. Les transferts en provenance des administrations publiques sont également stables en 2016 : malgré la réduction additionnelle des dotations de la loi spéciale de financement (LSF) de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement, ces transferts sont soutenus par le solde positif du décompte de la LSF de 2016, par le contrecoup du solde de décompte négatif en 2015 et par les moyens supplémentaires suite au transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières.

L'accroissement des dépenses des communautés et régions observé en 2016 s'explique principalement par le transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières, l'introduction de la redevance kilométrique, la hausse de la redevance sur l'énergie en Flandre et la consolidation du Zorgfonds. Les autres transferts aux entreprises augmentent en raison des dépenses consacrées aux infrastructures hospitalières⁴¹ et des dépenses liées à des projets énergétiques et à la réalisation d'objectifs d'énergie verte (réduction de l'excédent de certificats verts), qui sont financées par le relèvement de la redevance sur l'énergie. Suite à la consolidation du Zorgfonds, les dépenses liées à l'assurance-dépendance sont comptabilisées, à partir de 2016, comme des prestations sociales en espèces, ce qui entraîne une augmentation des dépenses sociales et la disparition du transfert de la Communauté flamande à la sécurité sociale en vue de financer le Zorgfonds. Même si les frais de fonctionnement et les investissements augmentent légèrement, la consolidation n'a au final qu'un impact très limité sur le solde de financement.

⁴⁰ Le Zorgfonds, qui s'appelle à partir de 2017 « Agentschap Vlaamse Sociale Bescherming », est responsable de l'assurance-dépendance, du budget pour le soutien de base aux personnes handicapées et de l'allocation pour les personnes âgées.

⁴¹ Les charges d'intérêt augmentent également suite au transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières.

**Tableau 18 Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations	
									2017	2018-2022
Recettes	18,0	19,5	19,4	18,9	19,2	19,2	19,1	19,1	-0,1	-0,3
Fiscales et parafiscales, dont :	3,4	4,8	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	-0,1	-0,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	1,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	-0,2	-0,1
Autres impôts	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,0
Non fiscales	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	0,0	-0,1
Transferts des administrations publiques	11,3	11,4	11,3	11,0	11,3	11,3	11,4	11,4	-0,0	0,0
Cotisations imputées	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	0,0	-0,1
Dépenses	19,4	19,6	19,5	19,4	19,4	19,4	19,3	19,3	-0,0	-0,3
Dépenses primaires finales	16,6	16,7	16,7	16,6	16,7	16,6	16,5	16,5	-0,0	-0,2
Frais de fonctionnement et investissements	9,2	9,1	9,0	9,0	9,0	8,9	8,8	8,8	-0,1	-0,3
Rémunérations	5,8	5,8	5,8	5,7	5,7	5,7	5,7	5,6	0,0	-0,2
Achats de biens et services, impôts	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0	-0,1
Investissements	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	-0,0
Transferts non sociaux, dont :	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,0
Subsides à l'emploi	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	-0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Prestations sociales, dont :	5,0	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	0,0	0,0
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
Soins de santé	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	0,0	0,1
Allocations familiales	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0	-0,0
Transferts aux administrations publiques	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0	-0,0
Solde primaire	-1,1	0,3	0,2	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-1,4	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,0

Les recettes, et en particulier l'IPP, connaissent une légère baisse en 2017 en contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements de 2016 et suite aux répercussions des mesures fédérales de réduction de l'IPP. Cette baisse est à peine modérée par la suppression du bonus-logement pour les contrats conclus après le 31 décembre 2016 en Région bruxelloise. Par contre, malgré le relèvement de l'abattement existant en matière de droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation à titre de résidence principale en Région bruxelloise, les autres impôts augmentent suite à un effet d'année pleine de l'augmentation de la redevance énergie en Région flamande, à la nouvelle régularisation fiscale et à diverses mesures en Région bruxelloise (taxe sur les établissements bancaires et financiers, sur les distributeurs automatiques de billets, sur les hôtels et sur les mâts et pylônes). Les autres recettes sont globalement stables en pourcent du PIB. On notera un effet d'année pleine de la redevance kilométrique et le contrecoup du solde positif du décompte de la LSF de 2016.

L'évolution des dépenses des communautés et régions, qui se base sur les budgets initiaux des différentes communautés et régions⁴², se caractérise en 2017 par une légère baisse en pourcentage du PIB.

Ce recul des dépenses s'explique en grande partie par la nette diminution, en 2017, des investissements de « Scholen van Morgen » comparativement aux deux années précédentes. Cette baisse des investissements est toutefois atténuée par les premières dépenses d'investissement dans le projet « Oosterweel », par la rénovation des tunnels et un report des dépenses d'investissement de 2016 à 2017 en Région de Bruxelles-Capitale et par les investissements dans les infrastructures routières en Région wallonne (« Plan Infrastructures ») et dans les bâtiments scolaires en Communauté française.

À partir de 2017, l'évolution des rémunérations prend en compte les mesures liées au « Pacte pour un enseignement d'excellence » en Communauté française. Celles-ci prévoient notamment une augmentation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, des postes administratifs additionnels en soutien aux directions d'école, ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement pédagogique. Ces mesures entraînent une augmentation de l'emploi de 2600 unités sur l'ensemble de la période de projection.

Bien que les transferts sociaux et non sociaux et les transferts aux administrations publiques demeurent inchangés en pourcentage du PIB, ils font l'objet de mesures diverses.

Au niveau des transferts non sociaux aux ménages et ISBL, on notera la réforme fiscale bruxelloise qui octroie une prime de 120 euros au propriétaire-occupant d'une habitation familiale située en Région de Bruxelles-Capitale et l'augmentation graduelle de la prime flamande à la rénovation (en 2017 et 2018). Les autres transferts non sociaux aux entreprises sont influencés par la hausse des subventions accordées pour les projets énergétiques et pour la réalisation d'objectifs d'énergie verte. Cette hausse est proportionnelle à l'accroissement des recettes de la redevance sur l'énergie. Les subsides à l'emploi dépendent des réformes régionales en matière de politique des groupes-cibles, mais elles restent stables en pourcentage du PIB.

L'évolution des prestations sociales en 2017 est quelque peu modérée par la non-indexation des allocations familiales en Communauté flamande.

Les transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques (surtout aux pouvoirs locaux) sont influencés, d'une part, par la disparition de certaines dépenses ponctuelles dans le cadre de la crise de l'asile et, d'autre part, par une hausse, à partir de 2017, de la dotation générale aux communes de la Région bruxelloise ainsi qu'à la ville de Louvain.

L'évolution budgétaire à moyen terme (à partir de 2018) se base sur une hypothèse de politique inchangée, qui se traduit par la poursuite des tendances observées dans les derniers budgets et qui tient également compte des projections pluriannuelles des différentes entités fédérées lorsqu'elles sont disponibles.

Cette hypothèse de politique inchangée contribue à expliquer la baisse tendancielle en pourcentage du PIB, sur la période 2018-2022, d'un certain nombre de catégories de dépenses comme les achats de biens

⁴² La projection tient également compte des principales mesures décidées dans le cadre des ajustements budgétaires 2017 de la Communauté flamande, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone.

et services et les autres transferts aux entreprises. Les rémunérations se tassent également en pour cent du PIB. D'abord, l'emploi progresse de manière modérée (0,4 % en moyenne annuelle sur la période 2018-2022), compte tenu des mesures d'économies décidées dans l'administration et d'une croissance de la population scolaire moins soutenue que par le passé. De plus, la projection n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs.

Les investissements restent pratiquement inchangés à moyen terme. D'une part, ils sont soutenus par une hausse des dépenses pour la construction de la liaison « Oosterweel » et, dans les hypothèses de la projection, par un mouvement de rattrapage dans la construction d'écoles en Communauté française. D'autre part, les investissements de « Scholen van Morgen » continuent de fléchir. Les dépenses d'investissement pour les tunnels bruxellois et les infrastructures routières wallonnes sont supposées rester stables en projection.

En revanche, les prestations sociales augmentent sur la période 2018-2022. Cette tendance est principalement due à l'évolution des dépenses de santé qui dépendent de la croissance retenue pour les dépenses de soins aigus et de long terme. Les dépenses d'allocations familiales restent relativement constantes en projection en dépit d'une hausse projetée du budget des allocations familiales flamandes en 2019⁴³.

Les transferts aux pouvoirs locaux tiennent compte de l'évolution tendancielle observée sur le passé ainsi que des dépenses ponctuelles prévues en 2018 et 2019 (notamment en Flandre pour les travaux d'égouttage et les élections).

La projection tient également compte de la réforme des provinces flamandes : la régionalisation de matières personnalisables⁴⁴ est financée par le transfert d'une partie du précompte immobilier des provinces à la Région flamande.

Le recul des recettes en 2018 trouve essentiellement son origine dans le passage au régime définitif prévu dans la LSF. D'une part, le facteur d'autonomie régionale est revu à la baisse à partir de l'exercice d'imposition 2018. D'autre part, les transferts en provenance du pouvoir fédéral sont réduits ponctuellement en 2018 au titre de correction pour la surestimation du facteur d'autonomie fiscale régionale pour les exercices d'imposition 2015 à 2017 et de certaines dotations versées en 2015. La correction pour ce trop-perçu, de l'ordre de 0,35 % du PIB, est comptabilisée en SEC au moment où son montant est dû, par hypothèse en 2018. Le recul des recettes est dans une nettement moindre mesure également attribuable à la réduction des centimes additionnels régionaux à partir de l'exercice d'imposition 2018 en Région bruxelloise.

La croissance des recettes d'IPP régional est affectée négativement jusque 2021 par les mesures fédérales de réduction de l'IPP via les additionnels régionaux à l'IPP. Le redressement de la croissance des revenus imposables en projection ne se fait sentir qu'avec retard sur l'IPP régional. Les transferts perçus du pouvoir fédéral sont stables à moyen terme. Ils augmentent toutefois en 2021 suite à la comptabilisation

⁴³ L'augmentation du budget prévu pour les allocations familiales en 2019 correspond au montant équivalent à la non-application du dépassement de l'indice-pivot en 2015 et 2017.

⁴⁴ Ces dépenses supplémentaires ont été réparties entre différentes catégories de dépenses (rémunérations, achats de biens et services, transferts aux ISBL).

en SEC de la contribution de responsabilisation pension en cotisation sociale effective et plus en réduction des transferts reçus.

5.3. La Région de Bruxelles-Capitale

Le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui était négatif en 2015 principalement suite à la comptabilisation partielle des recettes de l'impôt sur les personnes physiques régional en SEC, est à nouveau positif en 2016. Après un déficit temporaire en 2017 et 2018, les finances bruxelloises connaissent un surplus croissant.

Tableau 19 Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	4726	4596	4615	4853	4972	5108	5267
Fiscales et parafiscales	2285	2238	2284	2334	2400	2483	2585
Impôt sur le revenu des personnes physiques	915	825	831	843	871	915	973
Autres impôts	1370	1413	1454	1491	1530	1568	1612
Non fiscales	599	629	640	650	660	671	682
Ventes courantes	476	489	497	505	512	520	529
Transferts externes	33	47	50	51	52	53	53
Revenus de la propriété	90	92	93	95	96	98	99
Transferts des administrations publiques, dont :	1808	1696	1656	1833	1875	1919	1964
Du pouvoir fédéral	1497	1384	1340	1513	1550	1590	1629
Des pouvoirs locaux	241	246	249	253	257	261	266
Des communautés et régions	55	50	50	50	50	50	50
Cotisations imputées	33	34	35	36	36	36	36
Dépenses	4596	4827	4744	4849	4946	5061	5173
Dépenses primaires finales	3302	3502	3392	3463	3524	3598	3666
Frais de fonctionnement et investissements	2178	2356	2255	2289	2322	2361	2399
Rémunérations	1100	1121	1131	1150	1169	1191	1211
Achats de biens et services, impôts	606	656	666	676	686	697	708
Investissements	472	580	458	463	467	474	481
Transferts non sociaux, dont :	996	1008	996	1029	1052	1083	1106
Subsides à l'emploi	445	458	467	490	506	527	541
Autres transferts aux entreprises	397	355	360	366	371	377	384
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	144	190	163	166	169	172	175
Prestations sociales, dont :	128	137	141	145	150	155	160
Pensions	33	34	35	36	36	37	38
Soins de santé	86	86	89	93	96	100	104
Chômage et prépensions	7	7	7	7	8	8	8
Transferts aux administrations publiques, dont :	1190	1232	1264	1300	1337	1376	1416
Aux pouvoirs locaux	758	801	827	856	885	916	948
Aux communautés et régions	428	427	433	440	447	456	463
Charges d'intérêt	104	93	88	86	85	87	91
Solde primaire	234	-138	-41	90	111	134	185
Solde de financement	130	-231	-129	4	26	47	94

Cette évolution positive des finances publiques s'explique, pour une large part, par les recettes de l'impôt des personnes physiques qui, en 2016, représentent 113 % d'une année pleine. Les autres recettes fiscales baissent néanmoins en 2016, en raison de la suppression de la taxe forfaitaire annuelle⁴⁵ et de moindres recettes en matière de droits de succession. En revanche, les recettes non fiscales augmentent suite à l'introduction de la redevance kilométrique pour les poids lourds en avril 2016. Les transferts du pouvoir fédéral pâtissent de la hausse de la contribution à l'assainissement des finances publiques.

L'évolution des dépenses en 2016 est principalement déterminée par les dépenses réalisées pour renforcer la sécurité et promouvoir l'image de Bruxelles ainsi que par les mesures prises dans le cadre de la crise de l'asile. Ces nouvelles mesures en dépenses ont un impact tant sur les rémunérations et les subventions aux entreprises que sur les transferts aux pouvoirs locaux. En outre, les investissements dans les transports publics (métro et pré-métro) contribuent aussi légèrement⁴⁶ à la croissance des dépenses.

Les transferts aux autres communautés et régions sont également en légère augmentation à partir de 2016 en raison des transferts (transfert annuel de recettes et transfert unique en capital en 2016) à l'entité interrégionale Viapass, qui est chargée de la gestion (fonctionnement et investissements) du système de la redevance kilométrique.

En 2017, le compte de la Région bruxelloise affiche un déficit. Les dépenses augmentent nettement plus rapidement qu'en 2016, alors que les recettes diminuent principalement sous l'effet d'une évolution moins favorable de l'impôt des personnes physiques, mais également suite à une diminution des transferts du pouvoir fédéral en raison d'un solde de décompte négatif de la LSF de 2016 (imputé en 2017) et d'une réduction de la dotation fédérale pour la sécurité. En outre, le deuxième volet de la réforme fiscale joue aussi, tant du côté des recettes que des dépenses.

La réforme fiscale bruxelloise octroie une prime de 120 euros à chaque propriétaire-occupant d'une habitation familiale située en Région de Bruxelles-Capitale et entraîne, par conséquent, une forte augmentation des transferts aux ménages⁴⁷. En outre, Bruxelles continue d'investir en 2017 dans la sécurité (après les attentats du 22 mars 2016), les transports publics, les infrastructures routières ainsi que dans ses communes. Ainsi, les dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour la prévention et la sécurité augmentent d'environ 30 millions d'euros (principalement les aides à l'investissement). En plus des transports en commun (report des investissements de 2016 et nouvelles dépenses d'investissement), la Région bruxelloise investit, à partir de 2017, dans la rénovation et l'entretien des tunnels (30 millions par an). L'augmentation de 30 millions de la dotation générale aux communes entraîne également une hausse des transferts aux pouvoirs locaux. Enfin, la projection tient également compte pour 2017 d'une augmentation (à hauteur de 20 millions) des moyens pour les contrats d'insertion et les réductions de cotisations patronales.

L'évolution moins favorable de l'impôt des personnes physiques en 2017, du fait que les recettes en 2017 représentent 100 % d'une année pleine contre 113 % en 2016, est atténuée par la suppression des dépenses fiscales pour la sécurisation des habitations. L'impact de la diminution générale de 0,5 % de

⁴⁵ Mesure qui a été prise dans le cadre du premier volet de la réforme fiscale bruxelloise.

⁴⁶ Certains investissements ont été reportés et transférés en 2017.

⁴⁷ L'impact est d'environ 25 millions par an à partir de 2016, mais le paiement est transféré à 2017. Par conséquent, quelque 50 millions seront payés aux ménages en 2017.

L'impôt des personnes physiques via une réduction des centimes additionnels régionaux et de la suppression du bonus logement pour tous les contrats conclus après le 31 décembre 2016 est seulement perceptible à partir de 2018.

En ce qui concerne les autres recettes non fiscales, l'impact négatif du relèvement de l'abattement existant en matière de droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation à titre de résidence principale en Région bruxelloise et de l'harmonisation des droits de donation et de succession est en partie compensé par la nouvelle taxe régionale sur l'hébergement touristique, la taxe sur les mâts et pylônes ainsi que par la hausse de la taxe sur les établissements bancaires et financiers et sur les distributeurs automatiques de billets.

L'hypothèse de politique constante qui a été retenue et l'évolution plus dynamique de l'impôt des personnes physiques (bonus logement) mènent, à partir de 2019, à un surplus budgétaire croissant.

5.4. La Commission communautaire commune

À Bruxelles, la Commission communautaire commune (Cocom) est essentiellement compétente pour les matières personnalisables « soins de santé » et « aide aux personnes ». En 2015, suite à la sixième réforme de l'État, ses compétences ont été sensiblement étendues, notamment aux allocations familiales, à l'allocation d'aide aux personnes âgées et à certains domaines de soins de santé. Depuis, les dépenses de prestations sociales représentent la majeure partie de ses dépenses, soit 1,1 milliard d'euros sur 1,3 milliard en 2016.

Tableau 20 Compte de la Commission communautaire commune
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	1292	1337	1361	1397	1434	1473	1514
Dépenses	1286	1338	1367	1407	1447	1491	1535
Dépenses primaires finales	1210	1259	1289	1330	1370	1414	1458
Frais de fonctionnement et investissements	12	12	12	12	13	13	13
Transferts non sociaux	100	113	114	116	117	119	121
Prestations sociales, dont :	1098	1134	1163	1202	1240	1282	1323
Soins de santé	312	328	340	354	367	382	397
Allocations familiales	753	773	789	813	837	864	889
Transferts aux administrations publiques	59	61	61	62	63	64	66
Charges d'intérêt	17	18	17	15	14	13	12
Solde primaire	23	17	10	5	1	-5	-9
Solde de financement	6	-1	-7	-10	-13	-18	-21

Après avoir enregistré un déficit en 2015, le compte de la Cocom est en léger surplus en 2016. En 2017, les finances de la Cocom sont légèrement déficitaires. Durant le reste de la période de projection, le déficit augmente progressivement à politique inchangée.

Le solde de financement positif en 2016 s'explique par la hausse de la dotation accordée par la Région de Bruxelles-Capitale pour garder les comptes de la Cocom en équilibre. Ce résultat tient également

compte du transfert, en 2016, de compétences en matière de travaux de construction, de rénovation et de gros entretien des infrastructures hospitalières. Par conséquent, tant les recettes (via une dotation complémentaire du pouvoir fédéral) que les dépenses ont augmenté. En 2017, les moyens supplémentaires accordés par la Région de Bruxelles-Capitale disparaissent. Ce reflux, conjugué à l'augmentation des subventions de fonctionnement aux ISBL, a contribué à la dégradation du solde de financement. Le déficit augmente à moyen terme, principalement sous l'effet de la forte croissance des dépenses de soins de santé.

5.5. La Région flamande

Le compte de la Région flamande, qui affiche encore un déficit en 2016, est positif en 2017. Ensuite, les finances publiques flamandes sont déficitaires sur l'ensemble de la projection. La projection intègre les mesures les plus importantes et clairement identifiables du contrôle budgétaire 2017 et les projections pluriannuelles 2017-2022 de novembre 2016.

La diminution du déficit en 2016 par rapport à 2015 est due principalement à l'évolution des recettes de l'impôt des personnes physiques. Elles portent quasiment sur une année pleine en 2016, alors qu'elles portaient sur une année partielle en 2015. La réforme du bonus logement et la suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations soutiennent également, en 2016, la croissance des recettes de l'IPP régional. En dépit du solde positif du décompte de la LSF de 2015, les transferts perçus du pouvoir fédéral diminuent en raison du doublement de la contribution à l'assainissement des finances publiques (1,5 milliard contre 750 millions en 2015).

L'évolution des autres recettes fiscales est soutenue par les recettes issues de l'augmentation de la redevance flamande sur l'énergie, qui sont estimées à 280 millions d'euros pour 2016. L'introduction de cette redevance n'a néanmoins pas d'impact sur le solde de financement, dans la mesure où les recettes sont affectées à de nouveaux projets énergétiques et au subventionnement d'objectifs en matière d'électricité verte (voir ci-dessous).

Contrairement aux perspectives régionales de juillet 2016, le Vlaams Zorgfonds est consolidé avec la Communauté flamande à partir de 2016, conformément aux comptes publics provisoires 2016 de l'ICN (voir encadré dans l'introduction). Cette consolidation entraîne, du côté des recettes, une augmentation de 213 millions des cotisations sociales effectives (voir tableau, rubrique 'cotisations sociales').

Les recettes non fiscales sont positivement influencées par l'instauration d'une redevance kilométrique pour les poids lourds, comptabilisée comme une vente de biens et services en SEC, dont le rendement est d'environ 300 millions d'euros en 2016. Cet impact positif est néanmoins limité du fait que le dividende de la KBC (170 millions) disparaît à partir de 2016. En effet, la KBC a remboursé la totalité de l'aide octroyée par la Région flamande au moment de la crise financière.

Tableau 21 Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	45771	47646	47912	50237	51496	52866	54298
Fiscales et parafiscales	12163	12607	12911	13063	13279	13597	14051
Impôt sur le revenu des personnes physiques	5963	6051	6009	5978	6001	6167	6452
Cotisations sociales	223	220	221	223	224	225	226
Autres impôts	5977	6336	6680	6863	7054	7205	7373
Non fiscales	3181	3422	3482	3536	3588	3646	3707
Ventes courantes	2052	2205	2239	2274	2309	2347	2386
Transferts externes	636	699	733	743	753	764	776
Revenus de la propriété	492	517	510	518	526	535	544
Transferts des administrations publiques, dont :	26920	27946	27720	29647	30549	31616	32552
Du pouvoir fédéral	23483	24338	23996	25788	26580	27528	28347
De la sécurité sociale	3401	3568	3685	3819	3928	4047	4163
Des pouvoirs locaux	32	33	33	34	34	34	35
Cotisations imputées	3508	3671	3800	3991	4080	4007	3988
Dépenses	45940	47485	48870	50617	51912	53093	54570
Dépenses primaires finales	39932	41435	42653	44212	45318	46274	47507
Frais de fonctionnement et investissements	21054	21457	22193	22907	23391	23847	24368
Rémunérations	13964	14473	14783	15188	15507	15878	16192
Achats de biens et services, impôts	4888	5083	5188	5268	5347	5432	5522
Investissements	2202	1901	2222	2451	2537	2537	2654
Transferts non sociaux	5387	5965	6095	6267	6448	6447	6702
Subsides à l'emploi	2051	2100	2156	2201	2255	2320	2382
Autres transferts aux entreprises	2414	2868	2861	2911	3006	3060	3116
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	843	905	955	974	993	1013	1034
Transferts au reste du monde	78	91	123	182	194	54	169
Prestations sociales	13490	14014	14365	15039	15479	15980	16438
Pensions	3508	3671	3800	3991	4080	4191	4244
Soins de santé	5225	5461	5687	5922	6163	6425	6705
Chômage et prépensions	106	103	67	64	59	55	51
Allocations familiales	3455	3504	3509	3726	3805	3896	3982
Autres	1196	1275	1302	1337	1372	1413	1456
Transferts aux administrations publiques	5489	5550	5747	5936	6104	6286	6465
Aux administrations de sécurité sociale	110	111	112	114	116	118	121
Aux pouvoirs locaux	5112	5257	5451	5636	5800	5977	6151
Aux communautés et régions	252	166	168	170	172	174	176
Charges d'intérêt	519	499	469	469	490	533	597
Solde primaire	351	661	-488	88	74	306	325
Solde de financement	-169	162	-957	-380	-416	-227	-272

L'introduction de la redevance kilométrique pour les poids lourds, la hausse de la redevance sur l'énergie en Flandre et la consolidation du Zorgfonds influencent aussi, dans une large mesure, l'évolution des dépenses à partir de 2016. Suite à la consolidation du Zorgfonds, les dépenses liées à l'assurance-

dépendance sont dorénavant comptabilisées dans le compte de la Communauté flamande. Par conséquent, les prestations sociales en espèces augmentent de 363 millions en 2016. En revanche, le transfert de recettes de la Communauté flamande vers la sécurité sociale disparaît. La redevance sur l'énergie permet de financer les subsides aux entreprises octroyés dans le cadre de la politique flamande de l'énergie. Il en résulte que les autres transferts aux entreprises augmentent d'environ 280 millions d'euros. L'introduction de la redevance kilométrique conduit, à partir de 2016, à des transferts à l'entité interrégionale Viapass au titre de contribution au financement de ses frais de fonctionnement annuels (quelque 60 millions d'euros par an) et d'une aide à l'investissement (un transfert en capital ponctuel de 103 millions d'euros en 2016).

En outre, le transfert de compétences en 2016 en matière de construction, rénovation et mise aux normes des infrastructures hospitalières flamandes entraîne des dépenses supplémentaires. Il s'agit en particulier des dépenses en capital correspondant au calendrier de construction, des forfaits médicaux et non-médicaux et des subventions forfaitaires de la section A3, qui sont comptabilisés comme transferts en capital aux entreprises (environ 130 millions) et en charges d'intérêt (environ 120 millions d'euros)⁴⁸.

L'évolution des investissements flamands en 2016 est principalement déterminée par la hausse des investissements de « Scholen van Morgen » qui représente quelque 550 millions d'euros (contre 350 millions en 2015). Enfin, les dépenses consenties dans le cadre de la crise de l'asile et pour renforcer la sécurité influencent le niveau des rémunérations et des transferts aux autorités locales en 2016. Notons également que le solde de financement a été influencé en 2016 par un effet prix favorable (moindre évolution de l'indice d'indexation des salaires et des prestations sociales que de l'indice d'indexation des dotations de la LSF).

Le solde de financement positif enregistré par la Communauté flamande en 2017 s'explique par une augmentation des recettes qui dépasse celle des dépenses primaires. Les charges d'intérêt diminuent par rapport à 2016, grâce à une dynamique encore favorable des taux d'intérêt.

Du côté des recettes, un certain nombre de mesures atteignent leur vitesse de croisière, comme la redevance kilométrique (qui rapporte 100 millions de plus qu'en 2016) et la redevance flamande sur l'énergie⁴⁹ (avec un impact de 170 millions sur les recettes fiscales, mais sans incidence sur le solde). L'évolution des recettes est également influencée favorablement par les recettes de l'IPP, qui représentent désormais une année pleine, les recettes de la régularisation fiscale en 2017 et les recettes supplémentaires perçues au titre d'amendes de circulation routière (projet cross border).

En 2017, l'évolution des dépenses est principalement déterminée par une baisse des dépenses d'investissement. Il s'agit, d'une part, des investissements de « Scholen van Morgen » dont le coût de construction est inférieur de quelque 400 millions à celui de 2016. D'autre part, les premiers investissements dans le projet « Oosterweel »⁵⁰ compensent la disparition en 2017 des dépenses d'investissement pour

⁴⁸ Basé sur une estimation pour 2016 du SPF Santé publique et de l'ICN.

⁴⁹ La projection ne tient pas compte de l'annulation, à partir de 2018, de la hausse de la redevance sur l'énergie par la Cour constitutionnelle.

⁵⁰ Les Perspectives régionales 2016-2021 tenaient compte, pour 2017, d'un montant de 388 millions octroyé pour « Oosterweel ».

les infrastructures de tram (PPP Brabo2). La projection tient également compte du ralentissement ponctuel du calendrier de construction du génie civil financé par le « Vlaams Infrastructuurfonds », tel que mentionné dans l'ajustement budgétaire.

Les dépenses de rémunérations sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels, une dérive salariale et tiennent également compte de l'évolution des rémunérations qui découle du budget de 2017.

La projection intègre aussi des réformes adoptées dans le domaine de la politique axée sur les groupes cibles. Les dépenses consenties pour les subventions relatives aux programmes Vlaamse Ondersteuningspremie (prime flamande à l'emploi, VOP), Tijdelijke Werkervaring (expérience professionnelle temporaire, TWE), Aanwervingsincentives Langdurig Werkzoekenden (incitants à l'embauche pour les demandeurs d'emploi de longue durée, AWI) se basent sur le budget initial 2017 et sont indexées au cours des années suivantes.

Au niveau des prestations sociales, on note que la projection tient compte d'un saut d'index pour les allocations familiales en 2017, comme prévu dans le budget flamand, avec pour effet une relative stabilité des dépenses d'allocations familiales. Les transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL augmentent en 2017 en raison de l'augmentation de la nouvelle prime à la rénovation⁵¹ et de la hausse des moyens destinés au Fonds des calamités (à hauteur de 60 millions au total).

En ce qui concerne les transferts aux entreprises, la disparition de l'aide à l'investissement ponctuelle à Viapass compense partiellement l'entrée en rythme de croisière des subsides octroyés dans le cadre de la politique flamande de l'énergie. Il est également tenu compte, à partir de 2017, du nouveau système forfaitaire de financement des infrastructures hospitalières. Les projets inscrits au calendrier de construction sous A1/A3 sont remplacés par une subvention forfaitaire (21 millions d'euros). Pour les travaux d'entretien des infrastructures existantes (immobilières et mobilières), un forfait d'entretien est prévu (32 millions d'euros). En outre, la projection tient également compte de dépenses d'investissement (40 millions d'euros) pour des dossiers spécifiques du passé.

À partir de 2018, l'évolution à moyen terme des finances publiques flamandes repose sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par la poursuite de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

Les rémunérations n'augmentent que faiblement en raison de l'hypothèse retenue d'une croissance modérée de l'emploi suite aux mesures d'économies dans l'administration et d'un taux d'encadrement constant dans l'enseignement. La méthodologie utilisée ne tient pas compte des éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler de futurs accords.

Les achats de biens et services et les investissements augmentent de façon modérée. L'évolution des investissements sur la période 2018-2022 est principalement influencée par les hypothèses retenues quant aux investissements flamands dans le cadre de « Scholen van Morgen » qui diminuent dans le temps et par les dépenses de construction de la liaison « Oosterweel » qui atteignent leur vitesse de

⁵¹ En 2018 aussi, le budget destiné à l'octroi de primes à la rénovation augmente de 30 millions.

croisière en 2018⁵² et s'élèvent en moyenne à 600 millions par an. La projection intègre aussi, pour 2018 et 2019, de nouveaux investissements (comptabilisés comme transferts aux autorités locales) pour la construction de nouveaux réseaux d'égouttage dans les communes flamandes.

L'évolution des transferts non sociaux est déterminée par l'évolution tendancielle des subsides salariaux et des autres transferts. L'évolution des prestations sociales est par ailleurs déterminée en grande partie par celle des dépenses de soins de santé, qui dépend de la croissance des dépenses pour soins aigus (2,2 %) et de longue durée (2,3 %). La projection intègre l'augmentation du budget pour les allocations familiales en 2019 à concurrence du montant qui découle de la non-application du dépassement de l'indice-pivot en 2015 et 2017. En revanche, elle ne tient pas compte du nouveau régime d'allocations familiales qui prendra cours au 1er janvier 2019 étant donné que les modalités (de transition) n'étaient pas encore tout à fait connues au moment où la projection a été clôturée. Les prestations sociales liées à l'assurance soins et l'allocation d'aide aux personnes âgées (comptabilisées dans les autres prestations sociales) évoluent selon le rythme de croissance de la population flamande de plus de 75 ans. Quant aux cotisations sociales liées à l'assurance soins, elles évoluent selon le rythme de croissance de la population flamande de plus de 25 ans.

À moyen terme, la baisse des recettes résulte d'une part de la diminution du rendement de l'impôt des personnes physiques, suite à la révision du facteur d'autonomie régionale et à l'impact des mesures fédérales de baisse des charges sur le travail. D'autre part, les transferts du pouvoir fédéral diminuent sous l'effet de la correction du montant excédentaire perçu au cours de la phase de transition de la LSF, imputée en SEC en une fois en 2018.

On notera que les transferts perçus du pouvoir fédéral augmentent en 2021 suite à la comptabilisation en SEC de la cotisation de responsabilisation pension en cotisation sociale effective et plus en réduction des transferts reçus.

La projection tient également compte de la réforme des provinces flamandes : la régionalisation de matières personnalisables⁵³ est financée par le transfert des centimes additionnels sur le précompte immobilier des provinces à la Région flamande dès 2018.

Les hypothèses décrites ci-dessus en matière de dépenses et de recettes se traduisent dans la projection par un déficit en Région flamande qui se réduit lentement mais n'évolue pas vers un surplus budgétaire en raison notamment d'une hausse des charges d'intérêt en fin de période de projection.

5.6. La Région wallonne

Après avoir enregistré un léger surplus en 2016, le compte de la Région wallonne présente un déficit en 2017 et les années suivantes. La projection intègre les mesures du contrôle budgétaire 2017. Elle ne prend pas en compte les réformes annoncées mais non finalisées des infrastructures hospitalières, de l'assurance autonomie et des allocations familiales ainsi que le projet de PPP « tram de Liège ».

⁵² En 2017, la prise en compte du projet « Oosterweel » compense la diminution des dépenses de construction relatives au projet « Scholen van Morgen » (environ 400 millions).

⁵³ Ces dépenses supplémentaires ont été réparties entre différentes catégories de dépenses (rémunérations, achats de biens et services, transferts aux ISBL).

Le surplus des finances wallonnes en 2016 est attribuable à l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP. Cette accélération a comme conséquence d'affecter ponctuellement et favorablement la recette d'IPP en 2016 qui représenterait 116 % d'une recette d'année pleine. Les finances wallonnes ont également bénéficié en 2016 de l'introduction d'une redevance kilométrique pour les poids lourds au 1^{er} avril 2016 (recettes non fiscales), d'un solde du décompte 2015 de la LSF positif, d'un effet prix favorable (moindre évolution de l'indice d'indexation des salaires et des prestations sociales que de l'indice d'indexation des dotations de la LSF et de la Sainte Émilie) ainsi que d'une croissance modérée des dépenses. Elles pâtissent cependant d'une réduction des transferts reçus du pouvoir fédéral au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques ainsi que du léger recul des autres impôts suite à la baisse des droits de succession et de la taxe de circulation. L'introduction d'une redevance kilométrique s'accompagne de transferts à Viapass (transfert aux communautés et régions) pour ses frais de fonctionnement et pour une aide à l'investissement ponctuelle. Le transfert de la compétence « infrastructures hospitalières » conduit à une hausse des transferts reçus de la Communauté française, des transferts en capital aux entreprises et des charges d'intérêt.

En contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2016, les finances wallonnes se dégradent en 2017. Les recettes d'IPP pâtissent également de la contribution implicite de la Région wallonne, via des additionnels régionaux inchangés, à la politique fédérale de réduction de l'IPP⁵⁴. Les transferts de la LSF diminuent également suite à la révision à la baisse du montant de la dotation « dépenses fiscales », d'un solde du décompte 2016 de la LSF négatif et du contrecoup du solde du décompte 2015. Par contre, un effet d'année pleine de la redevance kilométrique et la régularisation fiscale soutiennent les autres recettes. L'évolution des dépenses est de nouveau relativement modérée en 2017 suite aux mesures du budget, au contrecoup du transfert ponctuel à Viapass, à la baisse des charges d'intérêt et à diverses ventes d'actifs qui laissent les dépenses d'investissement inchangées malgré de nouveaux investissements dans les infrastructures routières (« Plan Infrastructures »). Les subsides à l'emploi sont en légère hausse suite aux récentes réformes en matière de groupes cibles et de contrats d'insertion.

Les finances wallonnes se dégradent en 2018 suite au passage au régime définitif de la LSF. D'une part, le facteur d'autonomie régionale est réduit ce qui grève les recettes d'IPP régional. D'autre part, les transferts perçus du pouvoir fédéral se contractent suite à une correction ponctuelle pour le trop-perçu durant la phase transitoire de la LSF qui est imputée en SEC en 2018. Elles pâtissent également du contrecoup des ventes d'actifs de 2017, de la politique fédérale de réduction de l'IPP et de la dynamique des dépenses de santé. Par contre, elles bénéficient d'un effet prix favorable, du contrecoup du solde du décompte 2016 de la LSF et de la baisse des charges d'intérêt.

Après s'être améliorées en 2019 suite au caractère ponctuel en 2018 de la correction pour la période transitoire de la LSF, les finances wallonnes se dégradent légèrement à moyen terme malgré une politique assez restrictive en matière de dépenses à politique inchangée. Ceci est dû à l'évolution des charges d'intérêt suite à la remontée progressive des taux d'intérêt, à la dynamique des dépenses de

⁵⁴ L'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est également en partie due à la comptabilisation du chèque habitat en transfert en capital aux ménages (contrairement à l'épargne logement qui est comptabilisé en négatif dans l'IPP). L'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est donc compensée par une hausse des transferts non sociaux aux ménages.

santé et à la croissance modérée de l'IPP régional jusque 2021 suite aux répercussions des mesures fédérales de réduction de l'IPP à politique fiscale régionale constante et au fait que le redressement de la croissance des revenus imposables en projection ne se fait sentir qu'avec retard sur l'IPP régional.

Tableau 22 Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	13686	13495	13430	14123	14434	14806	15235
Fiscales et parafiscales	5724	5404	5546	5656	5798	5995	6249
Impôt sur le revenu des personnes physiques	3005	2628	2666	2697	2756	2888	3074
Autres impôts	2719	2776	2880	2959	3043	3107	3175
Non fiscales	1085	1177	1201	1220	1239	1259	1281
Transferts des administrations publiques, dont :	6740	6773	6537	7095	7242	7401	7553
Du pouvoir fédéral	2678	2599	2284	2759	2812	2871	2927
Des communautés et régions	3939	4052	4127	4206	4296	4392	4484
Cotisations imputées	136	142	146	151	155	151	153
Dépenses	13642	13751	14090	14457	14816	15234	15679
Dépenses primaires finales	10317	10452	10761	11074	11364	11692	12027
Frais de fonctionnement et investissements	3177	3202	3308	3357	3410	3470	3530
Rémunérations	1545	1567	1581	1606	1637	1672	1704
Achats de biens et services, impôts	1195	1192	1208	1226	1243	1262	1281
Investissements	437	444	519	525	530	537	545
Transferts non sociaux, dont :	2876	2871	2984	3125	3235	3360	3492
Subsides à l'emploi	1346	1394	1411	1465	1487	1521	1560
Autres transferts aux entreprises	1245	1189	1215	1232	1250	1270	1292
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	271	274	343	413	483	554	625
Prestations sociales, dont :	4264	4379	4468	4592	4719	4862	5005
Pensions	136	142	146	151	155	159	163
Soins de santé	1730	1774	1839	1910	1983	2063	2149
Allocations familiales	2132	2197	2214	2257	2301	2352	2398
Transferts aux administrations publiques	2790	2798	2867	2942	3017	3098	3182
Aux pouvoirs locaux	2427	2473	2539	2609	2680	2756	2835
Aux communautés et régions	297	259	262	265	269	272	275
Charges d'intérêt	535	500	462	442	435	445	470
Solde primaire	579	245	-198	107	53	16	26
Solde de financement	44	-256	-660	-335	-382	-428	-444

5.7. La Communauté française

Les finances de la Communauté française clôturaient l'année 2016 sur un déficit limité de 117 millions d'euros. L'orientation restrictive des dépenses, des effets prix favorables⁵⁵ et un solde du décompte positif de la LSF ont permis de compenser la réduction des transferts du pouvoir fédéral au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques décidée lors de la 6e réforme de l'État. Notons que le transfert de compétences « infrastructures hospitalières » s'est traduit par une augmentation des recettes transférées mais aussi par une hausse des dépenses au titre des transferts en capital aux entreprises, des charges d'intérêt et des transferts aux communautés et régions.

En 2017, le déficit se détériore d'environ 100 millions d'euros. L'évolution des recettes qui est soutenue par des paramètres macroéconomiques favorables est quelque peu atténuée par le contrecoup du solde du décompte de la LSF versé en 2016 et par le reflux des transferts en provenance du reste du monde (aux universités). Les dépenses primaires intègrent, comme prévu dans le budget initial, une augmentation plus marquée des rémunérations par rapport à 2016 ainsi qu'une augmentation des investissements dans les infrastructures scolaires. La projection tient également compte des mesures du contrôle budgétaire 2017 et des effets des mesures prises dans le cadre du « Pacte pour un enseignement d'excellence » sur les rémunérations et les frais de fonctionnement en 2017. Les effets prix, qui restent favorables, contribuent à limiter le déficit.

À moyen terme, l'évolution des rémunérations et, dans une moindre mesure, des frais de fonctionnement est influencée par les mesures du « Pacte pour un enseignement d'excellence »⁵⁶, qui prévoient notamment une augmentation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, des postes administratifs additionnels en soutien aux directions d'école ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement pédagogique. Ces mesures entraînent une augmentation de l'emploi de 2 600 unités sur l'ensemble de la période de projection. Notons que ces dépenses de rémunérations et d'achats de biens et services tiennent également compte du refinancement de l'enseignement supérieur, décidé en 2016.

Le profil des investissements est largement déterminé par un mouvement de rattrapage, supposé dans la projection, dans la mise en œuvre des projets relatifs aux infrastructures scolaires (jusqu'à 2018), suivi d'un ralentissement de ces dépenses d'infrastructure.

Des effets prix favorables se prolongent en 2018, pour devenir ensuite défavorables et devraient peser à terme sur le solde de financement, tout comme la remontée des taux d'intérêt.

Après une hausse transitoire liée au profil d'investissement, le déficit de la Communauté française se résorbe partiellement à l'horizon de la projection, pour se situer à près de 150 millions d'euros en 2022.

⁵⁵ Liés à une évolution plus rapide de l'indice d'indexation des dotations et recettes transférées (indice des prix à la consommation) que de ceux des principales dépenses.

⁵⁶ L'impact pluriannuel de ces mesures, pris en compte dans la projection, est basé sur les décisions prises par le Gouvernement de la Communauté française jusqu'au 19 juin 2017. Cet impact est conditionné à la confirmation de ces décisions par le prochain Gouvernement.

Tableau 23 Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	18079	18626	19151	19699	20226	20763	21289
Fiscales et parafiscales	2	2	2	2	2	2	2
Non fiscales	734	700	711	722	733	745	757
Transferts des administrations publiques, dont :	15330	15813	16259	16706	17150	17717	18207
Du pouvoir fédéral	13202	13584	13960	14328	14707	15203	15625
Des communautés et régions	179	185	187	189	191	193	195
Cotisations imputées	2013	2111	2180	2269	2342	2300	2322
Dépenses	18196	18837	19315	19912	20387	20906	21435
Dépenses primaires finales	11923	12386	12771	13243	13591	13964	14342
Frais de fonctionnement et investissements	8901	9244	9533	9885	10130	10389	10663
Rémunérations	7419	7758	7934	8160	8368	8594	8802
Achats de biens et services, impôts	1255	1267	1363	1468	1531	1588	1649
Investissements	227	219	235	257	231	207	212
Transferts non sociaux	696	699	716	734	753	772	793
Transferts aux entreprises	371	379	389	398	408	419	430
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	317	314	322	331	339	348	357
Prestations sociales, dont :	2325	2443	2523	2624	2708	2803	2887
Pensions	2013	2111	2180	2269	2342	2423	2493
Soins de santé	215	234	242	251	260	271	282
Transferts aux administrations publiques	6105	6291	6393	6524	6651	6791	6933
Aux pouvoirs locaux	2012	2086	2112	2163	2199	2243	2292
Aux communautés et régions	4093	4205	4281	4360	4451	4548	4641
Charges d'intérêt	168	160	150	145	145	150	159
Solde primaire	51	-51	-14	-68	-16	7	13
Solde de financement	-117	-211	-164	-213	-162	-143	-146

6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

6.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module⁵⁷ qui calcule l'évolution régionale des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

6.2. Contexte

L'Union européenne a fixé une série d'objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système⁵⁸ (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen est d'application. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005.

On notera que plus de la moitié des émissions de GES ne tombent pas dans le champ d'application du système ETS. En ce qui concerne les secteurs non ETS⁵⁹, un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque État membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est une baisse de 15 % des émissions des secteurs non ETS pour l'année 2020 par rapport au niveau atteint en 2005. La répartition régionale de l'objectif national s'effectue comme suit : Région flamande -15,7 %, Région wallonne -14,7 %, Région de Bruxelles-Capitale -8,8 %. Les trois Régions s'engagent à limiter leurs émissions selon une trajectoire linéaire afin d'atteindre ces objectifs en 2020. Les trajectoires linéaires régionales de réduction des émissions ne sont toutefois pas encore définitivement approuvées.

6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre⁶⁰

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle

⁵⁷ Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, p. 101, juillet 2014.

⁵⁸ Les secteurs qui participent au marché européen de permis d'émissions depuis 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallurgique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

⁵⁹ Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets et les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

⁶⁰ On trouvera dans l'annexe statistique électronique le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2015, 2020 et 2022.

HERMES). On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions, et ce pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses).

6.3.1. Royaume

En 2015, les émissions se sont situées largement en dessous du niveau atteint en 2008, soit 117,4 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ (contre 138,8 Mt en 2008). Les émissions devraient baisser au cours de la période 2016-2022 (de 1,1 % en moyenne par an). En 2022, elles seraient même inférieures de 25 % au niveau de l'année 2005 et n'atteindraient plus que 108,9 Mt d'équivalent CO₂.

Cette tendance s'explique dans une large mesure par la baisse des émissions de CO₂ énergétique, sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. Les émissions de CH₄, de N₂O et de gaz fluorés diminuent également. Les émissions de CO₂ non énergétique seraient par contre en légère hausse durant la période de projection.

Durant ces dernières années, les émissions du secteur de la transformation d'énergie ont diminué de manière sensible en dépit de la mise à l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée au fait qu'on a moins recours aux centrales électriques fonctionnant avec des énergies fossiles et s'explique également par le développement de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable et par une hausse des importations nettes d'électricité. Au cours de la période 2016-2022, les émissions devraient continuer à diminuer, d'environ 2 % par an en moyenne, surtout suite à la forte croissance de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.

Les émissions de l'industrie liées à l'énergie sont en baisse depuis le début des années 2000. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées, mais aussi par le recours à des technologies économes en énergie et moins « émissives ». Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. En projection, les émissions continueraient à baisser, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie. Ces émissions atteindraient 12,4 Mt en 2022, contre 19,2 Mt en 2005⁶¹.

Les émissions générées par le secteur des transports seraient en légère baisse au cours de la période de projection. Cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO₂ fixées au niveau européen⁶², mais s'expliquerait également par le recours aux biocarburants (5,6 % de biocarburants en 2020⁶³). Les émissions du secteur s'élèveraient à 26 millions de tonnes en 2022, soit environ le niveau de 2005.

⁶¹ On notera que, par rapport aux perspectives économiques 2015-2020, les émissions de CO₂ énergétique par l'industrie ont été revues à la baisse dans la mesure où la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suit désormais les lignes directrices du GIEC de 2006. Ainsi, une grande partie des émissions de CO₂ énergétique liées à l'industrie chimique et à la sidérurgie est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO₂ issues des processus industriels.

⁶² En 2021, les émissions moyennes des nouveaux modèles de voitures devront satisfaire à une norme CO₂ de 95 grammes par kilomètre.

⁶³ L'évolution des biocarburants se base sur l'arrêté royal du 21 juillet 2016 fixant les volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes d'essence mis annuellement à la consommation ainsi que sur

Les émissions du secteur résidentiel et du secteur tertiaire devraient légèrement diminuer au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une augmentation limitée de la consommation totale d'énergie combinée à un accroissement de la part des produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale. Les émissions du secteur représenteraient 25,4 Mt en 2022, contre 29,1 Mt en 2005.

Les émissions issues des processus industriels devraient diminuer sensiblement durant la période de projection (-1,2 %). Les émissions issues de l'agriculture seraient en légère baisse en projection, et celles provenant du traitement des déchets reculeraient de 3,7 % par an en moyenne.

6.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Selon les inventaires de mars 2017, les émissions de GES de la Région bruxelloise se sont élevées à 3,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2015, ce qui représente 3 % du total des émissions nationales. Les émissions provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport. La consommation finale d'énergie représentait, quant à elle, 5 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en baisse de 0,3 % par an en moyenne durant la période 2016-2022. En 2022, le niveau des émissions de la Région devrait atteindre 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit moins que durant l'année 2005. Sur ce total, 2,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seraient imputables au chauffage des bâtiments et 0,9 million de tonnes au transport (un niveau inférieur à celui de l'année 2005). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en légère hausse sur la période 2016-2022 (de 0,2 % par an en moyenne). Pour les émissions dues au transport, on enregistrerait une baisse de 0,3 % en moyenne par an sur la même période.

6.3.3. Région flamande

Selon les inventaires de mars 2017, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint environ 78 Mt d'équivalent CO₂ en 2015. Cela représente une baisse de plus de 10 Mt d'équivalent CO₂ par rapport à 2005. La part des émissions flamandes de GES représentait 66 % du total belge. En Flandre, les secteurs qui ont le plus influencé l'évolution des émissions de GES sont la transformation d'énergie, le transport, le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et les processus industriels. La consommation finale d'énergie de la Région flamande représentait quant à elle 63 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en baisse de 1 % en moyenne par an durant la période 2016-2022. Leur niveau devrait s'élever à 73,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2022, et être ainsi inférieur d'environ 20 Mt au niveau de 2005.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient diminuer de 2,4 % par an en moyenne sur la période 2016-2022, surtout suite à la forte croissance de la production d'électricité à

la loi du 26 décembre 2015 relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation.

partir de sources d'énergie renouvelable. En 2022, les émissions s'élèveraient à 13,3 Mt, contre 23,5 Mt en 2005.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie diminueraient de 0,7 % par an en moyenne sur la période 2016-2022, en raison de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, de la pénétration de sources d'énergie renouvelable et des objectifs 2020 pour les installations relevant du système européen des permis d'émission. Les émissions du secteur atteindraient 8,1 millions de tonnes en 2022, contre 11,5 millions de tonnes en 2005.

Les émissions énergétiques liées au chauffage des bâtiments seraient en baisse entre 2016 et 2022 en raison des changements structurels enregistrés dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables). Elles s'élèveraient à 16,1 millions de tonnes en 2022 (contre 18,1 millions en 2005). Les émissions du secteur du transport diminueraient légèrement, à un rythme moyen de 0,2 % par an pendant la période 2016-2022, grâce au renouvellement du parc automobile via l'introduction de voitures moins polluantes et grâce au recours accru aux biocarburants. Les émissions du secteur atteindraient 17,2 Mt en 2022, contre 16,5 Mt en 2005. Les émissions générées par les processus industriels devraient diminuer de 1,2 % au cours de la période de projection. Enfin, les émissions provenant du traitement des déchets seraient également en baisse, tout comme les émissions de l'agriculture.

6.3.4. Région wallonne

Selon les inventaires de mars 2017, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint 36 Mt d'équivalent CO₂ en 2015, ce qui correspond à une baisse d'environ 15 millions de tonnes par rapport à 2005. Ainsi, les émissions de GES wallonnes représentaient 31 % du total des émissions nationales en 2015. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire). La consommation finale d'énergie de la Région wallonne représentait 32 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en baisse de 1,4 % en moyenne par an durant la période 2016-2022. En 2022, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 31,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, contre 47,8 en 2005. Les émissions liées à l'énergie générées par l'industrie atteindraient 4,2 millions de tonnes (contre 7,6 millions de tonnes en 2005).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,6 % en moyenne par an sur la période 2016-2022, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,9 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 7,9 et 6,7 millions de tonnes en 2022 (contre respectivement 8,8 et 7,9 Mt durant l'année 2005). Les émissions générées par les processus industriels devraient diminuer au cours de la période 2016-2022 et atteindre 5,5 millions de tonnes en 2022 (contre 11,3 millions de tonnes en 2005). Cette baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (et notamment la fermeture de plusieurs hauts fourneaux). Les émissions issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection, tout comme les émissions de l'agriculture.

Tableau 24 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	2005[1]	2015[1]	2020[2]	2022[2]	Croissance (moyenne) 2016-2022[2]
Royaume					
1. Énergie	105,3	86,3	80,7	80,1	-1,1
1.A. Combustion	104,6	85,7	80,0	79,5	-1,1
1.A1. Transformation d'énergie	29,7	18,0	15,1	15,6	-2,0
1.A2. Industrie	19,2	14,7	13,0	12,4	-2,3
1.A3. Transport	26,4	26,6	25,9	26,0	-0,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	29,1	26,3	25,9	25,4	-0,5
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,7	0,6	0,6	0,6	0,3
2. Processus industriels	26,4	19,5	18,3	18,0	-1,2
3. Agriculture	10,3	10,0	9,7	9,6	-0,6
5. Déchets	3,1	1,6	1,3	1,2	-3,7
Total	145,1	117,4	110,0	108,9	-1,1
Région de Bruxelles-Capitale					
1. Énergie	4,7	3,8	3,9	3,8	0,0
1.A. Combustion	4,6	3,8	3,9	3,8	0,0
1.A1. Transformation d'énergie	0,4	0,2	0,2	0,2	-1,9
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	1,4
1.A3. Transport	1,1	1,0	0,9	0,9	-0,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,1	2,6	2,6	2,6	0,2
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
2. Processus industriels	0,2	0,3	0,2	0,2	-5,9
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5
Total	4,9	4,2	4,1	4,1	-0,3
Région wallonne					
1. Énergie	30,5	23,7	21,8	21,2	-1,6
1.A. Combustion	30,3	23,5	21,6	21,0	-1,6
1.A1. Transformation d'énergie	5,8	2,1	2,1	2,2	0,4
1.A2. Industrie	7,6	6,1	4,7	4,2	-4,9
1.A3. Transport	8,8	8,2	7,9	7,9	-0,6
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	7,9	7,1	6,9	6,7	-0,9
1.A5. Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
2. Processus industriels	11,3	5,9	5,6	5,5	-1,1
3. Agriculture	5,0	4,5	4,4	4,4	-0,6
5. Déchets	1,0	0,5	0,4	0,4	-2,4
Total	47,8	34,6	32,2	31,4	-1,4

	2005[1]	2015[1]	2020[2]	2022[2]	Croissance (moyenne) 2016-2022[2]
Région flamande					
1. Énergie	70,2	58,8	55,0	55,1	-0,9
1.A. Combustion	69,7	58,3	54,6	54,7	-0,9
1.A1. Transformation d'énergie	23,5	15,7	12,8	13,3	-2,4
1.A2. Industrie	11,5	8,5	8,2	8,1	-0,7
1.A3. Transport	16,5	17,4	17,2	17,2	-0,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	18,1	16,7	16,4	16,1	-0,5
1.A5. Autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3
2. Processus industriels	14,9	13,3	12,5	12,3	-1,2
3. Agriculture	5,3	5,5	5,3	5,2	-0,7
5. Déchets	2,0	1,1	0,9	0,8	-4,4
Total	92,4	78,6	73,6	73,6	-1,0

(1) Les chiffres de 2005 et 2015 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2005 et 2015 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2017, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2005 et 2015 dans HERMES et HERMREG.

(2) Perspectives économiques régionales 2017-2022.

7. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) développent depuis une dizaine d'années un modèle multirégional et multisectoriel, nommé HERMREG. Dans sa version utilisée pour réaliser les présentes perspectives, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit le cadre national et international.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à l'horizon 2022, notamment en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Il incorpore également un module qui permet de régionaliser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un module de finances publiques qui projette les recettes et les dépenses des différentes communautés et régions ; enfin, un bloc d'équations calcule les revenus des ménages de chaque région.

Les perspectives régionales sont cohérentes avec les perspectives nationales publiées en juin 2017, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible fin mai 2017. La projection nationale tient notamment compte d'un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro.

Au cours de la période 1995-2014, la croissance économique a atteint une moyenne de 2,1 % par an en Flandre, 1,6 % en Wallonie et 1,4 % en Région de Bruxelles-Capitale pour une moyenne belge de 1,8 %. Ces chiffres moyens masquent des différences régionales parfois marquées entre sous-périodes. En particulier, depuis l'éclatement de la crise financière de fin 2008, la croissance en Flandre a été nettement plus soutenue (1,0 % par an sur la période 2009-2014) qu'en Wallonie (0,2 %) et à Bruxelles (0,0 %). Cette tendance est confirmée par l'estimation provisoire pour l'année 2015, issue des derniers comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux : la croissance économique aurait atteint 2,0 % en Flandre, 0,9 % en Wallonie et 0,6 % à Bruxelles. D'après nos estimations, le ralentissement de la croissance économique belge de 2016, qui a découlé largement d'un fléchissement de la croissance des industries manufacturières (celle des services marchands restant semblable à celle de 2015), se serait surtout fait ressentir en Flandre (1,4 %) ; la croissance des deux autres régions se serait stabilisée l'année dernière par rapport à celle estimée pour 2015.

Par la suite, et compte tenu d'une croissance économique globale relativement stable, des différentiels de croissance subsisteraient jusqu'à l'horizon de la projection (2022) mais ceux-ci se résorbent quelque peu : au cours de la période 2017-2018, la croissance du PIB flamand atteindrait ainsi 1,8 % par an, celle des PIB wallon et bruxellois 1,4 % par an ; au cours de la période 2019-2022, ces croissances annuelles moyennes s'établiraient à, respectivement, 1,6 %, 1,3 % et 1,3 %.

Sur l'ensemble de la période 2016-2022, la branche d'activité des « autres services marchands » (regroupant notamment les services aux entreprises) est celle qui devrait contribuer le plus à la croissance économique de chacune des trois régions (à hauteur de 0,6 point de pourcentage (pp) par an en Flandre et

de 0,5 pp en Wallonie et à Bruxelles). Viendraient ensuite la branche du « crédit et assurances » (0,2 pp) à Bruxelles et l'industrie manufacturière (0,2 pp) tant en Flandre qu'en Wallonie. La croissance économique flamande serait également soutenue par le « commerce et horeca » (0,2 pp).

La progression de l'emploi intérieur dans les trois régions devrait bénéficier de la relative stabilité de la croissance économique ainsi que des mesures prises pour limiter le coût du travail. Sur l'ensemble de la période 2016-2022, le rythme annuel moyen de création nette d'emplois s'élèverait à 0,7 % en Région bruxelloise, 0,8 % en Région wallonne et 1,1 % en Région flamande. Le profil de la croissance de l'emploi serait le même dans les trois régions : les mesures de réduction du coût du travail soutiendraient particulièrement la croissance de l'emploi à court terme (2016-2017) et en 2020. La croissance économique des trois régions aurait ainsi la particularité d'être très intensive en main-d'oeuvre ces années-là.

Sur la période 2016-2022, les créations nettes d'emploi s'élèveraient, en moyenne, à 30 100 unités par an en Flandre (soit près de 211 000 cumulées sur la période), 10 700 par an en Wallonie (ou près de 75 000 cumulées) et 5 100 par an à Bruxelles (soit près de 36 000 cumulées).

La prise en compte des dynamiques de navettes domicile-travail, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (ou « population active occupée »). Cette nuance est surtout importante pour la Région de Bruxelles-Capitale dont les résidents n'occupent qu'environ la moitié des postes de travail situés sur son territoire. Au cours des quinze dernières années, la part des résidents bruxellois, tant dans l'emploi intérieur de leur propre région que dans celui des deux autres régions, s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2016-2022, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) qu'en Flandre (0,9 %) et en Wallonie (0,8 %).

De son côté, l'offre de travail (ou « population active ») devrait, dans les trois régions, s'accélérer en début de période de projection avant de ralentir nettement en fin de période, à mesure que la contribution des impulsions démographiques devient plus négative et que les mesures sur les fins de carrière, dont l'impact est plus marqué en Flandre, atteignent leur vitesse de croisière.

D'abord, la croissance de la population d'âge actif devrait effectivement progressivement ralentir dans les trois régions, tout en restant toujours nettement plus dynamique à Bruxelles que dans les deux autres régions. Sur l'ensemble de la période 2016-2022, la population d'âge actif augmenterait, en moyenne, de 0,8 % à Bruxelles, 0,0 % en Flandre et 0,0 % en Wallonie. En 2022, ce taux de croissance serait plus faible à Bruxelles (0,5 %), deviendrait nul en Wallonie et même légèrement négatif en Flandre (-0,1 %).

Ensuite, le taux d'activité flamand serait en nette progression au cours de la période de projection ; cette hausse serait nettement plus contenue en Wallonie. À Bruxelles, le taux d'activité serait même en légère baisse à moyen terme (celle-ci serait cependant beaucoup moins marquée que celle enregistrée au cours des dernières années). Les réformes de la fin de carrière soutiennent, surtout jusqu'en 2020, l'augmentation des taux d'activité des classes d'âge supérieures, et ce de manière relativement plus marquée en Région flamande que dans les deux autres régions belges. La baisse des taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes a, par contre, été beaucoup plus prononcée en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

Cette baisse est attribuable aux réformes opérées dans l'assurance-chômage, et particulièrement les mesures relatives aux allocations d'insertion entrées en vigueur en 2015 et 2016. Au total, sur l'ensemble de la période 2016-2022, la population active progresserait en moyenne de 0,5 % par an en Région bruxelloise, 0,5 % en Région flamande et 0,1 % en Région wallonne. En 2022, ce taux de croissance serait plus faible à Bruxelles (0,3 %), deviendrait nul en Flandre et même légèrement négatif en Wallonie (-0,1 %).

Ces évolutions de l'offre de travail et de la population active occupée se traduisent par un taux de chômage⁶⁴ en baisse continue dans les trois régions. Il passerait ainsi de 18,4 % en 2016 à 14,5 % en 2022 en Région bruxelloise, de 15,1 % à 11,9 % en Région wallonne et de 7,8 % à 5,1 % en Région flamande.

Sur l'ensemble de la période 2016-2022, l'économie flamande enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,5 % par an dans les branches d'activité marchande. À Bruxelles et en Wallonie, cette hausse serait un peu moins prononcée (0,4 %) mais constituerait malgré tout une certaine reprise par rapport à l'évolution négative observée au cours de la période 2009-2015. Néanmoins, la croissance annuelle de la productivité de chacune des régions était environ trois fois plus élevée au cours de la période 2001-2007, donc avant le déclenchement de la crise financière.

Par ailleurs, dans un contexte de négociation salariale largement centralisée au niveau belge, le coût salarial réel par tête (hors subventions salariales) dans les branches d'activité marchande devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2016-2022, enregistrer une croissance de 0,1 % par an en moyenne en Région flamande et bruxelloise ; cette croissance serait nulle en Région wallonne.

Au cours de la période de projection, le revenu disponible des ménages, exprimé en termes réels, devrait, en moyenne, évoluer de 1,6 % par an à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie. En Région de Bruxelles-Capitale, la progression des prestations sociales (principalement en matière de pensions) serait plus lente qu'en Région flamande et wallonne ; à l'inverse, l'évolution des rémunérations des salariés résidents y serait plus rapide, en ligne avec la croissance plus soutenue de la population active occupée.

Couplées à un accroissement de la population plus important à Bruxelles (0,9 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2022) que dans les deux autres régions (0,5 % en Flandre et 0,4 % en Wallonie), ces évolutions attendues de l'ensemble des revenus par région devraient se traduire par une croissance du revenu disponible réel par habitant finalement assez semblable dans les trois régions : 0,9 % en Région flamande, 0,8 % en Région wallonne et 0,7 % en Région bruxelloise.

Dans cette projection à politique constante, et compte tenu des informations disponibles à la fin mai 2017, le compte de l'ensemble des communautés et régions serait en déficit sur l'ensemble de la période. En déficit en début de période, la Région bruxelloise renouerait avec l'équilibre en 2019 et dégagerait même un surplus à partir de 2020. La Communauté française et la Région wallonne seraient déficitaires sur l'ensemble de la période. En surplus en 2017, la Région flamande serait déficitaire les années suivantes.

⁶⁴ Concept administratif.

Enfin, en raison de modifications structurelles de la consommation finale d'énergie en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable, dans un contexte de faible augmentation de cette consommation (et même de diminution en Wallonie), les émissions de gaz à effet de serre seraient en baisse entre 2016 et 2022, tant au niveau national que dans chacune des régions.

8. Bibliographie

- Banque Nationale de Belgique, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (2016), Comptes régionaux – Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 1995-2013, juillet 2016.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), Regionale emissievooruitzichten, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (2016), Perspectives économiques régionales 2016-2021, juillet 2016.
- Bureau Fédéral du Plan, Direction générale Statistique (2017), Perspectives démographiques 2016-2060, mars 2017.
- Bureau Fédéral du Plan (2017), Perspectives économiques 2017-2022, juin 2017.
- Commission Nationale Climat (2017), Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, mars 2017.
- Institut des Comptes Nationaux (2014), SEC 2010 – Le nouveau cadre de référence des comptes nationaux, septembre 2014.
- Institut des Comptes Nationaux (2015), Enregistrements dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la loi spéciale de financement, Avis de l'ICN du 10/02/2015.
- Institut des Comptes Nationaux (2017), Comptes régionaux 2015, février 2017.
- Vandresse, M. (2015), Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working Paper 02-15, mars 2015.

9. Annexes

9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 25 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale en points de pourcentage

	2015	2016	2017	2018	2019-2022	Moyennes		
						2002-2008	2009-2015	2016-2022
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2. Énergie	0,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,2	0,0
1.3. Industries manufacturières	-0,1	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0
a. Biens intermédiaires	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0
b. Biens d'équipement	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
c. Biens de consommation	-0,1	-0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
1.4. Construction	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
1.5. Services marchands	-0,2	0,5	1,0	1,1	1,0	1,0	0,1	1,0
a. Transports et communication	-0,1	-0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,0	0,1
b. Commerce et horeca	-0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,3	0,1
c. Crédit et assurances	-0,4	-0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2
d. Santé et action sociale	-0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
e. Autres services marchands	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,5
1.6. Services non marchands	-0,0	-0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1
a. Administration publique et enseignement	-0,0	-0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1
b. Services domestiques	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
1.7. Total	0,6	0,6	1,3	1,3	1,3	1,6	0,1	1,2
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
2.2. Énergie	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.3. Industries manufacturières	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,1	-0,0
a. Biens intermédiaires	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0
b. Biens d'équipement	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0
c. Biens de consommation	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
2.4. Construction	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
2.5. Services marchands	0,4	0,9	0,9	1,0	0,5	0,4	0,4	0,7
a. Transports et communication	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,0	-0,2	-0,0	0,0
b. Commerce et horeca	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,0	-0,0	-0,2	0,0
c. Crédit et assurances	-0,2	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0
d. Santé et action sociale	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
e. Autres services marchands	0,8	0,8	0,8	0,7	0,3	0,5	0,6	0,5
2.6. Services non marchands	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	0,0	0,3	0,2	0,0
a. Administration publique et enseignement	-0,0	0,1	-0,0	-0,1	0,0	0,4	0,3	0,0
b. Services domestiques	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
2.7. Total	0,3	1,0	0,9	0,9	0,5	0,4	0,5	0,7

Tableau 26 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande
en points de pourcentage

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		
						2002- 2008	2009- 2015	2016- 2022
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
1.2. Énergie	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0
1.3. Industries manufacturières	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
a. Biens intermédiaires	0,6	0,0	0,2	0,1	0,1	-0,0	0,3	0,1
b. Biens d'équipement	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0
c. Biens de consommation	0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1
1.4. Construction	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
1.5. Services marchands	0,8	0,9	1,2	1,2	1,1	1,6	0,7	1,1
a. Transports et communication	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,1
b. Commerce et horeca	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,5	0,0	0,2
c. Crédit et assurances	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
d. Santé et action sociale	-0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
e. Autres services marchands	0,5	0,8	0,6	0,6	0,6	0,9	0,5	0,6
1.6. Services non marchands	0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
b. Services domestiques	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
1.7. Total	2,1	1,4	1,7	1,7	1,6	2,3	1,2	1,6
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
2.2. Énergie	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
2.3. Industries manufacturières	-0,2	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,1
a. Biens intermédiaires	-0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,0
b. Biens d'équipement	-0,2	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0
c. Biens de consommation	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
2.4. Construction	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
2.5. Services marchands	1,2	1,4	1,3	1,1	0,8	1,1	0,8	1,0
a. Transports et communication	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
b. Commerce et horeca	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,1
c. Crédit et assurances	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
d. Santé et action sociale	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
e. Autres services marchands	0,8	0,9	0,7	0,6	0,4	0,8	0,6	0,6
2.6. Services non marchands	0,1	0,1	0,0	-0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
a. Administration publique et enseignement	0,0	0,1	0,0	-0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
b. Services domestiques	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
2.7. Total	1,1	1,5	1,4	1,1	0,9	1,0	0,5	1,1

Tableau 27 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne
en points de pourcentage

	2015	2016	2017	2018	2019- 2022	Moyennes		2016- 2022
						2002- 2008	2009- 2015	
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
1.2. Énergie	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
1.3. Industries manufacturières	-0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,5	-0,1	0,2
a. Biens intermédiaires	-0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,4	-0,1	0,1
b. Biens d'équipement	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,1
c. Biens de consommation	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.4. Construction	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
1.5. Services marchands	0,8	0,5	0,9	0,8	0,9	1,1	0,3	0,8
a. Transports et communication	0,1	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,0
b. Commerce et horeca	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	-0,1	0,1
c. Crédit et assurances	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
d. Santé et action sociale	-0,1	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
e. Autres services marchands	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,6	0,2	0,5
1.6. Services non marchands	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
b. Services domestiques	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
1.7. Total	0,9	0,9	1,4	1,3	1,3	2,1	0,3	1,3
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
2.2. Énergie	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0
2.3. Industries manufacturières	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,0
a. Biens intermédiaires	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	0,0	-0,2	-0,0
b. Biens d'équipement	-0,1	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0
c. Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
2.4. Construction	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,1
2.5. Services marchands	1,1	1,0	1,0	1,0	0,7	1,0	0,7	0,8
a. Transports et communication	0,0	-0,1	0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0
b. Commerce et horeca	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
c. Crédit et assurances	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
d. Santé et action sociale	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
e. Autres services marchands	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,6	0,4	0,4
2.6. Services non marchands	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,0	0,1	-0,0	-0,0
a. Administration publique et enseignement	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,0	0,2	0,1	-0,0
b. Services domestiques	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
2.7. Total	0,9	1,1	1,1	0,9	0,7	1,1	0,4	0,8

9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

Tableau 28 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n)	725	753	749	779	823	855	898	922	945
Revenu mixte (B.3n)	2189	2290	2363	2444	2520	2591	2659	2725	2793
Rémunérations des salariés (D.1)*	19505	19751	20282	21027	21860	22572	23339	24118	24923
Revenus nets de la propriété (D.4)	2446	2364	2323	2405	2488	2572	2660	2746	2824
2. Solde des revenus primaires (B.5n)*	24865	25158	25717	26656	27691	28591	29556	30511	31486
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	4571	3931	3899	3960	4026	4162	4291	4452	4593
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	1814	1771	1766	1814	1867	1917	1958	1979	2016
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	762	1565	1708	1794	1823	1904	1952	2006	2058
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	4332	4349	4370	4509	4518	4590	4834	5103	5385
Cotisations sociales (D.61)*	7478	7573	7604	7850	8139	8388	8610	8870	9144
Solde des autres transferts courants (D.7)	-433	-418	-374	-313	-388	-415	-442	-471	-500
4. Revenu disponible (B.6n)	19769	20085	20743	21552	22362	23181	23871	24503	25124

* Y compris cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 29 Comptes de revenus des ménages - Région flamande
en millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n)	4133	4274	4223	4373	4598	4761	4981	5101	5219
Revenu mixte (B.3n)	15102	15657	16010	16479	17018	17506	17993	18486	18986
Rémunérations des salariés (D.1)*	130054	131104	132323	136069	140014	144271	148236	152793	157424
Revenus nets de la propriété (D.4)	18464	17600	17123	17550	18101	18723	19411	20095	20776
2. Solde des revenus primaires (B.5n)*	167753	168635	169679	174471	179730	185262	190620	196474	202404
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	31533	29121	29887	30695	31548	32741	33969	35551	37007
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	13461	13305	13331	13706	14077	14519	14838	15012	15303
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	2151	5681	6000	6192	6252	6478	6616	6775	6929
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	33736	33693	33526	34465	34232	34513	35944	37705	39532
Cotisations sociales (D.61)*	51332	51924	51463	52796	54291	55901	57105	58697	60362
Solde des autres transferts courants (D.7)	-2127	-2044	-1819	-1513	-1870	-1991	-2115	-2245	-2381
4. Revenu disponible (B.6n)	127702	129081	132089	136290	141214	146595	150879	155165	159369

* Y compris cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 30 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne
en millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n)	1625	1678	1656	1713	1800	1862	1947	1993	2038
Revenu mixte (B.3n)	5991	6179	6289	6440	6605	6756	6904	7053	7202
Rémunérations des salariés (D.1)*	60934	61539	62165	63807	65450	67387	69129	71173	73243
Revenus nets de la propriété (D.4)	6798	6490	6334	6504	6695	6901	7116	7327	7523
2. Solde des revenus primaires (B.5n)*	75348	75886	76443	78465	80549	82906	85097	87546	90006
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	17667	15886	16178	16592	17051	17716	18409	19227	19993
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	6454	6338	6390	6570	6734	6945	7084	7135	7246
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	1760	4079	4349	4502	4542	4705	4801	4912	5018
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	15187	15175	15124	15541	15425	15599	16274	17084	17912
Cotisations sociales (D.61)*	23971	24238	24029	24607	25229	25962	26472	27166	27896
Solde des autres transferts courants (D.7)	-896	-860	-765	-635	-785	-835	-886	-940	-997
4. Revenu disponible (B.6n)	61174	61915	63442	65346	67438	69875	71758	73630	75459

* Y compris cotisations sociales à la charge des employeurs

9.3. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l’intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L’identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l’emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d’un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGS (ex-INS) pour le compte d’EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.

- Le **taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- La **productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- Le **bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)

PERSPECTIVES

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)